



RÉALISER UN

AVENIR DURABLE

STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE CANADA
2016–2019

ISBN 978-0-660-06474-1

N° de cat. : En4-136/2016F-PDF

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos: © Environnement et Changement climatique Canada, © Thinkstock

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016

Also available in English

TABLES DES MATIÈRES

Message de la Ministre	i
Résumé	ii
Introduction	1
À l'écoute des Canadiens	2
Le Canada dans le monde	6
Une vision du développement durable pour le Canada	9
Réaliser notre vision	11
Travailler avec les partenaires	13
Nos engagements et plans	14
Agissez!	15
Mesure relative aux changements climatiques	18
Un gouvernement à faible émission de carbone	24
Croissance propre	28
Infrastructure moderne et résiliente	32
Énergie propre	36
Côtes et océans sains	40
Lacs et cours d'eau vierges	44
Terres et forêts gérées de façon durable	50
Populations d'espèces sauvages en santé	54
Eau potable	58
Alimentation durable	62
Rapprocher les canadiens de la nature	66
Collectivités sûres et en santé	70
Conclusion	75
Annexe 1 : À propos de la Stratégie fédérale de développement durable	76
Annexe 2 : Mesure du rendement	79
Annexe 3 : Le Canada dans le monde – renseignements détaillés	83
Annexe 4 : Liste des ministères et organismes	89
Liste des abréviations	90
Glossaire	91
Références	92



MESSAGE DE LA MINISTRE

En février dernier, je vous ai demandé d'aider à renforcer notre Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019 – d'aider à établir une vision commune du développement durable, à améliorer nos objectifs et nos cibles, et à définir les mesures que nous prendrons pour créer un avenir plus durable au Canada.



Vous avez répondu en très grand nombre. Dans des centaines d'observations toutes aussi intéressantes qu'éclairantes les unes que les autres, vous avez présenté vos priorités en matière de développement durable, rappelé les défis auxquels nous sommes confrontés, et suggéré des façons claires et concrètes d'élaborer une stratégie plus efficace.

Nous vous avons entendu.

Avec la stratégie finale 2016–2019, je suis heureuse de présenter un nouveau plan qui prend en compte vos avis et observations. Elle montre ce que nous faisons pour rendre notre environnement plus propre et plus vert pour tous les Canadiens. Elle traduit également l'engagement de notre gouvernement à faire avancer la réconciliation et à restaurer les relations de nation à nation avec les peuples autochtones.

La stratégie comprend 13 nouveaux objectifs ambitieux pour un Canada environnementalement durable. Elle souligne le leadership fédéral sur les changements climatiques et les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 liés à l'environnement. Elle comprend également des cibles spécifiques et mesurables, de nouveaux jalons à court terme pour nous aider à maintenir le cap, et des plans d'action clairs qui montrent la manière dont nous atteindrons nos cibles au cours des trois prochaines années.

L'honorable Catherine McKenna
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
@ministre_ec

Mais nous n'attendons pas trois ans pour mettre à jour la stratégie. Cette fois-ci, notre nouvelle approche est d'incorporer au fur et à mesure nos décisions politiques plutôt que d'attendre trois ans comme dans le passé. Alors restez à l'écoute à mesure que nous ajoutons des engagements et des actions.

Alors que nous allons de l'avant pour mettre en œuvre notre stratégie et atteindre nos objectifs et nos cibles, je vous demande à nouveau votre aide. Notre programme est ambitieux, et vos idées seront indispensables pour nous aider à le réaliser. Quelles approches innovatrices utilisez-vous pour faire avancer le développement durable dans votre collectivité? Quelle nouvelle idée pourrait nous aider à atteindre nos cibles plus tôt?

Je vous demande aussi de vous tourner vers l'avenir. Dans trois ans, nous renouvellerons notre stratégie de nouveau. Comment pouvons-nous élaborer encore davantage notre vision, nos objectifs et nos cibles dans la prochaine stratégie fédérale de développement durable?

Faites-nous en part en nous [envoyant un courriel](#) ou [en vous joignant à la discussion en ligne](#). Je serai heureuse de poursuivre la conversation que nous avons commencée et de travailler avec vous pour un Canada plus durable.

RÉSUMÉ

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) est notre principal instrument de planification et de rapports pour le développement durable. Elle établit nos priorités en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre. La SFDD 2016–2019 – la troisième stratégie du Canada – décrit les mesures que nous prendrons au cours des trois prochaines années pour favoriser une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et construire des collectivités sûres, sécuritaires et durables.

En février 2016, nous avons fait appel à votre contribution et à vos avis pour la formulation d'une vision du développement durable pour le Canada, l'amélioration des objectifs et des cibles de la SFDD, la reconnaissance du rôle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD) mondiaux, et la considération des contributions de nos partenaires. En réponse, vous avez présenté plus de 540 observations et 900 messages sur les médias sociaux, proposé des idées, des avis et des suggestions qui ont aidé à donner forme à notre stratégie.

En nous inspirant de cette contribution, nous nous emploierons à réaliser une vision selon laquelle le Canada est l'un des pays les plus verts au monde et où la qualité de vie continue de s'améliorer. Parmi d'autres engagements, cela comprendra notamment de répondre aux priorités des Canadiens et des intervenants en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de nos propres opérations; en réaffirmant notre engagement à appliquer l'évaluation environnementale stratégique; et en travaillant activement avec les entreprises pour faire avancer le développement durable.

Nos travaux en 2016–2019 porteront essentiellement sur 13 objectifs ambitieux à long terme qui sont l'expression du Canada que nous voulons et qui s'inspirent des ODD mondiaux, plus particulièrement de leurs dimensions environnementales :



MESURE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.



GOVERNEMENT À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en rendant ses opérations faibles en émissions de carbone.



CROISSANCE PROPRE

Une industrie de technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone.



INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉILIENTE

Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale.



ÉNERGIE PROPRE

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable.



CÔTES ET OCÉANS SAINS

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.



LACS ET COURS D'EAU VIERGES

Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens.



TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir.



POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ

Toutes les espèces ont des populations saines et viables.



EAU POTABLE

Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus.



ALIMENTATION DURABLE

L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens.



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE

Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement.



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et bien-être.

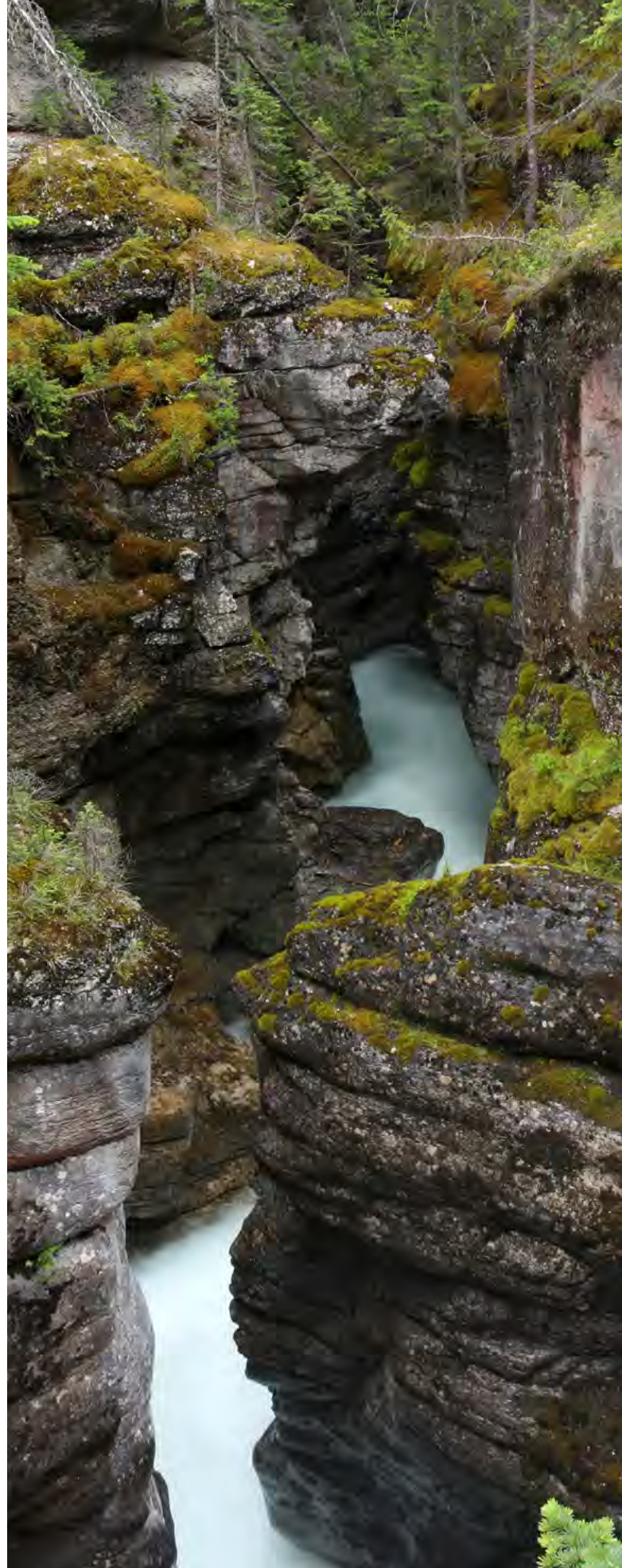
Les cibles à moyen terme et les jalons à court terme soutiennent chaque objectif. Entre la version provisoire et la version finale de la SFDD, nous avons révisé nos cibles afin de les rendre plus spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et limitées dans le temps, et de faire en sorte qu'elles soient alignées sur nos politiques et nos priorités actuelles.

Les plans d'action décrivent les mesures que nous prendrons pour atteindre nos objectifs et nos cibles. Au cours des trois prochaines années par exemple, nous travaillerons avec les partenaires du Canada et à l'échelle internationale pour faire progresser les priorités communes; fournirons aux Canadiens les informations dont ils ont besoin pour adopter des modes de vie durables et conserver leur santé; mènerons des recherches scientifiques; et investirons dans les technologies et les infrastructures.

Par ailleurs, les priorités transversales, telles que l'assurance d'évaluations environnementales approfondies, le respect des droits des peuples autochtones, et la mise en œuvre de lois environnementales bien établies soutiendront les progrès dans tous les domaines de la SFDD.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons réaliser le développement durable seuls, — les partenaires, telles que les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les collectivités, les entreprises, les scientifiques, et les organisations non gouvernementales, nous aident tous à leur façon à atteindre nos objectifs.

Enfin, nous avons également besoin de votre aide—les Canadiens peuvent faire la différence dans des domaines, tels que la lutte contre les changements climatiques, la protection des écosystèmes et l'amélioration de la qualité de l'air. Nous espérons que vous agirez, et que vous continuerez à apporter votre contribution et vos idées pour nous aider à perfectionner notre vision du développement durable et nos objectifs à long terme.



INTRODUCTION

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) est notre principal instrument de planification et de rapports pour le développement durable. Elle établit nos priorités en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre.

La Loi fédérale sur le développement durable de 2008 prévoit le cadre juridique pour élaborer et mettre en œuvre la SFDD. Elle exige que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique consulte et présente une stratégie pangouvernementale tous les trois ans.

En vertu de la loi, 26 ministères et organismes sont chargés de préparer leurs propres stratégies de développement durable qui soient conformes et qui contribuent à la SFDD. Quinze autres organisations contribuent volontairement à la SFDD.

La SFDD 2016–2019 est la troisième stratégie pangouvernementale préparée en vertu de la loi. Elle décrit les mesures que nous prendrons au cours des trois prochaines années pour favoriser une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et construire des collectivités sûres, sécuritaires et durables.



À L'ÉCOUTE DES CANADIENS

En février 2016, nous avons rendu publique la version provisoire de la SFDD 2016–2019 pour examen et observations du public. Cela a marqué le commencement d'une nouvelle approche, liant clairement nos priorités en matière de durabilité et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD) mondiaux. La stratégie a fourni le fondement de notre vision du développement durable, a proposé cinq nouveaux objectifs de haut niveau, et fixé des cibles nouvelles et revues.

En rendant publique la version provisoire, notre but était d'amorcer un dialogue avec les Canadiens sur le développement durable. Plus spécifiquement, nous vous avons demandé vos points de vue sur :

- ♦ la formulation d'une vision du développement durable pour le Canada;
- ♦ l'accroissement de la transparence et de la responsabilisation en améliorant nos objectifs et nos cibles;
- ♦ la reconnaissance du rôle des ODD;
- ♦ la reconnaissance des contributions des partenaires.

Afin de permettre au plus grand nombre possible de participer aux consultations, nous avons prévu diverses façons de présenter des observations, y compris le courriel; la stratégie électronique interactive; l'espace de discussion en ligne [Parlons durabilité](#); les réunions et les webinaires des intervenants; et les médias sociaux.

Vos réponses nous ont montré que les Canadiens se passionnent pour tout ce qui touche le développement durable et qu'ils sont bien informés. Nous avons reçu plus de 540 observations écrites et 900 messages sur les médias sociaux concernant la version provisoire de la SFDD, fournissant des indications, des idées et des suggestions qui ont aidé à donner forme à la stratégie finale.

Nous avons entendu les observations d'un large éventail d'organisations et d'intervenants, y compris des gouvernements provinciaux, des organisations autochtones, des municipalités, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des groupes de réflexion, des scientifiques, des associations industrielles, des entreprises et des particuliers.

Nous avons également entendu les observations :

- ♦ de la commissaire à l'environnement et au développement durable;
- ♦ du comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable;
- ♦ du comité permanent du Sénat sur l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles;
- ♦ du Conseil consultatif sur le développement durable.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Ce que vous avez aimé

Vous avez reconnu les améliorations apportées à la version provisoire de la SFDD 2016–2019 par rapport aux stratégies précédentes, mentionnant une portée élargie, des cibles améliorées, de nouveaux objectifs soulignant les enjeux économiques et sociaux, et une nouvelle stratégie électronique interactive. Vous avez également apprécié l'accent mis dans la version provisoire sur la sollicitation de l'avis du public.

Ce que vous vouliez voir

Vous voyez le développement durable comme englobant les dimensions sociales, économiques et environnementales, et souhaitez voir ces aspects abordés dans la SFDD d'une façon intégrée. Vous voulez également une stratégie qui reconnaisse la contribution des partenaires et qui suscite des actions dans tous les secteurs de la société canadienne.

Vous appuyez fortement les ODD, et voulez un alignement plus étroit entre la SFDD et ces objectifs mondiaux. Vous avez mentionné le potentiel de la SFDD d'annoncer un engagement à l'égard des ODD et de soutenir les rapports sur les ODD.

Vous avez vu les changements climatiques comme un enjeu clé pour la SFDD et avez soutenu des mesures ambitieuses. En particulier, vous avez demandé un plan pour la transition vers une économie à faible émission de carbone, ainsi qu'une cible plus ambitieuse pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations du gouvernement fédéral. Vous avez suggéré des idées pour réduire les émissions de GES, telles que la tarification du carbone et l'utilisation d'une énergie plus renouvelable.

Vous avez également exprimé clairement vos attentes à l'égard d'objectifs impérieux, ambitieux, de cibles mesurables et limitées dans le temps, de plans d'action clairs, et de liens plus directs entre les objectifs, les cibles et les indicateurs de la SFDD.

Vous avez également appuyé l'accent renouvelé mis sur l'évaluation environnementale stratégique—l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes —comme façon de de s'assurer que les considérations de durabilité sont incluses dans les politiques sociales et économiques.

Vous vouliez enfin une SFDD qui soit claire et efficace, et avez présenté des suggestions pour améliorer la SFDD comme outil de communication, notamment en ajoutant plus d'attrait visuel et en créant un index.

CE QUE VOUS PENSIEZ QU'IL MANQUAIT

Certains d'entre vous voulaient que la SFDD contienne plus d'informations sectorielles —par exemple, les travaux permanents dans le secteur de l'aéronautique et de l'aérospatial; le potentiel touristique pour rapprocher les Canadiens de la nature; les pratiques innovatrices dans le secteur agricole; et l'importance des transports verts.

Certains d'entre vous étaient d'avis que le principe de précaution était absent de la stratégie, et nous ont encouragés à l'appliquer à la gestion des espèces et des écosystèmes.

Vous vouliez également voir plus de sujets traités concernant l'eau douce et les océans, tels que l'acidification et la sécurité de l'eau, et avez mentionné l'importance de l'approche des « pollueurs payeurs » pour la pollution marine.

Vous avez considéré les modes de vie comme une question importante, et vous nous avez encouragés à soutenir plus de pratiques durables, par exemple en encourageant le recyclage, en fournissant les outils nécessaires pour aider les personnes à calculer leur empreinte environnementale, et en encourageant l'agriculture urbaine dans les écoles.

Un certain nombre d'entre vous ont vu les déchets —notamment les déchets alimentaires et les plastiques marins—comme une importante lacune dans la SFDD. Certains ont également suggéré de redéfinir les déchets en tant que ressource pouvant aider à produire des économies de coûts, à stimuler l'innovation et à créer des emplois.

Pour ce qui est de la façon d'atteindre les objectifs de développement durable, vous aviez des doutes quant à l'efficacité d'approches purement volontaires, et avez proposé des incitatifs financiers pour dynamiser le processus de changement.

Pour un résumé plus détaillé de ce que nous avons entendu, voir notre [Rapport de synthèse : Consultations publiques sur la version provisoire de la SFDD 2016–2019](#).

ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil consultatif sur le développement durable a été une partie clé des consultations publiques sur la version provisoire de la SFDD 2016–2019. Son rôle consiste notamment à conseiller la ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur les projets de stratégies en matière de développement durable, et ses membres représentent chaque province et territoire ainsi que les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les travailleurs.

Tant dans les mémoires écrits que dans les réunions, les membres du Conseil ont mentionné que la version provisoire de la SFDD 2016–2019 présentait des améliorations par rapport aux stratégies précédentes—par exemple, en termes de clarté et d'accessibilité. Pour poursuivre l'amélioration, ils ont suggéré notamment d'aborder les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, d'améliorer les objectifs et les cibles, et d'établir des objectifs plus ambitieux en ce qui concerne l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de l'intégration, et nous ont exhortés à adopter une approche pangouvernementale du développement durable. Ils ont également préconisé l'établissement de meilleurs indicateurs et d'une approche « tableau de bord » de rapports sur les progrès.

Parmi les questions intéressant les membres du Conseil, notons celles de soutenir les producteurs agricoles dans leur intendance de la terre, de prioriser les programmes de développement des compétences et d'apprentissage afin de soutenir la transition vers une économie faible en émission de carbone, d'investir dans les infrastructures vertes et dans les achats à faible émission de carbone, et d'habiliter les Canadiens à agir et à adopter des modes de vie durables.

Le Conseil a souligné le rôle des peuples autochtones dans la SFDD, et a encouragé la collaboration de nation à nation, et une plus grande intégration des connaissances traditionnelles autochtones, avec les peuples autochtones comme ceux montrant la voie. Il a évoqué les défis uniques auxquels les collectivités autochtones font face, tels que l'énergie propre, la souveraineté alimentaire, les habitations à haut rendement énergétique, et la résilience aux changements climatiques.

Les membres ont vu la SFDD comme pouvant reconnaître les différences régionales tout en aidant à unifier le Canada. Enfin, ils ont souligné l'importance d'élaborer une vision à long terme, d'engager les jeunes, et de poursuivre le dialogue sur le développement durable au Canada.

RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des consultations publiques sur la version provisoire de la SFDD 2016–2019, le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable a mené un examen de la *Loi fédérale sur le développement durable*, la loi qui exige que nous élaborions et mettions en œuvre la SFDD.

Le 17 juin, 2016, le comité a déposé le rapport *La durabilité fédérale pour les générations futures – Rapport à la suite de l'évaluation de la Loi fédérale sur le développement durable*. Le rapport mentionne tout particulièrement les façons dont les modifications à la loi—ainsi que d'autres mesures—pourraient faciliter l'élaboration de stratégies de développement durables plus efficaces. Il fait 13 recommandations, y compris :

- Élargir l'objet de la loi de manière à ce qu'elle exige l'élaboration d'une stratégie indiquant la voie à suivre au Canada pour mettre en œuvre le développement durable, et contribuer à l'atteinte des Objectifs mondiaux de développement durable, et de préciser que le développement durable combine des facteurs économiques, sociaux et environnementaux dont il implique la prise en compte sérieuse;
- Prendre des mesures afin d'assurer une approche pangouvernementale du développement durable à l'échelle du gouvernement fédéral;
- Ajouter une liste de principes du développement durable à la *Loi*;
- Énoncer des objectifs fédéraux de développement durable dans la loi qui tiendront compte de nos engagements internationaux;
- Faire en sorte que la SFDD énonce des cibles à court, moyen et long terme qui sont conformes aux critères SMART.

Le rapport du comité a contribué à orienter l'élaboration de la SFDD 2016–2019 finale, et la stratégie traduit les recommandations du comité en énonçant par exemple :

- De nouveaux objectifs qui tiennent compte de notre engagement à l'égard des ODD;
- Des éléments à court, moyen et long terme dans chaque domaine couvert par la SFDD;
- De cibles et d'indicateurs plus solides;
- Un engagement plus clair à l'égard des principes clés du développement durable.

Nous avons fait des progrès, mais nous convenons que d'autres modifications doivent être apportées. Nous continuerons à prendre en compte les recommandations du comité alors que nous mettrons en œuvre et ferons rapport sur la SFDD 2016–2019, que nous envisagerons de futures stratégies et que nous étudions les modifications à la *Loi*.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Nous n'avons pu répondre à toutes les observations qui nous ont été présentées, et il y a encore des possibilités de s'améliorer —en particulier pour faire sorte que toutes nos cibles soient spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et limitées dans le temps (SMART), et d'avoir les bons indicateurs en place pour suivre nos progrès. Et, alors que nous avons établi des données en vue de comparaisons ultérieures pour un grand nombre de nos cibles, pour d'autres les données existantes font défaut, mais nous sommes déterminés à suivre nos progrès à mesure que nous avançons.

Malgré ces défis permanents, nous avons apporté d'importantes modifications à la SFDD de manière à ce qu'elle traduise vos priorités, vos idées et vos préoccupations. Voici quelques-unes des mesures que nous avons prises :

Nous avons démontré notre engagement envers les ODD et les priorités des Canadiens

Entre la version provisoire et la version finale de la SFDD 2016-2019, nous avons remplacé notre cadre composé de cinq objectifs avec 13 objectifs ambitieux qui s'inspirent des ODD mondiaux (avec un accent sur leurs dimensions environnementales) et qui répondent aux avis des Canadiens et des intervenants.

En améliorant nos objectifs, nous avons comblé les lacunes que les Canadiens ont vues dans la version provisoire de la Stratégie. Par exemple, pour la première fois, nous avons inclus un objectif sur l'alimentation durable, y compris des cibles et des mesures pour s'assurer que nos systèmes alimentaires soutiennent l'eau potable, les sols propres et la biodiversité, et pour améliorer l'accès à des aliments nutritifs.

Nous avons amélioré nos cibles et nos indicateurs

Nous avons examiné et revu nos cibles afin de mieux les aligner sur les critères SMART. Nous avons également mis à jour certaines de nos cibles de manière à ce qu'elles traduisent les priorités actuelles et avons accru leur niveau d'ambition—par exemple, nous avons remplacé notre projet de cible liée aux systèmes d'eau potable et d'assainissement pour les Premières Nations vivant dans les réserves par un engagement à aborder les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, et nous avons fixé une cible plus ambitieuse pour réduire les émissions de GES de nos propres opérations. Enfin, nous avons établi des jalons à court terme pour chaque objectif afin de nous aider à rester sur la bonne voie.

Nous avons également ajouté de nouveaux indicateurs—ou renforcé ceux qui existaient—pour nous aider à mesurer nos progrès sur les mesures relatives aux changements climatiques, la croissance propre, l'énergie propre, les côtes et les océans, les terres et les forêts, les lacs et les cours d'eau et l'eau potable.

Nous avons clarifié nos plans d'action

Nous avons revu nos plans d'action afin de nous assurer qu'ils expliquent clairement la manière dont nous atteindrons nos objectifs au cours des trois prochaines années. La stratégie finale présente des plans d'action de haut niveau qui décrivent notre approche pour atteindre chaque objectif de la SFDD. Les stratégies de développement durable préparées par chaque ministère et organisme compléteront la SFDD en fournissant des plans d'action plus détaillés.

Nous avons reconnu les contributions de nos partenaires et des Canadiens

Nous savons que nos partenaires rendent possibles les progrès en matière de développement durable. Afin de reconnaître leurs rôles essentiels, nous avons ajouté de nouvelles sections sur ce que font nos partenaires pour atteindre chaque objectif de la SFDD. Nous avons également ajouté des mesures que les Canadiens peuvent prendre pour faire la différence.

Nous avons amélioré la clarté et la lisibilité

Nous avons clarifié la stratégie et l'avons rendue plus facile à lire, y compris en définissant les termes clés; en structurant mieux notre contenu afin qu'il soit plus facile pour les lecteurs de trouver l'information qu'ils cherchent; et en améliorant notre stratégie électronique interactive.

LA POURSUITE DE LA CONVERSATION

Si la SFDD 2016–2019 est à présent en place, il reste encore beaucoup à faire. Notre approche « évolutive » de la stratégie signifie que votre aide continuera à être essentielle.

Nous vous invitons à continuer à présenter des observations à mesure que nous mettons en œuvre la SFDD 2016–2019. Nous espérons également que vous vous joindrez à la discussion sur [Parlons durabilité](#) pour partager vos idées et nous dire ce que vous faites pour protéger l'environnement et contribuer au développement durable.

Nous sommes confiants que vos connaissances et votre expertise nous aideront à atteindre nos cibles et à améliorer notre vision du développement durable et nos objectifs ambitieux.



LE CANADA DANS LE MONDE

À l'échelle mondiale, 2015 a été un tournant pour le développement durable et a ouvert la voie à d'autres progrès dans les années à venir.

En septembre, les États membres des Nations unies (ONU) ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris 17 ODD (voir Figure 1) et 169 cibles. Elles sont le résultat d'un vaste processus de consultation auquel ont participé des millions de personnes dans le monde entier.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit le cadre mondial pour le développement durable pour la prochaine décennie et demie, intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable ainsi que les éléments de paix, de gouvernance et de justice.

Moins de trois mois plus tard, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont adopté l'[Accord de Paris](#), marquant un engagement mondial renouvelé pour lutter contre les changements climatiques

Les progrès en matière de développement durable se sont poursuivis en 2016. En mai, les représentants de plus de 170 pays—y compris du Canada—se sont réunis pour la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'organe de décision le plus élevé en matière d'environnement au niveau mondial.

Alors que le monde va de l'avant dans le domaine du développement durable, nous voulons nous assurer que le Canada joue un rôle de premier plan. Lorsque nous mettrons en œuvre la SFDD 2016–2019, nous prendrons des mesures qui soutiendront nos engagements et qui répondront aux questions importantes pour les Canadiens.



Figure 1 – Objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030



NOTRE STRATÉGIE ÉNONCE NOS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous nous sommes engagés à soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au niveau tant national qu'international. La nature universelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que tout le pays sont en état de développement, et que les gouvernements seuls ne réaliseront pas les ODD.

La mise en œuvre de l'intégralité des ODD au Canada nécessitera la prise de mesures à tous les niveaux du gouvernement, tant par nos partenaires que par les Canadiens eux-mêmes. Nous continuerons à travailler en partenariat avec tous les niveaux de gouvernement, de nation à nation, avec la société civile et avec le secteur privé pour contribuer à éradiquer la pauvreté, à protéger notre planète, à promouvoir la paix, l'égalité, la justice et la prospérité, et en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

C'est un long processus; toutefois, la SFDD 2016-2019 forme la base de notre réponse aux efforts mondiaux pour mettre en œuvre les ODD.

Les 13 objectifs de la SFDD énoncés dans la présente stratégie s'inspirent des ODD, reconnaissant nos responsabilités uniques —la nécessité de préserver notre vaste territoire, nos océans et notre littoral pour les générations futures, de développer nos ressources de façon durable, et de protéger nos régions nordiques vulnérables contre les impacts des changements climatiques. Nos cibles, nos jalons et plans d'action montrent la manière dont nous mettrons en œuvre les dimensions environnementale des ODD au cours des trois prochaines années.

Les pays et les organisations du monde entier continuent d'élaborer des plans en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À titre d'exemple, les États membres des Nations Unies s'emploient à élaborer un processus de suivi et d'examen, y compris des indicateurs pour mesurer les ODD et les cibles.

Le Canada continue de participer au Groupe d'experts inter-agences sur les indicateurs des ODD, qui contribue de façon importante à l'élaboration d'indicateurs techniquement sûrs, fondés sur des preuves scientifiques pour mesurer efficacement les contributions aux ODD.

AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX QUI GUIDENT NOS ACTIONS

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En mai 2016, nous avons annoncé notre soutien total et inconditionnel à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. D'abord adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, la Déclaration des Nations Unies décrit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones du monde entier; donne aux États et aux organisations internationales des orientations sur les liens de coopération avec les peuples autochtones; et traite des droits des peuples autochtones, pour ce qui touche l'identité, la religion, la langue, la santé, l'éducation et la communauté.

Diverses mesures qui contribuent à la SFDD 2016–2019 soutiennent également la Déclaration des Nations Unies — par exemple, travailler avec les peuples autochtones pour conserver les espèces et les écosystèmes; prendre des mesures pour protéger l'environnement contre la dégradation des paysages et la pollution; améliorer l'accès à une alimentation nutritive; et répondre aux défis des collectivités autochtones en ce qui concerne l'accessibilité à une eau potable.

L'Accord de Paris

Le monde a franchi une étape marquante avec l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015. Les Parties à l'Accord établiront des cibles nationales de réduction des émissions de GES, les mettront à jour tous les cinq ans, et prendront des mesures pour les atteindre. Elles renforceront également l'adaptation aux changements climatiques, fourniront une aide aux pays en développement, et évalueront et feront rapport régulièrement sur les progrès accomplis.

L'Accord de Paris inclut l'objectif de la transition vers une économie faible en carbone afin de contribuer à maintenir le réchauffement de la température bien en dessous de deux degrés Celsius et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. Les mesures qui soutiennent nos engagements en vertu de l'Accord de Paris comprennent notamment :

- La collaboration avec les partenaires afin d'élaborer un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, de déterminer un prix pour le carbone, et de réduire les émissions;
- L'octroi d'un financement climatique afin de soutenir l'action dans les pays en développement;
- Une aide aux secteurs économiques, aux régions, aux collectivités et aux Canadiens à devenir plus résilients aux impacts des changements climatiques—par exemple, en intégrant la résilience au climat dans les guides et les codes du bâtiment et en soutiennent l'adaptation dans le Nord canadien, où les températures augmentent le plus rapidement.

La Convention sur la diversité biologique des nations unies

Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique comprennent la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.

En 2010, le Canada et d'autres Parties à la Convention ont adopté le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, qui comprend 20 cibles mondiales en matière de biodiversité, connues sous le nom de cibles Aichi. Par la suite, en février 2015, le Canada a adopté les buts et les objectifs pour la biodiversité qu'il vise à atteindre d'ici 2020, des objectifs déterminés au niveau national qui aideront à orienter l'action collective sur la conservation de la biodiversité au Canada et à soutenir les progrès vers les engagements du Canada en vertu de la convention. Ces objectifs et cibles ont été élaborés en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec des contributions des organisations autochtones et des intervenants concernés.

Un certain nombre des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 apparaissent dans la SFDD en tant que cibles ou actions. Les cibles de la SFDD qui soutiennent ces objectifs nationaux comprennent notamment celles qui sont liées aux côtes et aux océans, à l'alimentation durable, aux terres et forêts, à la biodiversité, et au rapprochement des Canadiens de la nature.

La mise en œuvre des buts et des objectifs pour la biodiversité d'ici 2020 s'appuiera sur la participation valable, entière et efficace des peuples autochtones. À cet égard, les connaissances traditionnelles et l'usage courant des ressources biologiques sont utiles pour mettre en œuvre toutes ces cibles et objectifs, y compris les cibles liées à la SFDD (biodivcanada.ca, 2015).

[L'annexe 3 contient plus d'informations sur la manière dont les objectifs de la SFDD soutiennent l'action internationale.](#)

[Pour en savoir davantage sur les accords et les engagements internationaux concernant la durabilité environnementale, voir le Recueil des engagements du Canada dans les accords internationaux sur l'environnement.](#)

UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE CANADA

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Le développement durable est complexe, et il en existe plus d'une définition. La Loi fédérale sur le développement durable le définit comme un « développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Mais qu'est-ce que cela signifie pour nous? Conserver notre environnement pour les générations futures en est une partie essentielle, mais le développement durable va au-delà de cela.

Pour nous, le développement durable consiste à réaliser une économie à faible émission de carbone, une croissance économique responsable sur le plan de l'environnement, à maintenir et rétablir nos écosystèmes, et à faire en sorte que les Canadiens puissent prospérer dans des environnements propres et sains.

NOTRE VISION

Le Canada est l'un des pays les plus verts au monde et notre qualité de vie continue de s'améliorer.

NOS PRINCIPES

La SFDD montre notre engagement envers les principes clés du développement durable.

Le **principe de précaution**—selon lequel lorsqu'il y a des menaces de dommages graves ou irréversibles, l'absence d'une totale certitude scientifique ne devrait pas être invoquée pour reporter des mesures efficaces et économiques pour prévenir la dégradation de l'environnement—fait partie intégrante du développement durable et de la SFDD. Notre engagement à prévenir la dégradation de l'environnement est présent dans toute la SFDD—par exemple, dans les objectifs et les cibles liés aux mesures pour lutter contre les changements climatiques, à la faune, aux terres et forêts, et aux côtes et océans.

La SFDD repose également sur le **principe selon lequel le développement durable est fondé sur une utilisation écologiquement efficace des ressources naturelles, sociales et économiques**. Les cibles dans l'ensemble de la SFDD—par exemple, sur la croissance propre, les infrastructures modernes et résilientes, et la construction de collectivités sûres et en santé—traduisent l'engagement de faire avancer les objectifs économiques et sociaux sans endommager l'environnement.

La **transparence et la responsabilisation** sont au cœur de la SFDD. En regroupant les priorités, les objectifs, les cibles et les mesures du gouvernement fédéral, et grâce à l'obligation de faire rapport régulièrement, la SFDD aide à faire en sorte que tant les parlementaires que les Canadiens puissent suivre ce que nous faisons et savoir quels résultats sont atteints.

La SFDD dépend de la **participation du public**. Tous les trois ans, dans le cadre des consultations publiques sur la version provisoire de la stratégie, nous demandons aux Canadiens de nous aider à façonner notre programme de développement durable. Nous nous sommes également engagés à continuer de faire participer les Canadiens alors que nous mettons en œuvre la SFDD.

La SFDD traduit notre engagement à l'égard de la **réconciliation** entre les peuples autochtones et l'État. Dans toute la SFDD, nous reconnaissons les contributions essentielles que les peuples autochtones, les gouvernements et les organisations apportent au développement durable. Nous nous sommes également engagés à consulter et à faire participer les peuples autochtones à l'élaboration de chaque nouvelle SFDD.

Le **principe du « pollueur-payeur »** signifie que l'on s'assure que ceux qui causent des dommages à l'environnement sont tenus responsables de leurs actes. Ce principe apparaît dans les lois environnementales du Canada ainsi que dans la SFDD—par exemple, notre approche pour protéger les côtes et les océans inclut également de tenir les industries responsables de tout déversement dans l'environnement marin.

Par **intégration** on entend prendre des décisions et élaborer des politiques qui tiennent compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux. La SFDD soutient l'intégration en soulignant les dimensions économiques et sociales des priorités en matière de durabilité environnementale, et en exigeant que les ministères et les organismes prennent en considération les effets potentiels des politiques, des plans et des programmes proposés sur les objectifs et les cibles de la SFDD dans leurs évaluations environnementale stratégique.

Soutenir l'**équité intergénérationnelle** signifie prendre des mesures dans le présent afin que nos ressources environnementales et naturelles répondent aux besoins des générations futures. Ce concept est fondamental pour le développement durable et la SFDD. À titre d'exemple, la SFDD traduit notre engagement à conserver les terres, l'eau et les espèces sauvages pour les générations futures et à résoudre les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui—tels que les changements climatiques—qui menacent leur bien-être.

NOS OBJECTIFS

Treize objectifs ambitieux soutiennent notre vision du développement durable et sont à l'image du Canada que nous voulons :



MESURE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.



GOUVERNEMENT À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en rendant ses opérations faibles en émissions de carbone.



CROISSANCE PROPRE

Une industrie de technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone.



INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉILIENTE

Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale.



ÉNERGIE PROPRE

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable.



CÔTES ET OCÉANS SAINS

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.



LACS ET COURS D'EAU VIERGES

Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens.



TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir.



POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ

Toutes les espèces ont des populations saines et viables.



EAU POTABLE

Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus.



ALIMENTATION DURABLE

L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens.



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE

Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement.



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et bien-être.

RÉALISER NOTRE VISION

Il ne suffit pas de décider où nous voulons aller— nous devons prendre des mesures pour nous y rendre. Cela comprend de devenir un chef de file sur la scène internationale. Des études d'organisations non gouvernementales, d'universitaires et d'autres donnent un aperçu de la manière dont on se compare avec d'autres pays en matière de développement durable.

- ♦ L'[Index de performance environnementale Yale](#) de 2016 montre que le Canada se classe au 25^e rang sur 180 pays, notre classement s'est amélioré d'un rapport à l'autre;
- ♦ Le [2016 SDG Index and Dashboards—Global Report](#), a révélé que le Canada s'est classé au 11^e rang parmi les pays de l'OCDE en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD;
- ♦ Le classement du [Conference Board of Canada – Performance du Canada](#), a attribué un « C » au Canada et l'a classé 9^e parmi ses homologues internationaux.

Ces études montrent où le Canada obtient de bons résultats — par exemple, 80 pour cent de notre production d'électricité provient de sources d'émission faible en carbone. Elles montrent également où nous devons nous améliorer, tel que les émissions de GES et l'intensité énergétique.

La SFDD 2016–2019 comprend des mesures pour passer à une économie à faible émission de carbone et investir dans les technologies propres. Ensemble, ces actions nous mettront sur la voie pour réaliser notre vision.

UNE STRATÉGIE ÉVOLUTIVE

Pour la première fois, avec la SFDD 2016-2019 nous nous engageons à faire notre stratégie "évolutive". Notre stratégie électronique interactive nous permettra de mettre à jour la stratégie de façon continue afin d'incorporer de nouveaux engagements, décisions et actions. Grâce à la stratégie électronique, nous allons également fournir des mises à jour périodiques sur les progrès vers nos jalons, cibles et objectifs.

Les mises à jour de la stratégie seront informées par notre constante conversation avec nos partenaires et les Canadiens. Nous allons également mettre à jour la stratégie pour tenir compte des résultats des processus politiques clés, telles que le travail avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones afin d'élaborer un cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique.

FAIRE NOTRE PART

Nous savons que nous devons faire notre part et contribuer à l'effort de l'économie Canadienne pour réduire les émissions de GES.

Au cours des trois prochaines années, nous nous emploierons à atteindre une cible nouvelle et plus ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre des immeubles et des parcs automobiles fédéraux de 40 % en dessous des niveaux de 2005 à l'horizon 2030.

Nous veillerons à ce que les immeubles et les rénovations atteignent un niveau élevé de performance environnementale, et rénoverons les lieux de travail et promouvoir des pratiques innovantes.

RÉAFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT ENVERS L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

L'évaluation environnementale stratégique nous aide à prendre en compte les effets environnementaux lorsque l'on élabore des politiques et prenons des décisions.

En vertu de la [Directive du Cabinet sur les projets de politiques, de plans et de programmes](#), les ministères et organismes fédéraux doivent mener une évaluation environnementale stratégique pour les projets de politiques, de plans et de programmes qui sont présentés à un ministère ou un Cabinet pour approbation lorsque la mise en œuvre pourrait avoir d'importants effets sur l'environnement.

Avec la SFDD 2016–2019, nous réaffirmons notre engagement à appliquer l'évaluation environnementale stratégique. A titre d'exemple, nous améliorons les guides pour les ministères et avons amélioré l'outil de diligence requise dans les documents pour décision du cabinet.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES MISSIONS DU CANADA À L'ÉTRANGER

Dans le cadre du programme des édifices durables d'Affaires mondiales Canada, nous réduisons l'impact environnemental de nos missions à l'étranger. Par exemple : au Haut-commissariat du Canada à New Delhi, nous avons mis en œuvre un système photovoltaïque pour fournir de l'énergie. Ce système génère 45 000 Kilowatt-heure par année d'électricité propre. À l'ambassade du Canada à Berlin, Affaires mondiales Canada a mis à l'essai une nouvelle technologie canadienne pour capturer la lumière du soleil et la diriger dans un espace de rassemblement polyvalent. Ce projet a été reconnu par un prix de l'Institut des biens immobiliers du Canada.

Notre engagement renouvelé à l'égard de l'évaluation environnementale stratégique soutient notre promesse faite aux Canadiens de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels et de placer la barre plus haute pour ce qui est de l'ouverture et de la transparence au gouvernement.

TRAVAILLER AVEC LES ENTREPRISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'ensemble de l'économie canadienne, les entreprises développent de nouvelles technologies et des procédés pour réduire l'empreinte environnementale et établissent les engagements en matière d'environnement et de développement durable et en rendent compte.

Les investisseurs contribuent en prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement, et en s'engageant avec les entreprises à encourager l'adoption de pratiques durables, tandis que les associations industrielles dictent le changement et coordonnent les mesures de développement durable parmi leurs entreprises membres.

Au cours des trois prochaines années, nous ferons participer le milieu des affaires alors que nous continuons à élaborer notre réponse aux ODD mondiaux. Nous examinerons également des façons de promouvoir la responsabilité d'entreprise, sociale et environnementale, la responsabilisation et la transparence, y compris dans les chaînes d'approvisionnement.

Nous avons pris des mesures très tôt pour que le Canada fasse partie de la Carbone Pricing Leadership Coalition. Les dirigeants d'entreprises canadiens comprennent les possibilités qui sont associés à la transition à une croissance plus propre, plus durable. Les compagnies canadiennes suivantes sont devenues partenaires du secteur privé de la coalition :

Air Canada	Produits forestiers Resolutes Inc.
Association Canadienne du Ciment	Banque royale du Canada
Barrick Gold Corporation	Banque Scotia
Groupe financier BMO	Shell Canada Limited
Canadian Tire Corporation	Suncor Energy
Carbon Engineering Ltd.	Teck Resources Limited
Catalyst Paper Corporation	TELUS
Cenovus Energy Inc.	Le Groupe Co-operators Limitée
Groupe Desjardins	Le Groupe Banque Toronto Dominion
Enbridge Inc.	TransCanada Corporation
IKEA Canada	Unilever Canada Inc.
Les Compagnies Loblaw Limité	

EXAMINER LES PROCESSUS ENVIRONNEMENTAUX ET RÉGLEMENTAIRES

La conduite d'évaluations environnementales solides et approfondies, le respect des droits des peuples autochtones, et la mise en œuvre de lois environnementales solides soutiendront les progrès dans tous les domaines de la SFDD.

Pour faire avancer ces priorités, nous avons lancé le 20 juin 2016 un [examen des processus environnementaux et réglementaires](#). L'examen a porté notamment sur :

- le rétablissement de la confiance dans les processus d'évaluation environnementale;
- la modernisation de l'Office national de l'énergie;
- le rétablissement des protections perdues et l'introduction de garanties modernes dans la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*.

Pour effectuer l'examen, nous travaillons directement avec les peuples autochtones pour veiller à ce que leurs préoccupations soient entendues et prises en compte. Nous sollicitons également la contribution des provinces et des territoires, des membres du public, et des intervenants, tels que les groupes industriels et environnementaux.

Les résultats de l'examen devraient inclure notamment :

- Des processus d'évaluation environnementale nouveaux, justes, qui sont solides, qui incluent des éléments fondés sur des preuves scientifiques, protègent notre environnement, respectent les peuples autochtones et soutiennent la croissance économique;
- Un Office national de l'énergie dont la composition tient compte des points de vue des régions et qui possède une expertise suffisante dans les domaines tels que la science environnemental, le développement des collectivités et les connaissances traditionnelles des Autochtones;
- Des modifications à la loi, s'il y a lieu.

TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES

Nous savons que nous ne pouvons réaliser le développement durable seuls. Nos partenaires— y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les municipalités, les entreprises, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales et chaque Canadien—tous apportent d'importantes contributions.

Les provinces et les territoires partagent la responsabilité de l'environnement avec nous. Leurs nombreuses contributions comprennent notamment celles de travailler avec nous pour élaborer le cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques et mettre en œuvre leurs propres politiques climatiques; de réglementer les secteurs des ressources naturelles; de soutenir les technologies propres; de protéger et de rétablir les importants écosystèmes aquatiques et de prendre des mesures pour surveiller et améliorer la qualité de l'air.

Nous nous sommes engagés à l'égard d'une relation de nation à nation avec les peuples autochtones, et à écouter ce qu'ils ont à dire. Étant donné le rapport unique des peuples autochtones aux terres et aux eaux du Canada et la compréhension qu'ils en ont, leur participation à l'élaboration des politiques environnementales et à la prise de décision est essentielle.

Les peuples autochtones sont des partenaires précieux dans des domaines tels que l'aide au rétablissement des espèces en péril et la gestion des parcs nationaux et des aires protégées. Ils apportent des connaissances traditionnelles autochtones qui éclairent la prise de décisions dans des domaines comme la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques. Les gouvernements autochtones prennent également des mesures pour gérer les ressources naturelles et protéger l'environnement sur leurs terres, y compris en établissant des lois pour la protection environnementale.

Les municipalités et les collectivités du Canada ont une incidence importante sur la durabilité du Canada —par exemple, elles prennent des décisions liées aux transports publics, à la gestion des déchets, aux infrastructures et aux immeubles qui influent sur les émissions de GES, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et plus. Leurs décisions influent également sur la qualité de vie des Canadiens. Entre autres contributions de la SFDD, les municipalités seront des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de notre engagement à accroître l'investissement dans les infrastructures.

AVANCEMENT D'UN NOUVEAU MODÈLE DE LEADERSHIP PARTAGÉ DE L'ARCTIQUE

Alors que nous planifions l'avenir de l'Arctique, il importe de veiller à ce que ses nombreux intérêts et utilisations soient pris en compte. En août 2016, la ministre des Affaires autochtones et du Nord a annoncé la nomination de Mary Simon en tant que représentante spéciale de la ministre pour diriger la mobilisation concernant l'élaboration d'un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique, et fournir des conseils au gouvernement du Canada à cet égard. Elle sollicite l'avis de divers intervenants sur six thèmes principaux, y compris une vision du développement durable pour l'Arctique et de nouveaux objectifs de conservation pour l'Arctique.

Le milieu des affaires, y compris les entreprises, les investisseurs et les associations industrielles, jouent un rôle clé—par exemple, en développant des technologies propres qui contribuent à une économie à faible émission de carbone. Cependant, le rôle des entreprises ne se limite pas au seul secteur des technologies propres. Des ressources naturelles aux industries de services, et des coopératives aux entreprises sociales, les entreprises adoptent des pratiques durables et s'emploient à réduire leur empreinte environnementale.

La science et les données sous-tendent notre programme de développement durable, des politiques en matière de lutte contre les changements climatiques à la protection de la biodiversité, en passant par l'intendance de l'eau. La communauté de scientifiques du Canada génère des connaissances qui soutiennent les progrès dans ces secteurs et dans d'autres secteurs. Les scientifiques canadiens contribuent également aux initiatives internationales—par exemple, à la préparation des rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Enfin, les organisations non gouvernementales contribuent en plaidant en faveur du développement durable, en éduquant et sensibilisant le public, et en prenant des mesures sur le terrain pour protéger l'environnement. À titre d'exemple, elles appuient la conservation de l'habitat sur les terres privées, participent à des conseils multi-partenaires sur les espèces envahissantes, et à des initiatives scientifiques citoyennes.

NOS ENGAGEMENTS ET PLANS

Vision

Le Canada est l'un des pays les plus verts au monde et notre qualité de vie continue de s'améliorer.

Objectifs

La SFDD 2016–2019 s'articule autour de 13 objectifs ambitieux qui s'inspirent des ODD, reconnaissant nos responsabilités et circonstances uniques :

- Mesure relative aux changements climatiques
- Gouvernement à faible émission de carbone
- Croissance propre
- Infrastructure moderne et résiliente
- Énergie propre
- Côtes et océans sains
- Lacs et cours d'eau vierges
- Terres et forêts gérées durablement
- Populations d'espèces sauvages en santé
- Eau potable
- Alimentation durable
- Rapprocher les Canadiens de la nature
- Collectivités sûres et en santé

Cibles et jalons

Une ou plusieurs cibles à moyen terme—contribuent à chaque objectif. Dans la mesure du possible, les cibles à moyen terme sont spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et limitées dans le temps.

Les jalons à court terme complètent les cibles de la SFDD. Ils représentent des étapes intérimaires qui aideront à faire en sorte que nous maintenons le cap pour atteindre nos objectifs à long terme.

Plans d'action

Les plans d'action décrivent les mesures que nous prendrons pour atteindre nos objectifs. Ils incluent les mesures prioritaires, ainsi que d'autres mesures pour soutenir les cibles.

Le point de départ du Canada

Ce que nos indicateurs nous montrent actuellement, et comment nous mesurerons nos progrès à mesure que nous avançons.

Le Canada dans le monde

La manière dont nos objectifs, nos cibles, et nos mesures soutiennent les ODD et contribuent à d'autres initiatives et accords internationaux.

Liens avec les autres domaines de la SFDD

Comment chaque objectif de la SFDD soutient l'atteinte des autres.

Partenaires

Les mesures que prennent les autres pour soutenir nos objectifs et nos cibles.

Agissez!

Les mesures que les Canadiens peuvent prendre pour nous aider à atteindre nos cibles et nos objectifs.

AGISSEZ!

Les Canadiens sont engagés et informés, et font la différence. Les Canadiens contribuent dans des domaines de l'ensemble de la stratégie, y compris la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air, la protection de l'eau, et la conservation des espèces et des habitats.

Quelques-unes des nombreuses mesures que les Canadiens peuvent prendre pour vivre plus durablement comprennent notamment l'accroissement de l'efficacité énergétique de leur maisons, et le choix d'appareils à haut rendement énergétique, l'utilisation de modes de transport à faible émission de carbone, la réduction de gaspillage alimentaire, le compostage et le recyclable, les sorties dans la nature et la participation à la conservation.

Nous espérons également que vous continuerez à participer activement et à apporter vos idées et perspectives alors que nous mettons en œuvre la SFDD 2016–2019.



Tableau 1 – objectifs, cibles et ministres fédéraux responsables de la SFDD

TITRES DES OBJECTIFS	TITRES DES CIBLES	MINISTRES RESPONSABLES
Mesure relative aux changements climatiques	Les émissions de GES du Canada	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenue par une approche pangouvernementale de la mise en œuvre
Gouvernement à faible émission de carbone	La réduction des émissions de GES générées par les installations et les parcs de véhicules du gouvernement fédéral	Tous les ministres
Croissance propre	Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique; Ministre des Ressources naturelles
Infrastructure moderne et résiliente	Investir dans l'infrastructure verte	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités
Énergie propre	Production d'électricité de sources renouvelables et non émettrices	Ministre des Ressources naturelles
	Contribution du Canada à la production d'énergie propre en Amérique du Nord	Ministre des Ressources naturelles
	Part des énergies renouvelables dans l'offre totale d'électricité du Canada	Ministre des Ressources naturelles
Côtes et océans sains	Écosystèmes marins	Ministre de Pêches et Océans et Garde côtière canadienne
	Pêches durables	Ministre des Pêches et Océans et Garde côtière canadienne
Lacs et cours d'eau vierges	Pollution des lacs et des cours d'eau causée par les nutriments	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Écosystèmes des lacs et des cours d'eau	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Terres et forêts gérées de façon durable	Écosystèmes terrestres	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Santé des parcs nationaux	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Forêts durables	Ministre des Ressources naturelles
Populations d'espèces sauvages en santé	Espèces en péril	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Oiseaux migrateurs	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Eau potable	Avis de longue durée concernant l'eau potable touchant les systèmes d'eau potable des Premières Nations	Ministre des Affaires autochtones et du Nord
Alimentation durable	Approvisionnement en aliments sûrs et accessibles	Ministre de la Santé
	Agriculture durable	Ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire
	Aquaculture durable	Ministre des Pêches et Océans et Garde côtière canadienne
Rapprocher les Canadiens de la nature	Participation dans des activités de conservations de la biodiversité	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Soutien pour la protection et la présentation de lieux de Parcs Canada	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Visites aux réserves nationales de faune	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Collectivités sûre et en santé	Qualité de l'air	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Plan de gestion des produits chimiques	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre de la Santé



MESURE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



OBJECTIF À LONG TERME

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

- ◆ Les changements climatiques sont un problème mondial critique qui pourrait nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins essentiels. Leurs effets se font déjà ressentir dans tout le Canada—à titre d'exemple, l'augmentation des niveaux de la mer qui menace les collectivités côtières, les feux de forêts plus fréquents et plus violents et l'apparition d'organismes nuisibles, les conditions météorologiques extrêmes, telles que les tempêtes et les vagues de chaleur.
- ◆ Les collectivités autochtones font face à des effets disproportionnés. L'amincissement de la couche de glace de mer, de la couche de neige et la fonte des glaciers ont perturbé les routes et réduit la qualité des aliments prélevés dans la nature dans le Nord.
- ◆ Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, il faut adopter une économie faible en émission de carbone et réduire nos émissions de GES tout en augmentant notre prospérité.
- ◆ L'adaptation est essentielle pour lutter contre les changements climatiques. Elle consiste à prendre des décisions intelligentes, réfléchies et prospectives. Des mesures d'adaptation efficaces peuvent sauver des vies, diminuer les dommages, et réduire les coûts sur le long terme pour les particuliers, les entreprises, les organisations et les gouvernements.

CIBLE À MOYEN TERME

- ◆ D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de GES totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005

JALONS À COURT TERME

- ◆ D'ici à la fin de l'automne 2016, les premiers ministres devraient s'entendre sur l'approche du Canada en matière de changements climatiques dans un cadre pancanadien sur la croissance propre et la lutte contre les changements climatiques, qui mettra le Canada sur la voie de réaliser son objectif à l'horizon 2030, et de prendre des mesures sur l'adaptation et la technologie propre
- ◆ Ratifier l'Accord de Paris d'ici à la fin de 2016
- ◆ Ensemble avec les États-Unis et le Mexique, le Canada s'est engagé à élaborer, d'ici à la fin de 2016, une stratégie de développement à faible émission de gaz à effet de serre à mi-siècle, à long terme

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

- ◆ Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenue par une approche pangouvernementale de la mise en œuvre/Affaires autochtones et du Nord Canada; Affaires mondiales Canada; Santé Canada; Agence de la santé publique du Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Conseil canadien des normes; Environnement et Changement climatique Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ministère des Finances Canada; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; Transports Canada

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

S'appuyant sur la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques émise par les premiers ministres canadiens en mars 2016, nous travaillons avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones pour élaborer un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. D'ici à l'automne 2016, nous aurons en place un cadre qui tracera la voie vers notre objectif de 2030 pour réduire les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005. D'ici à la fin de l'année, nous élaborerons également une stratégie de développement à faible émission de carbone à long terme qui présentera la voie vers un futur faible en carbone.

Pour réduire les émissions dans le contexte du cadre panaméricain, nous devons prendre des mesures pour :

- Faire avancer l'utilisation de la tarification du carbone afin d'envoyer un signal aux marchés qui encourage des comportements, des produits et des technologies favorisant une économie à faible émission de carbone, et en même temps qui reconnaît le leadership provincial et le besoin de souplesse;
- Aider les Canadiens à faire la transition vers des sources de carburant propre;
- Accroître l'approvisionnement en électricité du Canada à taux d'émission faible ou nul;
- Accroître l'efficacité des véhicules et passer à des modes de transport à taux d'émission plus faibles;
- Accélérer l'adoption des technologies transformatives et d'efficacité énergétique;
- Rendre nos immeubles et nos équipements plus efficaces;
- Accroître les puits de carbone et réduire les émissions produites par les forêts, l'agriculture et les déchets;
- Prêcher par l'exemple dans le cadre d'opérations vertes et innovatrices du gouvernement.

Le cadre pancanadien contribuera également à faire avancer les stratégies d'adaptation et de résilience, ainsi que les technologies propres, l'innovation et les emplois. Il prévoit également la mise en œuvre d'un processus permanent pour la collaboration et les partenariats avec les peuples autochtones, y compris l'énergie propre.

Le Canada a joué un rôle actif et constructif dans les négociations internationales qui ont abouti à l'adoption de l'Accord de Paris—un accord à l'échelle mondiale sur le changement climatique. Le 22 avril 2016, le Canada a signé l'Accord de Paris et prend des dispositions pour le ratifier d'ici à la fin de l'année. À mesure que nous avancerons, nous plaiderons en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, tout en cherchant des possibilités d'aborder le problème des changements climatiques au niveau bilatéral ou multilatéral. Les travaux dans ce sens sont déjà amorcés avec nos partenaires nord-américains.

En février 2016, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé le protocole d'entente trilatéral concernant la collaboration en matière de changements climatiques et d'énergie, établissant les fondements d'une collaboration continentale en matière d'énergie. Forts de ce succès, en juin 2016, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont annoncé le Partenariat en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement, s'engageant à travailler ensemble pour développer une économie et une société nord-américaines compétitives, à faible émission de carbone et durables. Cela inclura :

- De réaliser 50 % de la production d'énergie propre en Amérique du Nord;
- De cesser progressivement les subventions aux combustibles fossiles inefficaces qui encouragent le gaspillage;
- D'aligner l'efficacité des carburants et les normes d'émission de GES pour les véhicules;
- De réduire les polluants climatiques de courte durée de vie, tels que le méthane et les hydrofluorocarbures (HFC).

Remplir nos engagements en vertu de Mission Innovation contribuera également à réduire les émissions de GES du Canada. Mission Innovation est un partenariat mondial qui vise à doubler l'investissement du gouvernement dans l'innovation de l'énergie propre sur cinq ans, tout en encourageant le leadership du secteur privé dans l'énergie propre.

Nous nous sommes également engagés à contribuer le montant historique de 2,65 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques.

Pour soutenir nos engagements à travailler avec les partenaires et réduire les émissions de GES, le budget de 2016 a fourni :

- 2 milliards de dollars sur deux ans pour créer un fonds pour une économie à faible émission de carbone afin de soutenir les mesures provinciales et territoriales qui réduiront considérablement les émissions de GES;
- 75 millions de dollars en financement nouveau pour permettre aux gouvernements locaux de lutter contre les changements climatiques;
- 109,1 millions de dollars sur cinq ans pour faire avancer les objectifs nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques au moyen de la science, de la communication de données, de politiques et de règlements.

Enfin, parce que d'autres changements climatiques sont inévitables, nous prenons des dispositions pour aider les autres gouvernements et collectivités à devenir plus résilients à leurs effets. Par exemple, le budget de 2016 a fourni :

- 129,5 millions de dollars sur cinq ans pour établir la base scientifique sur laquelle s'appuiera la prise de décisions, protéger la santé et le bien-être des Canadiens, renforcer la résilience des collectivités nordiques et autochtones, et accroître la compétitivité des secteurs économiques clés.
- 40 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre de notre plan d'infrastructure décennal pour intégrer la résilience aux changements climatiques dans les guides et les codes du bâtiment.

Nous aiderons également à renforcer la capacité à réagir à la chaleur extrême en soutenant la mise en place de systèmes d'alerte de canicule et d'intervention.

PARTENAIRES À L'ACTION - THE CO-OPERATORS

Co-operators s'est fixé un objectif à long terme de zéro émission nette d'ici à 2020, et une cible de réduction de ses émissions nettes de carbone de 75 % en dessous de l'année de référence 2010 d'ici à 2018. En 2015, ses émissions nettes de carbone étaient de 55 % en dessous de ses niveaux d'émission de 2010 en raison :

- des réductions internes réalisées grâce à la rénovation de ses immeubles pour accroître leur efficacité énergétique, aux initiatives de fusion de ses bureaux, à un parc automobile plus petit et plus efficace, ainsi qu'à la réduction des voyages d'affaires en voiture;
- des modifications aux facteurs d'émissions liés à la consommation d'électricité par province – par exemple, l'effet positif de l'abandon du charbon comme source de production d'électricité en Ontario;
- de l'achat de certificats d'énergie renouvelable pour certains bureaux de l'entreprise.

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Afin de mesurer la contribution du Canada à la **limitation de l'augmentation de la température mondiale**, nous suivons l'évolution de notre niveau d'émissions nationales de GES. En 2014, le niveau d'émissions de GES du Canada était de 732 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, soit 5 % en dessous des niveaux de 2005. Toutefois, les émissions augmentent actuellement, et sans action supplémentaire le niveau des émissions du Canada devrait être de 815 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone en 2030, soit plus de 55 % au-dessus de notre cible.
- ♦ Pour surveiller la **transition vers une économie à faible émission de carbone**, nous suivons l'évolution de l'intensité de nos GES, ou émissions d'équivalent de dioxyde de carbone par milliard de dollars du PIB. En 2014, l'intensité des GES du Canada était de 0,42 mégatonne (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂) par milliard de dollars du PIB, soit 31,5 % plus faible qu'en 1990 (0,62 Mt d'éq CO₂).

MESURES DE CONTRIBUTION

Les mesures déjà prévues et en cours soutiendront la mise en œuvre du cadre pancanadien. Pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone et rendre les collectivités résilientes, nous allons :

Utiliser des règlements pour limiter les émissions de GES

Élaborer et mettre en œuvre des règlements pour limiter les émissions de GES, par exemple :

- ♦ Élaborer des règlements pour réduire les émissions de méthane du secteur du pétrole et du gaz de 40-45 % en dessous des niveaux de 2012 d'ici à 2025, en partenariat avec les États-Unis et le Mexique (intention de publier une première phase de projet de règlement au début de 2017);
- ♦ Réglementer les HFC au titre du Protocole de Montréal.

Une fois que les règlements sont en place, promouvoir la conformité et exécuter la mise en œuvre des activités de

contrôle de l'application des règlements, y compris dans les secteurs de l'électricité, des transports et de l'expédition.

Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques

Collaborer avec les Canadiens, les autres niveaux de gouvernement et les parties prenantes, par exemple :

- ♦ Travailler avec les Canadiens, y compris les intervenants du Nord dans le cadre de la Stratégie d'adaptation pour le Nord;
- ♦ Travailler avec les Canadiens, les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les municipalités pour élaborer des plans locaux et régionaux pour élaborer la plateforme pour l'adaptation;
- ♦ Travailler avec les autres niveaux de gouvernement et d'autres partenaires pour faire face aux menaces des espèces exotiques envahissantes dans des conditions climatiques changeantes.

Mener des recherches et des analyses sur les politiques climatiques

- ♦ Mener des recherches et des analyses stratégiques afin de guider des stratégies pour lutter contre les changements climatiques dans différents secteurs, y compris l'agriculture, l'énergie et la santé.

Exercer un rôle de premier plan dans les accords et initiatives internationaux sur le changement climatique

Faire en sorte que le Canada joue un rôle prépondérant dans les efforts internationaux pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre des accords de libre-échange, des relations avec les principaux pays partenaires, y compris les États-Unis, le Mexique, la Chine et l'Union européenne, en mettant en œuvre des accords environnementaux multilatéraux et en participant à des instances internationales, telles que les Nations Unies.

Cela comprend les négociations sur les émissions de GES dans les secteurs de la marine et de l'aviation, et la mise en œuvre de l'annonce du Canada pour le financement du climat.

Fournir un soutien en nature et un financement pour la résilience climatique

Fournir un financement pour les Premières Nations et les collectivités inuites afin d'élaborer :

- ♦ des stratégies d'adaptation aux changements climatiques;
- ♦ des plans d'action pour les projets de recherche et d'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités;
- ♦ des plans régionaux d'adaptation pour la santé.

Apporter le soutien pour les projets d'adaptation sur divers secteurs afin d'améliorer la formation, de renforcer les capacités, de soutenir l'évaluation et de promouvoir le partage d'informations, plus particulièrement sur l'infrastructure des transports dans le Nord.

Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifique sur le changement climatique

Effectuer des recherches, des modélisations et des analyses scientifiques afin de développer les connaissances du changement climatique et de ses effets présents et futurs et dans différentes zones géographiques, y compris une surveillance accrue des impacts sanitaires du changement climatique.

Suivre l'évolution des émissions de GES du Canada, collecter des données sur les émissions de GES, fournir des informations pour soutenir l'élaboration des politiques (y compris des règlements) dans les secteurs de l'économie, et fournir de l'information pour aider les Canadiens à prendre des décisions liées au climat et les préparer pour les futurs impacts climatiques.

Soutenir l'action volontaire pour réduire les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques

Encourager les entreprises et les Canadiens à prendre des mesures pour réduire les émissions de GES. Ce travail comprend :

- ♦ L'élaboration de programmes et d'informations sur l'efficacité énergétique;
- ♦ La promotion d'une consommation durable et la production et l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans la construction;
- ♦ L'élaboration de plans visant à réduire les émissions de GES du secteur ferroviaire;
- ♦ L'élaboration de normes pour soutenir la résilience, en mettant l'accent sur les infrastructures.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Les changements climatiques affectent nos écosystèmes, nos modes de vie, notre sûreté et sécurité, et notre santé. Agir sur les changements climatiques soutient un grand nombre d'autres cibles de la SFDD, par exemple :

- ♦ [Construire un système d'énergie plus propre](#) et investir dans les [technologies propres](#) et les [infrastructures](#) réduira nos émissions de GES et nous aidera à faire la transition vers une économie à faible émission de carbone
- ♦ Afin de faire notre part en matière de changements climatiques, nous [réduisons nos émissions de GES de nos propres opérations](#)
- ♦ Les changements climatiques affectent la santé des [côtes et des océans](#) ainsi que de [nos lacs et nos cours d'eau](#)
- ♦ Les [pratiques d'agriculture durable](#), telles que l'agriculture avec peu – ou aucun labour gardent le carbone séquestré dans le sol
- ♦ Les [forêts](#) et d'autres écosystèmes agissent tels que des puits de carbone, aidant à atténuer les changements climatiques
- ♦ Le changement climatique exacerbe les [problèmes de qualité de l'air](#) dans certaines régions du Canada

LE CANADA DANS LE MONDE

Agir sur le climat soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —en particulier l'ODD 7, Énergie abordable et durable; l'ODD 12, Consommation et production durables; l'ODD 13 Lutte contre les changements climatiques; et l'ODD 17 de développement durable, Partenariats pour les objectifs ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Nos partenaires et des intervenants dans tout le Canada agissent en prenant des mesures pour réduire les émissions de GES, y compris les autres gouvernements, les entreprises, les peuples autochtones, les municipalités et les Canadiens. En particulier, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté des politiques climatiques adaptées à leurs circonstances et priorités particulières.

Les provinces et les territoires ont établi des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, ou incluent la résilience dans des stratégies plus larges de lutte contre les changements climatiques, tandis que les municipalités prennent des mesures, telles que la mise en place de systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur et la planification des moyens de protection contre les inondations pour faire face à l'élévation projetée du niveau de la mer (voir la figure 2).

Certains secteurs industriels ont pris des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et prennent des mesures pour les respecter. À titre d'exemple, le secteur canadien de l'aviation travaille avec le gouvernement fédéral pour accroître l'efficacité en carburant

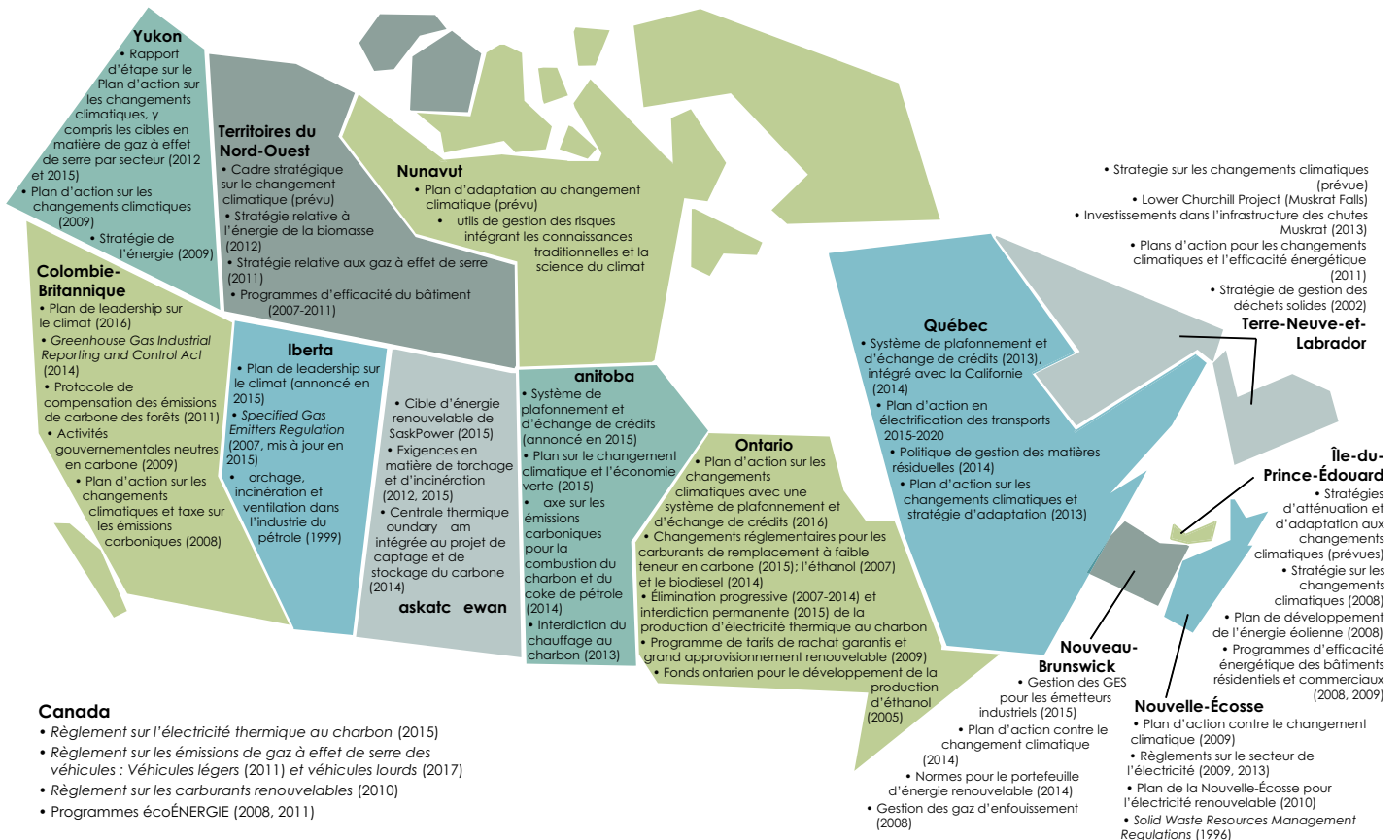
et réduire les émissions de GES en vertu du Plan d'action du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation.

Plus de vingt entreprises canadiennes sont des partenaires du secteur privé de la Coalition de leadership de tarification du carbone, une initiative volontaire qui soutient et encourage la mise en œuvre réussie de la tarification du carbone dans le monde entier.

Les parties prenantes et les intervenants sont également actifs pour aider les collectivités canadiennes à devenir plus résilientes aux changements climatiques. Par exemple :

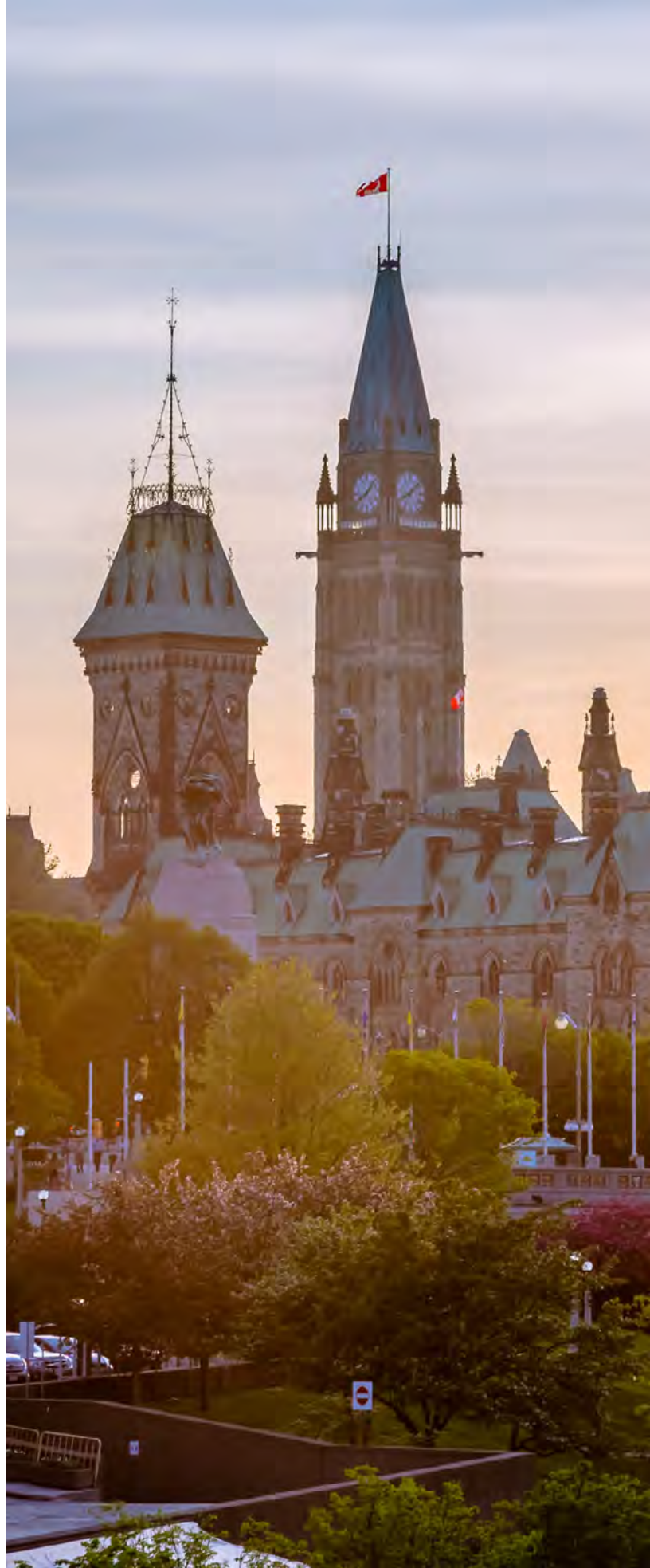
- ◆ Certaines entreprises intègrent des considérations climatiques dans leur planification d'investissements et les décisions opérationnelles en vue d'améliorer leur résilience à long terme et leur compétitivité;
- ◆ Certaines associations professionnelles travaillent à informer et à outiller leurs membres pour faire face aux changements climatiques dans leur pratique professionnelle.

Figure 2 – Sélection des mesures d'atténuation par province et territoire



AGISSEZ!

- Utilisez des modes de transport en commun ou actifs pour vous rendre au travail
- Si vous conduisez, choisissez un véhicule à faible émission et évitez la marche au ralenti
- Demandez une évaluation ÉnerGuide de la maison et agissez sur les résultats
- Générez ou achetez de l'électricité verte pour votre maison
- Réduisez la quantité de déchets (y compris les déchets alimentaires) que vous générez; compostez et recyclez afin d'aider à réduire les émissions de GES des sites d'enfouissement et de la production de nouveaux matériaux
- Débranchez vos appareils électroniques lorsque vous ne les utilisez pas
- Plantez des arbres pour augmenter la canopée de la forêt urbaine, afin de fournir de l'ombre et d'améliorer la qualité de l'air



UN GOUVERNEMENT À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE



OBJECTIF À LONG TERME

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Nous nous sommes engagés à devenir un chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques. Alors que nous avançons dans le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, nous prendrons des mesures pour nous assurer que nous, le gouvernement fédéral, faisons notre part pour contribuer au plan économique plus large.

Nous avons un important portefeuille de biens immobiliers qui utilisent une grande quantité d'énergie. Nous dépensons également des milliards chaque année sur des biens et services pour servir les Canadiens.

Notre large empreinte nous permet de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone, de stimuler le secteur des technologies propres, de contribuer aux engagements internationaux du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques, et de réaliser des économies.

CIBLE À MOYEN TERME

Réduire les émissions de GES des immeubles et du parc automobiles du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025*

** La réalisation de cette cible dépend des investissements majeurs, avec une probabilité de retards liés à la construction. Les meilleurs scénarios permettraient de l'atteindre.*

JALONS À COURT TERME

- ◆ Être les premiers à adopter des normes de construction qui seront élaborées au moyen du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour tous les nouveaux bâtiments et les baux gouvernementaux, le cas échéant
- ◆ Dresser un inventaire complet et public des émissions de GES du gouvernement fédéral et l'utilisation de l'énergie
- ◆ Encourager les ministères à prendre des mesures pour innover dans leurs pratiques de lieux de travail durables
- ◆ Examiner les pratiques d'achats pour les aligner sur les objectifs verts

PARTENAIRES À L'ACTION - REAL PROPERTY ASSOCIATION OF CANADA

[Real Property Association of Canada](#) note qu'un grand nombre des plus grandes entreprises immobilières de gestion de pensions, d'entités immobilières publiques et de fiducies de placements immobiliers, sont axées sur la gestion de l'énergie, de l'eau et de la consommation de GES dans leurs portefeuilles, adoptant les normes LEED1 et les normes BOMA BEST2, et souvent divulguant des données sur l'intensité pour l'énergie, l'eau, les déchets et le carbone dans des rapports sur la responsabilité sociale rendus publics. Beaucoup d'entreprises canadiennes sont à présent des chefs de file mondiaux selon l'enquête mondiale GRESB3, et LEED a le taux d'adoption le plus élevé au Canada de tous les pays du monde à l'extérieur des États-Unis, où la norme LEED a été inventée.

NOTRE PLAN D'ACTION

Nos principales priorités

Nos immeubles sont la première source d'émissions de GES de nos opérations, et ils seront notre priorité clé dans la réduction de ces émissions.

Les engagements pris dans le budget de 2016 soutiennent notre cible et nos objectifs ambitieux. Le budget de 2016 a fourni plus d'un milliard de dollars de nouveau financement pour la mise en œuvre du projet d'acquisition de services énergétiques de Services publics et Approvisionnement Canada, qui rénovera et modernisera six centrales de chauffage et de refroidissement desservant plus de 80 emplacements dans la région de la capitale nationale. Ce projet devrait réduire de plus de 35 % les émissions produites actuellement par ces installations.

En vertu du Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement, nous nous sommes engagés à acheter, d'ici à 2025, 100 % d'énergie propre pour toutes les installations de Services publics et Approvisionnement Canada.

Afin de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone, nous servirons de « banc d'essai » pour les énergies propres émergentes, et ajouterons des véhicules électriques et hybrides à notre parc de véhicules, selon les besoins.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Tous les ministres/Tous les ministères et organismes

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

Afin de mesurer les progrès que nous avons accomplis pour **réaliser un gouvernement à faible émission de carbone**, nous suivons l'évolution des émissions de GES de nos opérations. En 2014–2015, les ministères et organismes responsables ont réduit de 4,6 %, par rapport à l'exercice 2005–2006, les émissions de GES de leurs immeubles et parcs automobiles. Ce pourcentage a depuis été révisé et porté à 15 %, sur la base des meilleures pratiques en comptabilisation des émissions de GES.

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin d'écologiser nos opérations, nous allons :

Réduire la consommation d'énergie dans nos bâtiments et nos parcs de véhicules, mieux comprendre les émissions de GES dans toutes nos opérations, de toutes sources; et examiner des façons de développer notre résilience. Plus précisément, nous allons :

Améliorer l'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique de nos immeubles

Être les premiers à adopter des normes de construction qui seront établies dans le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Désigner des gestionnaires en énergie pour toutes les bases et escadres de la Défense nationale; moderniser les lieux de travail de manière à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES. Enfin, sur une base volontaire, les ministères achèteront de l'énergie propre pour leurs installations.

Moderniser notre parc de véhicules

Soutenir la réduction de la consommation d'énergie dans les parcs de véhicules gouvernementaux et le déploiement des

véhicules électriques; favoriser l'installation dans les lieux de travail de stations de recharge pour les véhicules électriques.

Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce aux pratiques d'achat écologiques

Soutenir les technologies propres et les produits et services écologiques en prenant en considération les aspects environnementaux dans les décisions d'achat.

Faire la démonstration de technologies innovatrices

Aider les ministères fédéraux et les organismes à être les premiers à utiliser, à mettre à l'essai, et à évaluer les innovations à la fine pointe qui ne sont pas encore disponibles sur le marché, afin de répondre aux besoins spécifiques des ministères et d'accroître l'efficacité opérationnelle. Le programme d'innovation Construire au Canada aide les entreprises à combler l'écart de la pré-commercialisation en se procurant et en mettant à l'essai des produits et des services innovants au stade avancé au gouvernement fédéral avant de les mettre sur le marché.

Promouvoir des pratiques de transports durables

Promouvoir des pratiques durables pour les voyages des employés, y compris les voyages d'affaires et pour se rendre au travail, comme la téléconférence, le télétravail, le covoiturage et l'utilisation des véhicules électriques et les transports en commun. Lorsque cela est possible, offrir des options de compensation pour réduire l'impact des voyages du gouvernement.

Comprendre les impacts des changements climatiques et renforcer la résilience

Comprendre et répondre à la vaste gamme d'impacts des changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les actifs fédéraux, les programmes et les services dans tout le pays; assurer que les interruptions de service sont évitées. En outre, examiner comment les impacts des

PARTENAIRES À L'ACTION - TELUS GARDEN

En septembre 2015, [TELUS garden](#) a ouvert ses portes au centre-ville de Vancouver. Abrayant le siège social de TELUS, TELUS garden a reçu la certification LEED Platine et est le premier immeuble en Amérique du Nord à être financé par des obligations vertes. Ses caractéristiques de durabilité comprennent un système énergétique de district, un mur-rideau à vitrage triple, des fenêtres ouvrantes, un approvisionnement d'air extérieur à 100 %, un système de chauffage et de refroidissement radiant, des panneaux solaires, et un système de captation de l'eau de pluie.

changements climatiques peuvent être intégrés dans des considérations d'élaboration des programmes.

Améliorer la transparence et la reddition de comptes

Aligner les pratiques de mesure du rendement du gouvernement sur les normes internationales, adopter une comptabilisation dynamique (en temps réel) des émissions de GES générées par les réseaux électriques desservant les établissements fédéraux. Fournir des mises à jour en temps opportun sur les progrès réalisés grâce à la divulgation complète des émissions.

Élaborer des politiques pour un gouvernement à faible émission de carbone

Mener des recherches et des analyses politiques pour soutenir le renouvellement des plans ministériels de mise en œuvre de réduction de GES et l'élaboration de cibles ministérielles supplémentaires afin de réduire les effets sur l'environnement des opérations fédérales dans les lieux de travail.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Réduire les émissions de GES de nos propres opérations est une façon de prendre des [mesures efficaces pour lutter contre les changements climatiques](#).

LE CANADA DANS LE MONDE

Faire notre part en matière de changements climatiques soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 12, Consommation et production durables, et l'ODD 13, Mesures pour lutter contre les changements climatiques. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres accords et initiatives internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir [l'annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

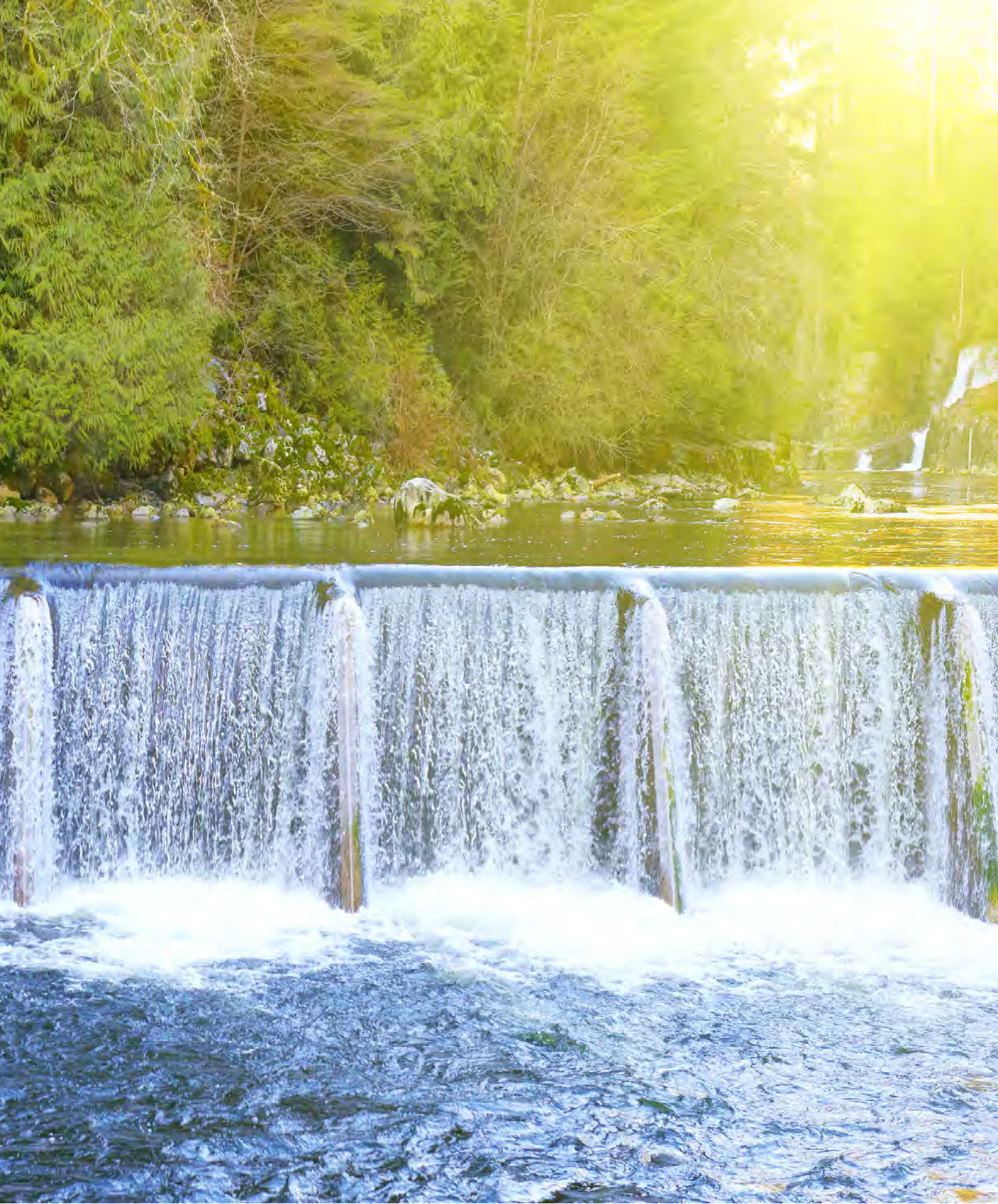
D'autres gouvernements au Canada montrent la voie en réduisant les émissions de GES et en prenant en compte la performance environnementale dans l'approvisionnement. À titre d'exemple, les provinces et les territoires mettent en œuvre des normes d'efficacité énergétique pour leurs installations et pour fournir des produits, des véhicules et des équipements plus efficaces. Certaines provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario, se sont engagées à passer à des opérations neutres en carbone.

Les entreprises canadiennes sont également d'importants partenaires—leur recherche et développement dans des technologies propres et innovatrices nous aidera à réduire nos émissions. En outre, des partenaires de voyages tels que HRG et Air Canada, permettent de compenser les émissions de GES liées aux voyages.

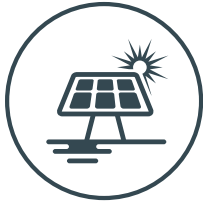
AGISSEZ!

Réduisez les émissions de GES dans votre lieu de travail :

- Encouragez les employés et les collègues à se rendre au travail à vélo, à pied ou en utilisant les transports en commun
- Utilisez les services de vidéo et de téléconférence
- Éteignez les ordinateurs et les autres équipements à la fin de votre journée de travail
- Utilisez un éclairage à haut rendement énergétique



CROISSANCE PROPRE



OBJECTIF À LONG TERME

Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Nous savons qu'un environnement propre et une économie forte doivent aller de pair dans le monde moderne. Investir dans les technologies propres et soutenir l'innovation nous aideront à faire la transition vers une économie à faible émission de carbone, et de réaliser ainsi des avantages tant économiques qu'environnementaux.

Les avantages des technologies propres comprennent, entre autres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une plus grande résilience aux changements climatiques, des collectivités plus saines, et des secteurs économiques plus durables et concurrentiels.

Le Canada dispose d'industries de technologies propres d'avant-garde. Grâce à nos investissements, nous pouvons soutenir leurs efforts, les aider à réduire leurs émissions de GES, à remédier aux problèmes environnementaux, tels que la pollution de l'air et de l'eau, rendre les entreprises canadiennes plus compétitives; et créer des emplois propres.

CIBLE À MOYEN TERME

Mettre en œuvre notre engagement Mission Innovation de doubler les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre, d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 2015.

JALONS À COURT TERME

- ◆ Élaborer un Programme inclusif d'innovation d'ici à 2017
- ◆ Élaborer, d'ici à 2017, une stratégie de technologies propres pour les secteurs des ressources naturelles du Canada.

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique; Ministre des Ressources naturelles/Agence canadienne de développement économique du Nord; Agence de promotion économique du Canada atlantique; Agence fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario; Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario; Développement économique Canada pour les régions du Québec; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ressources naturelles Canada; Conseil canadien des normes; Statistique Canada; Diversification de l'économie de l'Ouest Canada; Technologies du développement durable Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

Afin de mesurer la croissance du secteur des technologies propres du Canada, un financement est fourni à Statistique Canada pour recenser les industries du secteur, mettre en place une référence de 2015 sur l'industrie d'ici à 2018, et suivre la contribution des technologies propres au PIB, ainsi que le nombre d'emplois liés aux technologies propres.

PARTENAIRES À L'ACTION - NEI INVESTMENTS

En tant qu'entreprise de gestion d'investissements, la principale contribution de [NEI Investments](#) à l'environnement et au développement durable est celle de ses décisions d'investissements et de ses activités de participation. Les thèmes qui influencent ses décisions d'investissement comprennent notamment les changements climatiques et la transition énergétique, les droits de la personne, et la production responsable d'aliments. Ses activités de participation comprennent le dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit, le vote par procuration, les politiques publiques et les travaux sur les normes, ainsi que la participation dans des initiatives multi-acteurs.

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Nous reconnaissons que les technologies propres constituent la voie pour l'atténuation des émissions de GES et une croissance plus durable de tous les secteurs de l'économie, y compris les transports, le développement des ressources naturelles, la fabrication, la construction, les services publics, et autres.

Dans le cadre de l'élaboration d'un cadre pancanadien sur la croissance et les changements climatiques, nous travaillons avec les provinces et les territoires—ainsi que les organisations nationales autochtones, les intervenants de l'industrie et les experts—pour explorer les moyens de stimuler la croissance économique, de créer des emplois, et de développer l'innovation dans tous les secteurs, pour qu'ils puissent faire la transition vers une économie à faible émission de carbone, en tirant parti des forces régionales.

Le travail avec nos partenaires se concentre sur quatre domaines importants :

- Développer l'innovation à un stade précoce;
- Accélérer la commercialisation et la croissance;
- Favoriser une plus grande adoption;
- Renforcer la collaboration et les mesures de réussite.

Nous nous sommes engagés à effectuer des investissements importants dans les technologies propres, qui soutiendront un plan d'action pour l'Innovation inclusive. Le budget de 2016 a fourni plus d'un milliard de dollars sur quatre ans pour soutenir les technologies propres, y compris les secteurs de la foresterie, des pêches, des mines, de l'énergie et de l'agriculture. Nos engagements comprennent :

- 20 millions de dollars sur huit ans pour créer deux nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada dans les domaines liés aux technologies propres et durables;
- 50 millions de dollars sur quatre ans à Technologies de développement durable Canada pour le Fonds de technologies du DD;
- 82,5 millions de dollars sur deux ans à Ressources naturelles Canada pour soutenir la recherche, le développement et la démonstration dans les technologies d'énergie propre;
- Le doublement du soutien total annuel des agences de développement régional pour les technologies propres afin de les porter à 100 millions de dollars par année, à partir des ressources existantes.

Investir dans les technologies d'énergie propre soutiendra nos engagements dans le cadre de Mission Innovation - une initiative mondiale qui verra les pays partenaires doubler les investissements gouvernementaux dans l'innovation en matière d'énergie propre sur cinq ans - ainsi que nos engagements internationaux en matière de changements climatiques.

Nous allons également prendre des mesures pour aider les Canadiens à acquérir les connaissances requises pour participer à l'économie de la croissance propre—par exemple, en adoptant des réformes pour le Programme de prêts étudiants du Canada, afin de rendre les études postsecondaires plus abordables, en investissant dans la Stratégie emploi jeunesse (y compris en fournissant un financement pour créer des emplois verts pour les jeunes), et en renforçant la formation des apprentis en milieu syndical.

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin d'encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies et d'accélérer l'innovation, nous allons :

Investir dans les technologies pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques

Soutenir le développement, la démonstration, la commercialisation, le déploiement, l'adoption et l'exportation de technologies qui réduisent les émissions de GES et les polluants atmosphériques. Ce travail mettra à profit les forces régionales et aidera à améliorer la productivité, la compétitivité et la performance environnementale dans les secteurs, tels que l'énergie, les mines, la construction et la gestion des déchets, et le secteur manufacturier, y compris dans les industries de l'aérospatiale et de l'automobile.

Travailler avec les partenaires pour développer et adopter de nouvelles technologies afin de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques

Travailler avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les entreprises, les industries, les producteurs de technologies et les universitaires, afin de mettre en œuvre des approches communes pour réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air—par exemple :

- ◆ en faisant la promotion des services des normes de certification;
- ◆ en faisant des investissements stratégiques dans les technologies liées à la réduction des émissions de GES;
- ◆ en encourageant la promotion de l'adoption de nouvelles technologies;
- ◆ en améliorant le rôle des codes et des normes;
- ◆ en soutenant le développement et la démonstration de technologies propres par l'entremise de Technologies du

développement durable Canada et du Fonds municipal vert;

- ♦ en collaborant sur des stratégies pour réduire la dépendance à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles dans les collectivités nordiques et éloignées.

Atteindre l'objectif de Mission Innovation du Canada de doubler d'ici à 2020 les investissements fédéraux dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'énergie propre.

Soutenir les mesures volontaires et réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques

Encourager les entreprises canadiennes, les provinces, les territoires et les Canadiens à agir pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques—par exemple :

- ♦ en soutenant les entreprises, y compris les coopératives et d'autres entreprises sociales, qui ont des objectifs de durabilité et des projets de technologies vertes;
- ♦ en soutenant et en fournissant une accréditation pour les vérifications d'émissions de GES et de polluants atmosphériques;
- ♦ en élaborant et en faisant la promotion des codes de pratique et des normes qui valorisent la durabilité environnementale, telles que la norme ISO 14034 – Gestion environnementale – Vérification des technologies environnementales (qui sera publiée à l'automne 2016).

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Investir dans les technologies propres et l'innovation soutient la croissance économique, ainsi que les cibles de la SFDD liées aux mesures pour lutter contre les changements climatiques, aux énergies propres, et à la construction de collectivités sûres et en santé :

- ♦ Les technologies propres peuvent [réduire les émissions de GES et accroître la résilience au climat](#)
- ♦ Investir dans les technologies énergétiques propres [rend le système énergétique du Canada plus durable](#)
- ♦ Investir dans les technologies propres [réduit la dépendance à l'électricité produite à partir de combustibles fossiles dans les régions nordiques et éloignées](#) et [soutient des collectivités saines et durables](#)
- ♦ Investir dans les technologies propres aide les secteurs tels que [la foresterie](#), [les pêches](#), les mines, [l'énergie](#), [l'agriculture](#) et le secteur manufacturier, ainsi que leurs chaînes d'approvisionnement connexes, à devenir plus durables et concurrentiels

LE CANADA DANS LE MONDE

Investir dans les technologies propres et l'innovation soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable — en particulier l'ODD 9, Industries, Innovation and Infrastructure; et l'ODD 12, Consommation et production durables. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient les actions internationales, voir [l'annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Le secteur canadien des technologies propres et d'autres entreprises, établissements d'enseignement, organisations autochtones, provinces et les territoires et les municipalités jouent tous un rôle dans l'avancement des technologies propres. Les entreprises canadiennes montrent la voie en développant et en adoptant des technologies qui contribuent à une économie à faible émission de carbone. Par ailleurs, les provinces et les territoires et d'autres s'emploient à encourager la recherche, le développement et l'adoption de technologies, par exemple:

- ♦ La [Stratégie#BCTECH](#) de la Colombie-Britannique comprend des mesures pour accroître l'adoption et les exportations de technologies propres;
- ♦ L'Ontario soutient les [Centres d'excellence de l'Ontario](#), un programme sans but lucratif qui aide à commercialiser la recherche universitaire et investit dans les projets en phase initiale offrant un potentiel commercial;
- ♦ Le Programme québécois [Techno-Climat](#) encourage le développement de nouvelles technologies et de procédés innovateurs liés à l'efficacité énergétique et à des sources d'énergies émergentes;
- ♦ [Innovacorp](#) de la Nouvelle-Écosse est une société d'investissement en capital-risque qui aide les entreprises de la province dès le premier stade de leur développement. Elle fournit des investissements dès les premières phases, ainsi que des conseils spécialisés individualisés;
- ♦ [Cold Climate Innovation](#) au Centre de recherche du Yukon fournit aux particuliers et aux entreprises un capital d'amorçage pour développer des prototypes qui peuvent être testés avant de passer à l'étape de la commercialisation;

- ◆ Des regroupements d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises, tels que le [MaRS Discovery District](#) de Toronto et [DMZ à la Ryerson University](#) lient les investisseurs, les enseignants, les chercheurs, les scientifiques sociaux, les entrepreneurs et les experts commerciaux.

Afin de soutenir les initiatives de Mission Innovation, le Canada travaille avec 20 partenaires internationaux pour faire avancer le leadership mondial en matière d'énergie propre, y compris avec le États-Unis, le Mexique, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Inde et la Chine.



INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE



OBJECTIF À LONG TERME

Des infrastructures modernes, durables et résilientes soutiennent la croissance économique propre et l'inclusion sociale

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les infrastructures vertes—y compris les systèmes d'eau et d'eaux usées, l'énergie propre, les infrastructures résilientes au climat, comme les systèmes d'atténuation des inondations, et les infrastructures pour protéger du climat changeant—protègent l'environnement et les collectivités, aident à créer les conditions pour une croissance économique, et améliorent la qualité de vie.

Nous avons besoin d'installations modernes de distribution d'eau et d'épuration des eaux usées pour garantir que les Canadiens ont une eau salubre à consommer, et de protéger nos lacs, nos fleuves et rivières et nos océans contre la pollution. Les infrastructures d'énergie propre aideront à réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique. Et tandis que les effets des changements climatiques continuent de se manifester, des infrastructures résilientes au climat qui protègent les Canadiens deviendront de plus en plus nécessaires pour soutenir le bien-être économique, environnemental et social.

Outre les infrastructures vertes, d'autres investissements dans les infrastructures—par exemple, des investissements pour fournir des logements abordables et améliorer les transports en commun—peuvent contribuer également à la durabilité environnementale, à la prospérité économique et à la qualité de vie.

CIBLE À MOYEN TERME

D'ici la fin de 2025-2026, investir 20 milliards de dollars dans le financement des initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de GES et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement

JALONS À COURT TERME

- ♦ Avant la fin de 2016-2017, mettre en œuvre des initiatives en vertu de la Phase 1 du plan d'infrastructure en deux phases du Canada concernant l'infrastructure verte, y compris les investissements de 2 milliards de dollars de nouveau financement pour la distribution d'eau potable et l'épuration des eaux usées
- ♦ Avant la fin de 2017-2018, avoir élaboré et commencé la mise en œuvre de la Phase 2 du plan d'infrastructure à long terme du Canada pour fournir aux provinces, aux territoires et aux municipalités le financement pour la nouvelle infrastructure verte afin de garantir des investissements accrus dans l'infrastructure verte

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités /Affaires autochtones et du Nord Canada; Infrastructure Canada; Ressources naturelles Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Pour mesurer l'impact environnemental de nos investissements dans les infrastructures, nous allons suivre la diminution du pourcentage moyen du volume de fuite et/ou d'infiltration de l'eau qui peut être attribuée aux investissements financés. Nous allons également suivre le nombre de systèmes qui ont amélioré la qualité des effluents d'eaux usées ou d'évacuation des eaux pluviales à la suite des investissements financés.
- ♦ Infrastructure Canada travaillera avec Statistique Canada pour améliorer les **données liées aux infrastructures**, lesquelles soutiendront de meilleures informations sur l'état et le rendement des actifs principaux dans les infrastructures publiques pour tous les niveaux de gouvernement.

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Au cours des dix prochaines années, nous fournirons un nouveau financement important aux provinces, aux territoires, municipalités, et collectivités autochtones pour soutenir les investissements dans les infrastructures en deux phases, sous trois catégories—transports publics, infrastructures vertes, et infrastructures sociales.

Tandis que tout le financement dans les infrastructures contribuera à soutenir le développement durable, le financement des infrastructures vertes visera en particulier des initiatives qui soutiennent les résultats et les objectifs environnementaux. Il aidera à moderniser et à améliorer les systèmes d'eau et d'eaux usées, soutiendra la transition vers une économie à faible émission de carbone, et aidera les collectivités canadiennes, y compris les peuples autochtones, à s'adapter aux changements climatiques.

Les initiatives liées aux infrastructures vertes actuellement mises en œuvre dans le cadre de la Phase 1 du plan d'infrastructures dans un certain nombre de ministères comprennent :

- 2 milliards de dollars dans le cadre d'un Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées pour fournir aux collectivités des systèmes d'eau et d'eaux usées plus fiables, et pour veiller à ce que tant l'eau potable que les effluents d'eaux usées soient conformes aux normes fixées par la loi;
- 2,24 milliards de dollars sur cinq ans aux collectivités des Premières Nations pour améliorer l'infrastructure des eaux et des eaux usées et la gestion des déchets;
- 125 millions de dollars sur deux ans à la Fédération des municipalités canadiennes pour accroître le Fonds vert municipal;
- 75 millions de dollars de nouveau financement aux gouvernements locaux pour lutter contre les changements climatiques;
- 50 millions de dollars pour un fonds de développement des capacités pour soutenir l'utilisation des meilleures pratiques de gestion des actifs à l'échelle du Canada;
- 62,5 millions de dollars sur deux ans pour soutenir le déploiement d'infrastructures pour les carburants de substitution pour les véhicules, y compris les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et les stations de ravitaillement en gaz et en hydrogène;
- 40 millions de dollars sur cinq ans pour intégrer la résilience au climat dans les guides et les codes du bâtiment;
- 2,5 millions de dollars sur deux ans pour faciliter les dialogues régionaux et les études qui mentionnent les projets d'infrastructures électriques pouvant réduire considérablement les émissions de GES;
- 413 millions de dollars pour deux projets d'infrastructures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques—Projets des chenaux des embouchures des lacs Manitoba et Saint-Martin et l'usine de traitement des eaux usées de Lions Gate.

Nous nous engageons avec nos partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec des investisseurs institutionnels mondiaux et d'autres intervenants, et annonceront la Phase 2 du plan d'infrastructures à long terme au cours de la prochaine année. Les investissements de la Phase 2 feront avancer nos engagements à l'égard des réductions de gaz à effet de serre, de la résilience au climat, et d'une meilleure qualité environnementale.

En outre, nous sommes heureux d'appuyer la Motion M-45 de M. Andy Fillmore (député d'Halifax), présentée le 5 mai 2016. La motion propose qu'une analyse des effets des émissions de GES des projets d'infrastructures du gouvernement soit étudiée et, le cas échéant, qu'un financement soit décrété prioritaire pour les propositions d'infrastructures qui atténuent les changements climatiques.

MESURES DE CONTRIBUTION

À court terme, dans le cadre de la Phase 1 du plan d'infrastructure à long terme :

Travailler avec les partenaires sur l'infrastructure verte

Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants pour mettre en œuvre des approches communes afin d'améliorer l'infrastructure de l'eau et des eaux usées, ainsi que pour soutenir les mesures visant à réduire les émissions de GES et à améliorer la qualité de l'air. Cela comprend le financement qui sera fourni

à la Fédération des municipalités canadiennes pour les gouvernements locaux, afin de soutenir les projets dirigés par les municipalités pour recenser et mettre en œuvre des possibilités de réduction des GES et d'accroître le Fonds vert des municipalités, qui finance et octroie des fonds à des priorités municipales en matière d'infrastructure verte.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Investir dans les infrastructures soutient les cibles de la SFDD liées à la croissance économique durable, aux mesures relatives aux changements climatiques et à la construction de collectivités sûres et en santé :

- ◆ Investir dans l'infrastructure verte peut [réduire les émissions de GES](#) et protéger les collectivités contre les effets climatiques et [réduire la pollution atmosphérique](#)
- ◆ Investir dans les infrastructures d'épuration des eaux usées aidera à [prévenir la pollution de l'eau](#) et à protéger les sources d'[eau potable](#)

LE CANADA DANS LE MONDE

Investir dans les infrastructures vertes soutient le Programme développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable— en particulier l'ODD 9, Industries, Innovation et Infrastructure. Cela soutient également une cible spécifique des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

La plupart des infrastructures publiques du Canada, appartiennent aux municipalités, aux provinces et aux territoires, qui sont des partenaires essentiels dans l'investissement dans les infrastructures. Nous nous sommes engagés à travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux sur leurs priorités en matière d'infrastructures.

PARTENAIRES À L'ACTION - HAMILTON STREET RAILWAY

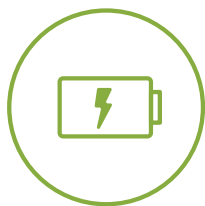
En septembre 2015, la [Ville de Hamilton](#) a installé une nouvelle station de ravitaillement en gaz naturel comprimé, permettant ainsi à la ville d'accroître de 35 à 120 sa capacité en autobus au gaz naturel au cours des six prochaines années. Le projet devrait permettre de réaliser des économies de coûts d'environ 40 millions de dollars au cours des vingt prochaines années, et des réductions d'émission de GES d'environ 25 % —ce qui équivaut à retirer 18 105 voitures particulières de la route.

AGISSEZ!

- Pensez à effectuer des rénovations à votre maison qui garantissent une efficacité énergétique, en ajoutant un isolant, des bourrelets de calfeutrage, des coupe-froid, en améliorant ou en remplaçant les portes et fenêtres, et en améliorant l'efficacité de vos appareils de chauffage et de refroidissement
- Cherchez les occasions de marcher, d'utiliser votre vélo, ou prenez les transports en commun plutôt que d'utiliser une voiture
- Soutenez les initiatives et les projets verts de votre municipalité



ÉNERGIE PROPRE



OBJECTIF À LONG TERME

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le Canada dispose déjà d'un des systèmes électriques les plus propres au monde, et les technologies propres amènent les solutions énergétiques innovatrices à l'avant-plan.

Nous devons tirer parti de cette réussite pour réaliser une économie à faible émission de carbone. En outre, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, un système d'énergie plus propre fournira des avantages, tels qu'une plus grande résilience au climat et de moins grands effets sur les terres et les espèces sauvages.

Pour réaliser des progrès, nous devons accélérer le développement et l'adoption d'énergies renouvelables et d'autres technologies d'énergie propre, tout en réduisant notre demande d'énergie en l'utilisant de façon plus efficace.

Les mesures pour promouvoir l'énergie propre comprendront notamment celle de réduire considérablement notre utilisation d'électricité à partir du charbon —mesures complétant les mesures des provinces et territoires—et aidant les collectivités autochtones et nordiques à réduire leur dépendance au diesel pour produire de la chaleur et de l'électricité.

CIBLES À MOYEN TERME

- ◆ D'ici à 2030, 90 % et à long terme, 100 % de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices
- ◆ D'ici à 2025, contribuer à l'objectif nord-américain de 50 % de production d'énergie propre
- ◆ D'ici à 2019, il y a une tendance favorable de cinq ans dans la capacité d'électricité renouvelable, comparé à l'ensemble des sources d'électricité du niveau de 64,4 % en 2014

JALON À COURT TERME

Travailler avec les provinces et les territoires, y compris dans le cadre de la Stratégie canadienne de l'énergie, pour augmenter la part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement total en électricité

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre des Ressources naturelles/ Affaires autochtones et du Nord Canada; Ressources naturelles Canada; Agence de promotion économique du Canada atlantique; Technologies du développement durable Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ◆ Afin de mesurer nos **progrès en matière d'énergie propre**, nous suivons l'évolution de la proportion de production d'électricité du Canada qui provient de sources renouvelables et non émettrices. En 2014, 64,4 % de l'électricité du Canada provenait de sources renouvelables (principalement de l'hydroélectricité), et 80 % de sources non émettrices (y compris nucléaires). Nous exportons vers les États-Unis environ 10 % de l'électricité produite au Canada, soit 2 % de la consommation américaine.
- ◆ Pour mesurer les progrès vers la cible nord-américaine de production d'énergie propre, nous allons suivre la proportion d'électricité propre en Amérique du Nord. En 2013, l'électricité propre représentait 37% de la production totale d'électricité en Amérique du Nord

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Nous travaillerons avec les provinces et les territoires pour faire avancer la Stratégie canadienne de l'énergie, afin d'assurer le développement durable et l'utilisation de l'ensemble des actifs énergétiques du Canada, alors que nous nous dirigeons vers un futur à faible émission de carbone. Des mesures sont en cours dans trois secteurs :

- Amélioration de l'efficacité énergétique;
- Accroissement des technologies d'énergie propre;
- Fourniture d'énergie à la population (électricité et énergies renouvelables).

Le Canada travaillera avec les États-Unis et le Mexique pour mettre en œuvre le Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement—par exemple, en réduisant les émissions de méthane du secteur des hydrocarbures, en contribuant à la cible nord-américaine de 50 % de production d'énergie propre d'ici à 2025, et en accroissant la production d'électricité propre que nous utilisons dans nos opérations.

Nous nous sommes engagés à faire d'importants investissements dans l'énergie propre—par exemple, le budget de 2016 a fourni :

- 62,5 millions de dollars sur deux ans pour soutenir le déploiement d'infrastructures pour les carburants de substitution, y compris d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et les stations de ravitaillement en gaz et en hydrogène;
- 128,8 millions de dollars sur cinq ans pour exécuter les politiques et les programmes énergétiques et maintenir la capacité en matière de politique énergétique;
- 2,5 millions de dollars sur deux ans pour faciliter les études et les dialogues régionaux qui indiquent les projets d'infrastructures électriques pouvant réduire considérablement les émissions de GES
- 50 millions de dollars sur deux ans pour investir dans des technologies qui réduiront les émissions de GES du secteur du pétrole et du gaz;
- 10,7 millions de dollars sur deux ans pour soutenir des projets d'énergie renouvelable dans les collectivités autochtones et nordiques qui ne sont raccordées à aucun réseau.

Le budget de 2016 a également élargi l'admissibilité à la déduction pour amortissement accéléré, de manière à inclure les bornes de recharge pour les véhicules électriques. D'autres mesures de soutien à l'énergie propre ont notamment pour objectif l'amélioration de la performance environnementale et la reconstruction de la confiance du public dans le système énergétique.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour accroître le recours à l'énergie renouvelable et d'autres technologies d'énergie propre :

Investir dans les technologies d'énergie propre

Soutenir la production d'électricité renouvelable et développer des technologies liées à l'efficacité énergétique, au gaz naturel, et aux énergies renouvelables. Investir dans la recherche, le développement et la promotion de technologies propres pour la production d'énergie électrique, la réduction des émissions des secteurs pétrolier et gazier, dans les infrastructures de recharge des véhicules et les technologies de stockage de l'énergie.

Promouvoir la collaboration et travailler avec les partenaires sur l'énergie propre

Travailler avec les autres gouvernements et le secteur privé pour améliorer le développement de sources d'énergie propre et renouvelable, y compris :

- ♦ La Stratégie canadienne de l'énergie;
- ♦ L'initiative de la porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique;
- ♦ Le programme Northern REACHE;
- ♦ L'initiative de collaboration régionale en matière d'électricité et l'initiative d'infrastructure stratégique.

Favoriser la collaboration et la communication entre les gouvernements et le secteur privé, afin d'identifier les projets d'infrastructure d'électricité les plus prometteurs et d'améliorer le développement des ressources propres et renouvelables dans les régions.

Soutenir les mesures volontaires pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques grâce à la production et à la consommation d'énergie propre

Encourager les entreprises à adopter les technologies d'énergie propre grâce à une déduction pour amortissement accéléré pour la production d'énergie, et en soutenant la production d'énergie propre.

Jouer un rôle de chef de file dans les initiatives et accords internationaux concernant l'énergie propre

Veiller à ce que le Canada joue un rôle de chef de file dans les efforts internationaux, afin de faire avancer les priorités du Canada en matière de changements climatiques liées aux technologies de l'énergie propre.

AGISSEZ!

- Demandez une évaluation **ÉnerGuide de maison** pour en apprendre davantage sur le rendement énergétique de votre habitation et comment vous pouvez l'améliorer
- Pensez à effectuer des rénovations à votre maison pour en améliorer l'efficacité énergétique, en ajoutant un isolant, des bourrelets de calfeutrage, des coupe-froid, en améliorant ou en remplaçant les portes et fenêtres, et en modernisant les systèmes mécaniques
- Choisissez un constructeur qui offre de nouvelles habitations économes en énergie, avec des labels tels que ENERGY STAR ou R-2000
- Produisez ou achetez une électricité verte (par exemple, solaire ou éolienne) pour votre maison
- Choisissez des appareils et des ampoules à efficacité énergétique
- Débranchez vos appareils électroniques lorsque vous ne les utilisez pas

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Investir dans l'énergie propre soutient les cibles de la SFDD liées à la résilience, aux mesures pour lutter contre les changements climatiques, et à l'innovation :

- ◆ La mise en place d'un système d'énergie plus propre **réduira nos émissions de GES**, tandis que la diversification du bouquet énergétique du Canada peut accroître notre résilience aux changements climatiques
- ◆ **Investir dans les technologies d'énergie propre** rendra le système énergétique du Canada plus durable
- ◆ Rendre l'exploration à des fins énergétiques plus durable inclut notamment de réduire ses effets sur la terre, d'aider à **protéger les espaces naturels** et la **biodiversité**

LE CANADA DANS LE MONDE

Investir dans l'énergie propre soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —notamment l'ODD 7, Énergie abordable et propre. Cela soutient également une cible spécifique des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Les États Unis et le Mexique travaillent avec le Canada pour mettre en oeuvre le Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement. Les provinces et les territoires prennent également des mesures pour mettre en place un système d'énergie plus propre— par exemple, en travaillant ensemble avec nous pour faire avancer la Stratégie canadienne de l'énergie.

Les provinces et les territoires prennent également d'importantes mesures. Par exemple, en 2014, la province de l'Ontario est devenue la première en Amérique du Nord à éliminer le charbon de la production d'électricité, tandis que le Québec a adopté une Politique de gestion des matières résiduelles qui encourage la production d'énergie à partir de déchets organiques.

PARTENAIRES À L'ACTION - GROUPEMENT AÉRONAUTIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT (GARDN)

En collaboration avec Bombardier et Pratt & Whitney Canada, les initiatives de GARDN comprennent une compagnie aérienne utilisant un de ses avions pour piloter le premier vol à revenu propulsé par biocarburant au Canada, avec la possibilité de réduire de 70 % les émissions de dioxyde de carbone. En collaboration avec Agrisoma et Transport Canada, le Conseil national de recherche a piloté le premier avion à réaction civil propulsé à 100 % par un biocarburant non mélangé qui pourrait contribuer à 1,5 % de consommation de carburant spécifique, à une réduction du nombre de particules (jusqu'à 25 %) et de carbone noir (jusqu'à 50 %), et à une réduction de 50 % de dioxyde de carbone.



CÔTES ET OCÉANS SAINS



OBJECTIF À LONG TERME

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le Canada possède des ressources océaniques inégalées, et protéger nos eaux est essentiel à la vie et au bien-être de tous les Canadiens.

Les côtes et les océans font face à des défis, tels que les changements climatiques, dont les effets comprennent l'élévation du niveau de la mer et la perte de l'habitat marin. Le développement et le transport maritime sont à la hausse, posant des risques environnementaux, tels que les déversements potentiels de pétrole. Et, tandis que nos pêches sont de plus en plus durables, nous devons continuer de prendre des mesures pour garantir qu'elles apportent des avantages aux Canadiens à long terme.

Conserver les zones côtières et océaniques aide à relever les défis environnementaux, et nous sommes engagés à préserver et à élargir les zones protégées marines. À cet égard, nous reconnaissons le rôle des peuples autochtones du Canada et l'usage traditionnel de ces espaces spéciaux.

CIBLES À MOYEN TERME

- ◆ D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées, grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone
- ◆ D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et les plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légalement, et en appliquant des approches écosystémiques à partir d'une valeur de référence de 96 % en 2015

JALONS À COURT TERME

- ◆ Protéger l'environnement marin en réduisant de 5 % annuellement le nombre de rejets et le volume de polluants dangereux dans l'environnement marin relâchés par les bâtiments repérés pendant des patrouilles de surveillance de la pollution maritime de 2016 à 2019
- ◆ D'ici à 2017, 5 % des zones côtières et marines sont protégées grâce à un réseau d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone
- ◆ En 2016-2019, continuer de surveiller les sites d'immersion en mer du Canada et veiller à ce qu'un pourcentage élevé de sites surveillés soient utilisés de façon durable

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

- ◆ Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne / Environnement et Changement climatique Canada; Garde côtière canadienne; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; Transports Canada

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Nous nous sommes engagés à protéger les côtes et les océans du Canada et à maintenir leur santé pour les générations futures, et le budget de 2016 a fourni 123,7 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les activités de conservation marine, y compris la désignation de nouvelles aires marines protégées (AMP). Pour atteindre notre objectif, nous devons conserver 525 000 kilomètres carrés supplémentaires d'aires marines et côtières d'ici à 2020. Des mécanismes de protection marine provinciaux et territoriaux nous aideront également à atteindre l'objectif de 10 %.

Nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs internationaux en mettant en place un plan en cinq points : terminer ce qui a été commencé, protéger les zones vierges, protéger les zones sous pression, faire avancer d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et créer des AMP plus rapidement.

Nous élaborons une stratégie côtière qui aidera à protéger les côtes et les océans de la pollution. Elle comprendra l'officialisation d'un moratoire sur la circulation des bateaux pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres mesures, telles que de faire face au problème croissant des navires abandonnés dans les eaux canadiennes.

La gestion de nos pêches durables est une autre façon de maintenir nos océans en santé, et nous nous sommes engagés à gérer les pêches en utilisant des approches de précaution et axées sur les écosystèmes soutenues par la preuve scientifique. Nous nous sommes également engagés à donner suite aux recommandations de la Commission Cohen afin de rétablir les stocks de saumon rouge dans le fleuve Fraser, et de travailler avec les partenaires pour promouvoir l'innovation et les technologies propres dans le secteur des pêches.

Le budget de 2016 a fourni 197,1 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la science des océans et des eaux douces. Cela signifie 29 nouveaux scientifiques, biologistes, océanographes, et techniciens dans la région du Pacifique. Ce nouveau personnel nous permettra de prendre des mesures pour soutenir un certain nombre de recommandations de la Commission Cohen.

Nous accroissons notre soutien aux pêches locales, autochtones et récréatives. À titre d'exemple, nous avons annoncé des mesures pour accroître les possibilités de pêche récréative et l'accès des Autochtones à la pêche au saumon rayé dans les eaux du golfe Saint-Laurent bordant le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Nous investissons également 289 millions de dollars cette année dans les petites embarcations canadiennes, qui fournissent un soutien essentiel à l'industrie de la pêche commerciale.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies—en particulier, en soutenant notre engagement de conserver 10 % de notre aire côtière et marine d'ici à 2020.

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Afin d'aider à mesurer la **santé des systèmes côtiers**, nous suivons actuellement l'évolution de la qualité de la zone de culture des mollusques. En 2010, 73 % de la zone de culture des mollusques du Canada a été classée comme approuvée, ou approuvée sous certaines conditions, pour la récolte des mollusques destinés à la consommation humaine. À l'avenir, nous suivrons également la présence de la zostère, une espèce végétale marine sensible aux changements climatiques.
- ♦ Afin de mesurer notre réussite à **conserver les côtes et les océans**, nous suivons l'évolution de la zone côtière et marine protégée en tant que pourcentage du territoire marin totale. De 1990 à 2014, la zone côtière et marine sont passées de 0,34% du territoire maritime du Canada à 0,9%.
- ♦ Afin de mesurer la **durabilité de nos pêches**, nous suivons l'évolution de la proportion des principaux stocks de poissons récoltés à des niveaux durables. En

2015, 96 % des 159 principaux stocks de poissons ont été gérés et récoltés à des niveaux considérés comme durables, jusqu'à 90 % en 2011. En outre, nous suivons l'évolution de l'état des principaux stocks de poissons. En 2015, 49 % des 159 principaux stocks de poissons ont été classés dans la zone saine, 20 % dans la zone de prudence, 12 % dans la zone critique, et 19 % ont été classés dans aucune des trois zones d'approche de précaution en raison d'un déficit d'information

- ♦ Afin de mesurer comment nous **protégeons bien nos côtes et nos océans contre la pollution**, nous suivons l'évolution du nombre et du volume de déversements de polluants par les navires, ainsi que le pourcentage de sites d'immersion en mer ne nécessitant aucune action de gestion (qui est, aucun changement à la façon dont les déchets sont gérés sur un site). En 2013–2014, nous avons détectés 44 déversements des bâtiments repérés, comparativement à 21 en 2009–2010 (cependant, les heures de patrouille ont également augmenté de 70% dans la même période). En 2014, 100% des sites

PARTENAIRES À L'ACTION - DUCKS UNLIMITED CANADA

La protection et le rétablissement des écosystèmes sont essentiels à bien des égards, l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer n'étant pas le moindre. À son Centre de recherche Beaubassin près de la frontière du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, [Ducks Unlimited Canada](#) travaille avec l'Université Acacia et Irving Oil sur la recherche entourant le rétablissement des écosystèmes côtiers et l'adaptation à l'augmentation du niveau de la mer.

d'immersions en mer suivis n'ont requis aucune action de gestion, ce qui indique qu'ils ont été utilisés de manière durable.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour soutenir des côtes et des océans sains :

Protéger et gérer les zones marines et côtières

Adopter une approche de gestion intégrée pour les activités océaniques. Cela inclura notamment :

- ◆ De travailler avec les provinces et les territoires pour développer des réseaux d'AMP;
- ◆ D'établir et de gérer des AMP individuelles conformément à la *Loi sur les océans*, des aires nationales de conservation marine, des réserve nationale de faune en milieu marin, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone.

Renforcer nos connaissances des écosystèmes côtiers, des AMP et des pêches

Afin de soutenir nos travaux dans l'Arctique, accroître nos connaissances des effets potentiels des accidents marins sur l'environnement arctique. Continuer à élaborer des projets de protocoles pour la surveillance des AMP, à fournir aux décideurs des avis sur les écosystèmes marins et les stress environnementaux fondés sur des données factuelles, et à améliorer nos connaissances des ressources halieutiques, de leur productivité et des facteurs les affectant afin de soutenir la gestion des pêches durables.

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans

Mettre en œuvre les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans de la pollution et garantir des pêches durables. À titre d'exemple :

- ◆ Mettre en œuvre des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* pour réduire les risques provenant des eaux usées et des effluents industriels.
- ◆ Améliorer l'application des règlements qui interdisent les rejets de polluants provenant des navires;
- ◆ Réglementer l'immersion en mer en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Mettre en œuvre des politiques pour les pêches durables

Continuer à mettre en œuvre les politiques du Cadre pour la pêche durable du Canada. Le cadre fournit le fondement d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

Travailler avec les partenaires pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers

Offrir des possibilités de collaboration et travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers. Cela consistera notamment à :

- ◆ faire avancer la Stratégie de transport maritime dans l'Arctique;
- ◆ mettre en œuvre l'initiative des corridors de transport maritime du Nord;
- ◆ continuer de faire rapport sur la santé de la mer des Salish.

LIENS AVEC LES AUTRES ENJEUX DE LA SFDD

La protection des côtes et des océans concerne d'autres secteurs couverts par la SFDD, y compris les changements climatiques et la biodiversité.

- ◆ Les [changements climatiques](#) affectent la santé des côtes et des océans
- ◆ Les zones marines et côtières fournissent l'habitat dont les [espèces en péril](#) ont besoin pour se rétablir et se développer
- ◆ Les écosystèmes côtiers et marins [captent et séquestrent le carbone](#) et contribuent à la résilience climatique
- ◆ Les aires marines protégées et les aires nationales de conservation marine permettent de [se rapprocher de la nature](#)
- ◆ [Soutenir l'intendance de l'eau et prévenir la pollution](#) aident à réduire les risques pour les poissons et leur habitat

LE CANADA DANS LE MONDE

Protéger les côtes et les océans soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable — notamment l'ODD 14, Vie aquatique. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

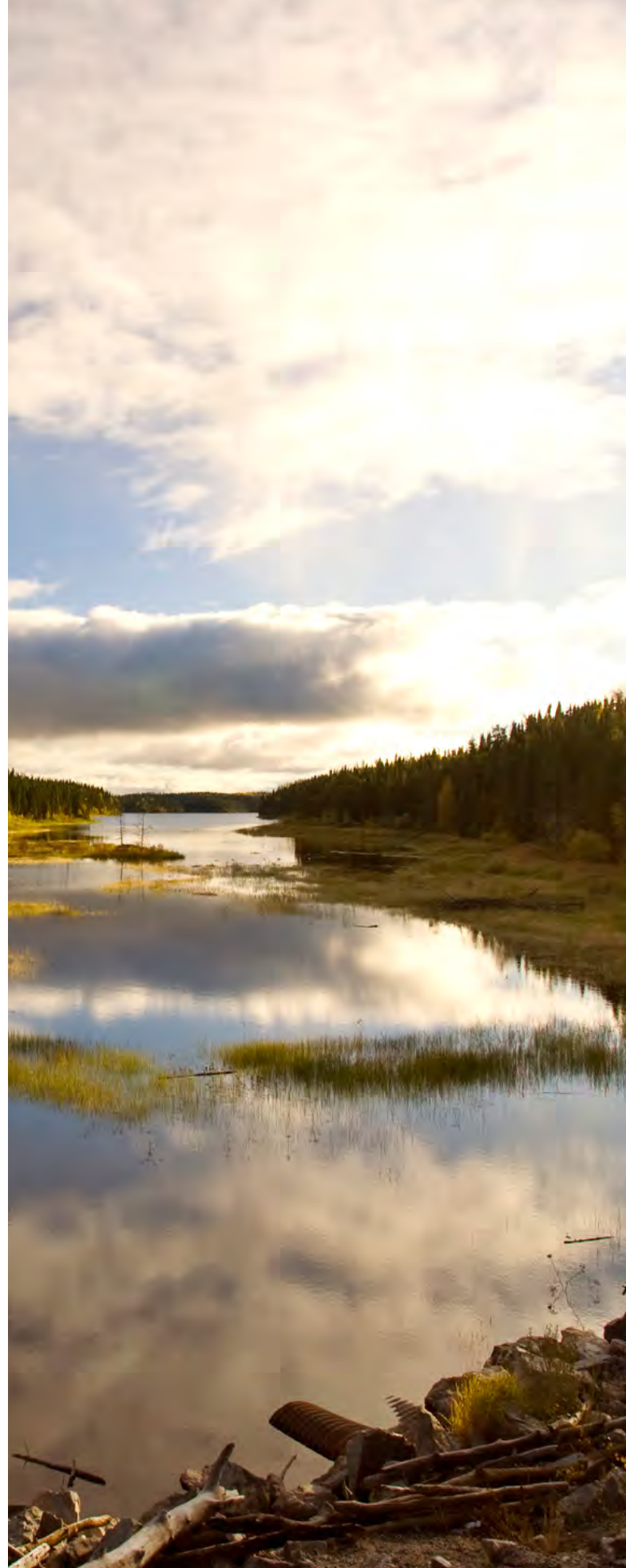
Les peuples autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants jouent un rôle important dans la gestion des côtes et des océans, notamment en travaillant avec nous pour développer des réseaux d'aires marines protégées et en participant à l'établissement, à la gestion et à la surveillance des mécanismes individuels de protection marine. Nous nous employons avec les États-Unis et la communauté internationale, les provinces et les territoires, les peuples autochtones, et d'autres à veiller à ce que les pêches soient gérées de façon durable. À titre d'exemple :

- ◆ Les peuples autochtones participent à la gestion des pêches, conformément aux traités et aux accords de revendications territoriales, et en reconnaissance des droits des Autochtones de pratiquer la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.
- ◆ Les provinces et les territoires exercent des responsabilités déléguées liées aux pêches durables, telles que la gestion des pêches récréatives.

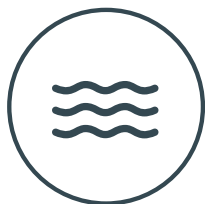
Nous nous employons également avec nos partenaires à prévenir et à réduire la pollution marine. À titre d'exemple, conformément à notre principe du « pollueur-payeur », l'industrie des transports maritimes est responsable d'organiser et de financer la réponse à un déversement, tandis que les autorités portuaires canadiennes prennent également des mesures pour prévenir la pollution marine.

AGISSEZ!

- Apprenez à connaître les écosystèmes côtiers et océaniques—visitez une AMP ou une aire marine nationale de conservation
- Participez au nettoyage d'une plage dans votre localité : surveillez [Le grand nettoyage des rivages canadiens](#)
- Si vous voyez une espèce marine touchée par un déversement pétrolier, [signalez-le](#) à la Garde côtière canadienne
- Choisissez des poissons et des crustacés durables canadiens
- Pensez à communiquer avec l'[Association canadienne des réserves de la biosphère](#) pour vérifier la possibilité d'inscrire une aire près de chez vous dans la [Réserve de biosphère de l'UNESCO](#)



LACS ET COURS D'EAU VIERGES



OBJECTIF À LONG TERME

Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les lacs et les cours d'eau du Canada—du fleuve Fraser, au fleuve Churchill, en passant par le fleuve Mackenzie, les Grands Lacs, et le Saint-Laurent—entretiennent la subsistance d'une variété de végétaux et d'animaux, fournissent de l'eau potable à des millions de Canadiens, permettent la pratique de la natation, de la navigation de plaisance et de la pêche récréative, et soutiennent les activités économiques, telles que le tourisme, la pêche commerciale, l'agriculture et le transport maritime.

La contamination de l'eau a causé des dommages à de nombreux lacs et cours d'eau; des changements climatiques qui peuvent amplifier les effets de la pollution; et l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. À titre d'exemple, le ruissellement des eaux non traitées et des eaux usées insuffisamment traitées a fait trop augmenter les niveaux de nutriments dans certains lacs et cours d'eau, entraînant la prolifération d'algues qui peut rendre l'eau impropre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

CIBLES À MOYEN TERME

- ◆ Réduire la pollution des lacs et des cours d'eau par les nutriments
 - D'ici à 2025, réduire les charges de phosphore dans le lac Érié de 40 % par rapport au niveau de référence de 2008 pour atteindre les objectifs binationaux pour le phosphore (Canada-États-Unis)
 - Réduire d'une quantité supplémentaire estimée de 2 000 kilogrammes de phosphore par année dans le lac Simcoe, afin de soutenir la cible de l'Ontario de ramener les apports de phosphore dans le lac Simcoe à 44 000 kilogrammes par année d'ici à 2045

- ◆ Rétablir les écosystèmes des lacs et des cours d'eau
 - D'ici à 2019, 85 % des indicateurs du Portrait global de l'état du Saint-Laurent, y compris du phosphore et de l'azote, atteignent un résultat considéré comme intermédiaire ou meilleur pour améliorer la qualité de l'eau, préserver la biodiversité et garantir une utilisation durable des cours d'eau
 - D'ici à 2019, rétablir les utilisations bénéfiques qui aideront à radier de la liste cinq zones préoccupantes des Grands Lacs canadiens. Dans le reste des zones préoccupantes, augmenter le nombre d'altérations des utilisations bénéfiques désignées de nouveau de 18, en 2014, à 30 en 2019

JALONS À COURT TERME

- ◆ D'ici à février 2018, soutenir la réduction des charges de phosphore dans le lac Érié au moyen de l'élaboration de plans d'action nationaux
- ◆ Diffuser un rapport d'étape sur l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs en 2016, et un rapport sur les indicateurs environnementaux sur l'état des Grands Lacs en 2017
- ◆ D'ici à 2017, réduire les charges de nutriments dans le bassin du lac Winnipeg d'environ 10 800 kilogrammes, afin de soutenir le plan du Manitoba de réduire du pourcentage estimé de 50 % le phosphore dans le lac Winnipeg pour le ramener aux niveaux d'avant 1990
- ◆ D'ici à 2017, réduire d'une quantité estimée de 2 000 kilogrammes les charges de phosphore des bassins versants au sud-est de la baie Georgienne
- ◆ Travailler avec la province de l'Ontario, les gouvernements locaux, les Premières Nations, les Métis, les organismes de gestion des bassins versants, d'autres organismes publics locaux, et les membres des collectivités afin de rétablir un total de 81 sites d'utilisations bénéfiques altérées dans toutes les 14 zones préoccupantes restantes, et d'évaluer environ 20 autres sites d'utilisations bénéfiques pour confirmer leur statut altéré

- ◆ Renouveler le financement fédéral à la région des lacs expérimentaux du nord-ouest de l'Ontario, afin de soutenir la recherche scientifique liée aux écosystèmes d'eau douce, notamment les effets des espèces aquatiques envahissantes
- ◆ Maintenir les taux de conformité élevés avec les règlements de la *Loi sur les pêches* pour réduire les risques des effluents des mines de métaux et des pâtes et papiers.

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

- ◆ Ministre de l'Environnement et du Changement climatique / Environnement et Changement climatique Canada; Garde côtière canadienne; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; Transports Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ◆ Afin de mesurer la **qualité et la quantité globale d'eau au Canada**, nous suivons l'évolution des indicateurs qui résument la capacité de certains cours d'eau dans tout le Canada d'entretenir la subsistance de la vie aquatique, et qui résument les données des stations de surveillance de la quantité d'eau dans tout le Canada. Les indicateurs montrent que la qualité de l'eau douce au niveau national est demeurée relativement stable entre 2003 et 2005 et 2010 et 2012, et est considérée d'acceptable à bonne, tandis que la quantité d'eau était généralement normale entre 2002 et 2011.
- ◆ Afin de mesurer les progrès en ce qui concerne la **réduction de la pollution par les nutriments des lacs et des cours d'eau**, nous suivons l'évolution des

niveaux de phosphore et les réductions des apports de phosphore. Les niveaux de phosphore sont encore élevés dans un grand nombre de lacs et de cours d'eau, mais les efforts déployés pour réduire la pollution par les nutriments ont un effet. Au mois de mars 2015, les projets financés par Environnement et Changement climatique Canada empêchaient :

- Environ 4 040 kilogrammes d'entrer dans le bassin hydrographique du lac Simcoe;
- Environ 124 kilogrammes de phosphore d'atteindre le sud-est de la baie Georgienne et ses affluents;
- Environ 14 800 kilogrammes de phosphore d'entrer dans le lac Winnipeg et ses affluents.
- ◆ Afin de mesurer les progrès pour **rétablir les écosystèmes des lacs et des cours d'eau**, nous suivons le nombre de zones préoccupantes des Grands Lacs canadiens considérées comme pleinement rétablies, et le nombre d'utilisations bénéfiques considérées comme « compromises ». Si aucune zone préoccupante n'a été radiée de la liste depuis 2010, le nombre d'utilisations bénéfiques considérées comme « compromises » a diminué de 41 % depuis qu'elles ont été évaluées.
- ◆ Pour mesurer l'étendue dans laquelle les **risques associés aux effluents industriels sont réduits**, nous suivons la conformité au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* et au *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*. Le taux de conformité à ces règlements est très élevé, plus de 95 %.

NOTRE PLAN D'ACTION

Afin de soutenir les écosystèmes sains de nos lacs et rivières, nous renouvelons notre engagement à protéger les Grands Lacs, le bassin du fleuve Saint-Laurent, et le bassin du lac Winnipeg. À titre d'exemple, le budget de 2016 a fourni 3,1 millions de dollars pour améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes en réduisant le phosphore et la prolifération des algues qu'il entraîne dans le lac Érié. Cet engagement soutiendra les cibles communes du Canada et des États-Unis pour la réduction du phosphore dans le lac Érié, et aidera également à éclairer les mesures à prendre pour d'autres Grands Lacs.

Nous fournissons également près de 140 millions de dollars en financement pour assainir les sédiments contaminés du récif Randle, une zone préoccupante qui figure dans l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Grâce à un partenariat public-privé innovateur et aux efforts conjugués des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, l'assainissement améliorera la qualité de l'eau et réduira la contamination dans le port de Hamilton.

Pour protéger et gérer l'eau, il nous faut des données et des informations exactes. En conséquence, nous accroissons le financement pour les activités de recherche scientifique et de surveillance sur l'eau douce, et fournissons un soutien à l'Institut international de développement durable de la région des lacs expérimentaux. Un accroissement de la science et de la recherche nous aidera à mieux comprendre les écosystèmes d'eau douce et les effets de la pollution de l'eau.

Le budget de 2016 a fourni jusqu'à 19,5 millions de dollars sur cinq ans pour la Commission mixte internationale afin d'étudier les inondations, les niveaux d'eau variables et la qualité de l'eau dans quatre bassins hydrographiques importants situés de part et d'autre de la frontière canado-américaine : la partie supérieure des Grands Lacs, le lac Champlain, et le fleuve Richelieu, le lac des Bois et la rivière Souris.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies—en particulier, pour aider à réduire les niveaux de pollution, y compris la pollution causée par les nutriments en quantité excessive.

MESURES DE CONTRIBUTION

Travailler avec les partenaires afin de protéger et de gérer les lacs et les cours d'eau du Canada

Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et de rétablir les écosystèmes, collaborer avec les autres gouvernements, les peuples autochtones et les intervenants régionaux pour réduire le phosphore dans le lac Winnipeg et les Grands Lacs dans le cadre de mécanismes tels que :

- ♦ Le Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et le bassin du lac Winnipeg;
- ♦ l'Accord Canada-É.-U sur la qualité de l'eau des Grands Lacs;
- ♦ l'Accord Canada-Ontario.

Diriger et coordonner la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent 2011–2026, y compris faire rapport sur les résultats d'environ 50 projets conjoints entre les gouvernements du Canada et le Québec.

Travailler avec les partenaires afin d'achever la mise en œuvre des Plans d'assainissement visant à nettoyer et à restaurer les utilisations bénéfiques dans cinq zones préoccupantes —la baie Nipigon, le havre Peninsula, la rivière Niagara, la baie de Quinte, et le fleuve Saint-Laurent (Cornwall)—d'ici à décembre 2019.

Fournir un soutien en espèces et un financement pour les projets

Soutenir les projets afin d'améliorer la qualité de l'eau et d'aider à rétablir les écosystèmes dans le lac Simcoe et le sud-est de la baie Georgienne, les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le bassin du lac Winnipeg. La mise en œuvre des projets prioritaires visera :

- ♦ à réduire les apports en phosphore;
- ♦ à conserver l'habitat et les espèces aquatiques;
- ♦ à accroître la capacité de recherche et de surveillance essentielle à la restauration des bassins hydrographiques.

Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau

Mener des recherches et des analyses scientifiques pour mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau, surveiller leur santé, et fournir des informations pour soutenir la prise de décisions des intervenants et aider les Canadiens à suivre l'état des lacs et des cours d'eau. À titre d'exemple, des rapports seront diffusés sur :

- ♦ l'état des indicateurs environnementaux des Grands Lacs (en 2017, et tous les trois ans par la suite);
- ♦ les Plans d'aménagement panlacustres (lac Huron en 2016, lac Ontario en 2017, et lac Érié en 2018);
- ♦ la science des eaux souterraines;
- ♦ l'état du fleuve Saint-Laurent (en 2019);
- ♦ le lac Winnipeg (2018).

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux

Mettre en œuvre les lois et les règlements qui protègent les écosystèmes lacustres et fluviaux de la pollution et d'autres menaces. Par exemple :

- ♦ Mettre en œuvre les règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* pour réduire les risques provenant des eaux usées et des effluents industriels;
- ♦ Mettre en œuvre et faire respecter les dispositions relatives aux espèces envahissantes introduite par un navire dans l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;
- ♦ Surveiller la conformité des dispositions sur les espèces envahissantes dans la législation canadienne, telle que la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Liens avec les autres domaines de la SFDD

La protection des lacs et des cours d'eau soutient les objectifs de la SFDD liés à l'assurance de l'accès à une eau potable et à la construction de collectivités sûres et en santé; elle est rendue possible grâce aux cibles liées aux mesures de lutte contre les changements climatiques et à l'alimentation durable :

- ♦ Les lacs et les cours d'eau sont des sources importantes [d'eau potable](#) pour les Canadiens
- ♦ Les [changements climatiques](#) affectent la santé des lacs et des cours et exercent une pression sur les ressources hydriques du Canada
- ♦ Les [pratiques de l'agriculture durable](#) peuvent accroître la qualité de l'eau qui ruisselle ou qui est drainée des terres agricoles
- ♦ Gérer les risques liés aux [substances dangereuses](#) aide à les empêcher de polluer les lacs et les cours d'eau
- ♦ [Investir dans l'infrastructure des eaux usées](#) aide à prévenir la pollution causée par les eaux usées non suffisamment traitées

LE CANADA DANS LE MONDE

Protéger les lacs et des cours d'eau soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —notamment l'ODD 6, Eau potable et assainissement. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Certains lacs et cours d'eau, tels que le lac Winnipeg et les Grands Lacs, ont des bassins qui traversent des frontières provinciales et nationales. Par conséquent, nous travaillons avec divers partenaires pour remédier aux défis auxquels ces écosystèmes sont confrontés.

Les provinces et les territoires partagent la compétence sur les lacs et les cours d'eau avec le gouvernement fédéral, et travaillent avec nous en vue d'établir des objectifs communs pour les Grands Lacs, le fleuve St-Laurent, le lac Simcoe, et le lac Winnipeg. Les peuples autochtones, les collectivités et les organisations non gouvernementales jouent également des rôles importants.

Par ailleurs, les gouvernements fédéral et des États américains s'emploient avec le Canada à chercher des solutions aux différends concernant les eaux limitrophes par l'intermédiaire de la Commission mixte internationale et ses conseils, comités et groupes de travail. Le Canada et les États-Unis travaillent également ensemble dans le cadre de la Commission des pêcheries des Grands Lacs afin d'améliorer et de perpétuer les pêches dans les Grands Lacs.

PARTENAIRES À L'ACTION - IISD EXPERIMENTAL LAKES AREA

Experimental Lakes Area est un laboratoire naturel exceptionnel composé de 58 petits lacs et de leurs bassins hydrographiques réservés pour la recherche scientifique. En manipulant les petits lacs représentant les grands lacs, les scientifiques sont en mesure d'examiner la manière dont tous les aspects de l'écosystème—de l'atmosphère aux populations de poissons—répondent, et d'extrapoler les résultats pour mieux comprendre les enjeux mondiaux liés à l'eau et à l'environnement.

L'Institut international de développement durable, qui exploite l'Experimental Lakes Area, mène actuellement diverses expériences influentes examinant des enjeux, tels que les dépôts de mercure des centrales électriques au charbon, la réduction des courants d'eau dans le bouclier boréal canadien en raison des changements climatiques, ainsi que les contributions de nutriments et l'efflorescence d'algues nocives.



AGISSEZ!

- Apportez vos médicaments inutilisés ou périmés au pharmacien de votre localité pour qu'ils soient éliminés de façon appropriée
- Recyclez et compostez vos déchets; respectez l'environnement
- Vérifiez la performance environnementale des produits que vous achetez, tels que le savon à vaisselle
- Conservez l'eau à la maison et au travail—par exemple en
 - Réparant les problèmes de fuite et d'égouttement
 - Installant des têtes de douches et des toilettes à débit lent
 - Fermant le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou vous rasez
- Aidez à réduire la propagation d'espèces aquatiques envahissantes—par exemple, en lavant de fond en comble votre embarcation lorsque vous vous déplacez d'un cours d'eau à l'autre





TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE



OBJECTIF À LONG TERME

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les espaces naturels, y compris les forêts, les milieux humides, les tourbières, les prairies et la toundra, ainsi que les terres agricoles, fournissent l'habitat dont les populations d'espèces sauvages ont besoin pour se développer. Ils fournissent également des services écosystémiques essentiels à notre bien-être, notamment en filtrant notre air et notre eau et en stockant le dioxyde de carbone, un important gaz à effet de serre. Les forêts sont fondamentalement liées aux valeurs culturelles et spirituelles des peuples autochtones (Conseil canadien des ministres des Forêts, 2016), et de nombreux Canadiens ont un attachement profond pour les espaces sauvages.

Les terres et les forêts contribuent également de façon importante à l'économie canadienne. À titre d'exemple, directement et indirectement, le secteur forestier a employé environ 290 000 Canadiens et ajouté 29 milliards de dollars au PIB du Canada en 2014.

Le Canada jouit de grandes étendues de terres forestières et d'autres zones sauvages qui ne peuvent néanmoins être tenues pour acquises. La protection et l'utilisation durable des terres et des forêts sont nécessaires afin qu'elles apportent des avantages sur le long terme. Par exemple, l'excellent réseau canadien de parcs nationaux compte 46 parcs qui protègent plus de 328 400 km² de terres forestières, y compris une forêt pluviale tempérée, à transmettre intactes pour l'usage, le profit et l'agrément des générations futures.

Protéger les zones forestières contribue également à préserver et à pérenniser les terres qui ont une importance culturelle pour les peuples autochtones, et à maintenir les usages coutumiers des terres et des ressources.

CIBLES À MOYEN TERME

- ◆ D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone
- ◆ D'ici à 2019, la condition de 90 % d'indicateurs d'intégrité écologique dans les parcs nationaux est maintenue ou améliorée
- ◆ D'ici à 2020, maintenir la récolte annuelle de bois du Canada à des niveaux égaux ou inférieurs aux niveaux d'approvisionnement durable du bois

JALONS À COURT TERME

- ◆ D'ici à 2018, en collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants, élaborer et commencer à mettre en œuvre une feuille de route en vue de conserver au moins 17 % de la zone terrestre du Canada
- ◆ D'ici à 2017, en collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les peuples autochtones, créer un nouveau parc national : la réserve du parc national Thaidene Nëné, afin de représenter la région naturelle des Bas Plateaux boréaux du Nord Ouest
- ◆ En 2016-2019, maintenir la récolte annuelle de bois à des taux durables

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre des Ressources naturelles / Agence canadienne d'inspection des aliments; Développement économique Canada pour les régions du Québec; Environnement et Changement climatique Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ministère des Finances Canada; Parcs Canada; Statistique Canada; Ressources naturelles Canada; Technologies du développement durable Canada

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Nous protégeons et conservons les espaces naturels en créant et en aménageant des aires protégées, telles que les parcs nationaux, les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, et en administrant des programmes qui financent la conservation des habitats sur les terres privées et encouragent les propriétaires fonciers à faire des dons de terres écologiquement sensibles à des fins de conservation.

Afin de soutenir la conservation des espaces naturels, le budget de 2016 a fourni 42,4 millions de dollars pour continuer à s'employer à développer de nouveaux parcs nationaux et des aires nationales de conservation marine, y compris la réserve du parc national Thaidene Néné (Territoires du Nord-Ouest).

Nous nous sommes engagés à accroître considérablement la séquestration du carbone des terres et des forêts. Nous avons également convenu de travailler avec les partenaires afin de promouvoir l'innovation et les technologies propres dans le secteur forestier, et d'accroître les avantages économiques pour les Canadiens, y compris les peuples autochtones.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers l'atteinte des buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et des objectifs de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies—en particulier, en soutenant notre engagement à conserver au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures d'ici à 2020, et en aidant à garantir des progrès continus en matière de gestion durable des forêts.

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Afin de mesurer notre succès à **conserver les terres et les eaux intérieures**, nous suivons l'évolution des zones conservées en proportion de la superficie totale des terres et des eaux. En 2015, 10,6 % des zones terrestres du Canada étaient protégées.
- ♦ Suivre l'**intégrité écologique de nos parcs nationaux** nous aide à comprendre dans quelle mesure nous aménageons effectivement ces zones. Nous évaluons l'intégrité écologique en surveillant régulièrement les écosystèmes des parcs, tels que les forêts, les prés, l'eau douce et les milieux humides. En mars 2016, la condition de 90 % de nos indicateurs était maintenue ou améliorée par rapport à 2011.
- ♦ Pour mesurer nos progrès en matière de **gestion de la durabilité de nos forêts**, nous examinons leur évolution au fil du temps. En 2015, le Canada possédait 348 million d'hectares de terres forestières — la troisième superficie forestière au monde — et moins de 0,02 % de ces terres sont déboisées chaque année. Nous surveillons également la quantité de bois récoltée annuellement par rapport à l'offre (le volume maximal qui peut être récolté d'une zone sur une période de temps spécifique). En 2014, 148 millions de m³ de bois ont été récoltés, tandis que l'offre de bois était de 227 millions de m³.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour travailler avec les partenaires afin de gérer et d'utiliser les terres et les forêts de façon durable, nous allons :

Mieux comprendre les terres et les forêts

Mener des recherches scientifiques afin de mieux comprendre les aires protégées et les forêts aménagées

pour soutenir la prise de décisions, y compris les plans d'aménagement des forêts. Cela inclura :

- ♦ de peaufiner notre modèle du bilan du carbone;
- ♦ d'évaluer la valeur des services écosystémiques et du capital naturel;
- ♦ d'élaborer des infrastructures statistiques sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres, afin de surveiller les changements dans l'étendue des principaux types d'écosystèmes, y compris les zones perturbées par les incendies, les organismes nuisibles et les espèces exotiques envahissantes.

Utiliser les lois et les règlements pour gérer la propagation des espèces exotiques envahissantes

Gérer la propagation et l'introduction des espèces exotiques envahissantes en faisant la promotion de la conformité et en exécutant des activités d'application des règlements. Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des initiatives avant, sur place, et après la frontière pour limiter l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et de ravageurs aux ressources environnementales du Canada, telles que les terres forestières et agricoles.

Renforcer les capacités et fournir un soutien

Renforcer les capacités en fournissant un soutien et un financement en nature afin d'accroître la participation des collectivités autochtones au secteur forestier canadien, administrer le programme des dons écologiques, mettre en œuvre le programme de conservation des aires naturelles, et mettre en œuvre le Fonds national de conservation des milieux humides.

Soutenir les initiatives de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les forêts des provinces atlantiques et du Québec, afin de réduire ses effets négatifs

et de créer des possibilités de développement économique dans la région.

Conserver les espaces naturels

Créer de nouvelles aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et dans les régions non représentées.

Gérer les parcs nationaux, les aires nationales de faune et les sanctuaires d'oiseaux migrateurs afin de contribuer à la conservation de la biodiversité.

Travailler avec les partenaires nationaux et internationaux

Offrir des possibilités de collaboration avec les intervenants, les collectivités et les organisations autochtones, et travailler avec les partenaires nationaux et internationaux afin de mettre en œuvre des initiatives conjointes. Gérer les risques pour les secteurs des ressources naturelles, les infrastructures et la santé humaine, en fournissant des connaissances scientifiques dans le cadre du programme national de lutte contre les ravageurs forestiers.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

La conservation des terres et l'aménagement durable des forêts vont dans le sens des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) liées à la lutte contre les changements climatiques, à la protection des végétaux et des animaux, et à l'aide pour rapprocher les Canadiens de la nature :

- ♦ Les forêts et les autres écosystèmes agissent comme des puits de carbone, aidant à [atténuer les changements climatiques](#)
- ♦ Les terres et les forêts fournissent l'habitat dont [les espèces en péril](#) ont besoin pour se rétablir et se développer
- ♦ Les parcs nationaux et d'autres aires protégées permettent aux Canadiens de se [rapprocher de la nature](#) et aident à construire des collectivités durables

- ♦ [Rendre l'exploration à des fins énergétiques plus durable](#) inclut de réduire ses effets sur les sols, aidant ainsi à protéger les espaces naturels et la biodiversité
- ♦ Les investissements dans [l'innovation et les technologies propres](#) contribuent directement aux pratiques durables du secteur forestier et accroissent les avantages économiques

LE CANADA DANS LE MONDE

Conserver les terres et gérer les forêts de façon durable soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —notamment l'ODD 8, Travail décent et croissance économique; et l'ODD 15, Vie terrestre. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir [l'annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les propriétaires fonciers jouent tous un rôle dans la conservation des espaces naturels. À titre d'exemple :

- ♦ Les provinces et les territoires créent et gèrent les parcs provinciaux et territoriaux, et soutiennent la conservation volontaire en fournissant des informations, une aide et des mesures incitatives;
- ♦ Les peuples autochtones collaborent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour créer, gérer et présenter des aires protégées;
- ♦ Les organisations non gouvernementales aident les propriétaires fonciers et les entreprises à mettre en œuvre des mesures de conservation sur les terres privées au moyen de servitudes de conservation, de pactes et d'autres mesures.

PARTENAIRES À L'ACTION – SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

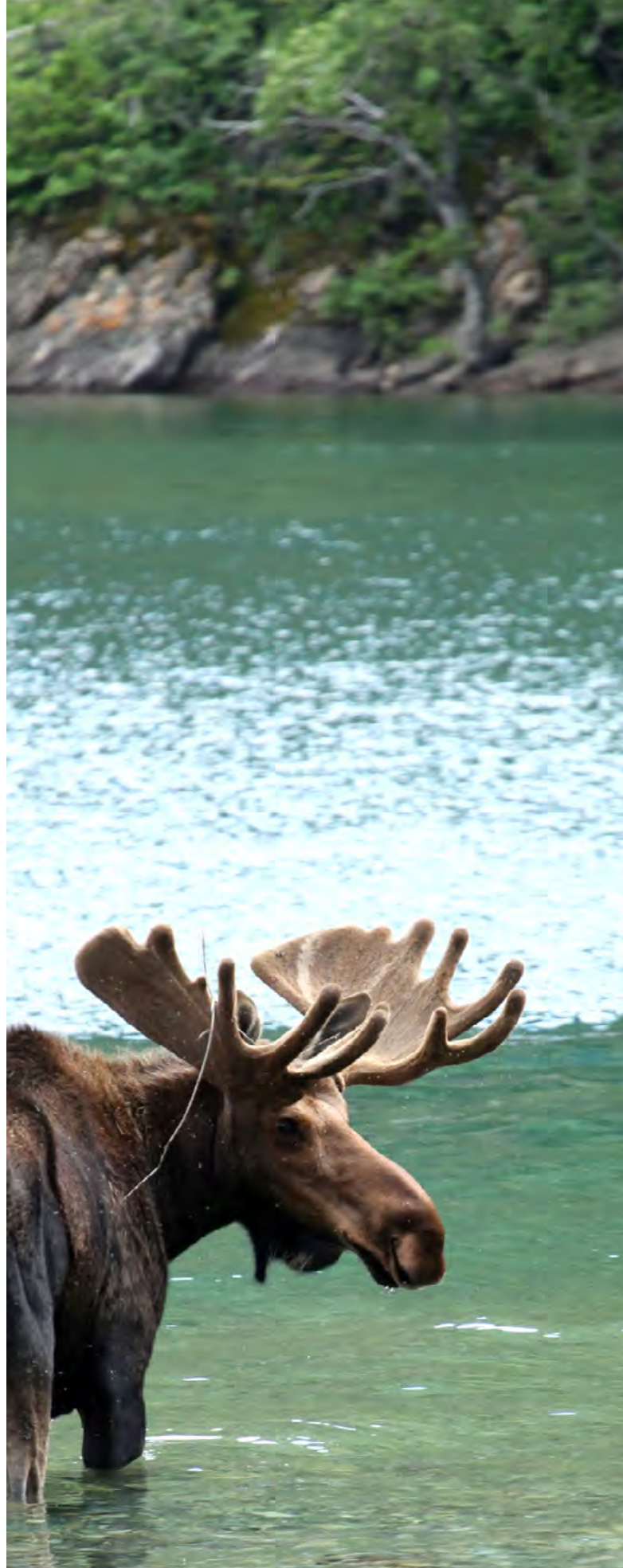
La [Société pour la nature et les parcs du Canada](#) (SNAP) a travaillé pendant plus de 53 ans dans le domaine de la conservation, en attirant l'attention sur l'importance des zones protégées pour la biodiversité, l'air et l'eau propre, et les changements climatiques. La SNAP travaille avec les gouvernements, les Premières Nations, et les acteurs industriels pour protéger l'habitat du caribou des bois, ce qui contribuerait à préserver de larges surfaces de carbone stocké, permettrait au caribou et à d'autres espèces boréales de s'adapter aux changements climatiques, protégerait les sources d'eau propre, maintiendrait les zones humides et les forêts qui purifient l'air, et contribuerait à atteindre les cibles internationales pour les zones protégées.

Les provinces et les territoires, en tant que niveaux de gouvernement responsables de la gestion des ressources naturelles, élaborent et appliquent les lois, fixent les normes et mettent en œuvre des programmes pour garantir que leurs ressources forestières sont gérées de façon durable. Les peuples autochtones contrôlent et gèrent également une partie de plus en plus importante des terres forestières du Canada.

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la certification des zones forestières par des tiers, qui fournit l'assurance qu'une entreprise exerce ses activités légalement, de façon durable, et conformément aux normes reconnues mondialement. La certification complète la réglementation déjà exhaustive du Canada en matière de gestion des forêts.

AGISSEZ!

- Visitez un parc national ou une autre aire protégée
- Participez à un programme d'interprétation des aires protégées et à des expériences culturelles présentées par les peuples autochtones
- Envisagez de faire un don par l'entremise du [Programme des dons écologiques](#)
- Participez à des activités scientifiques citoyennes
- Offrez de travailler [volontairement](#) pour Parcs Canada
- Recyclez et compostez vos déchets; ne les jetez jamais aux ordures
- Pensez à la certification des forêts par un tiers dans vos décisions d'achat
- Envisagez de communiquer avec l'[Association canadienne des réserves de la biosphère](#) pour explorer la possibilité de désigner réserve de biosphère de l'UNESCO une zone située près de chez vous



POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ



OBJECTIF À LONG TERME

Toutes les espèces ont des populations en santé et viables

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les espèces végétales et animales, de même que les environnements où elles vivent, composent les écosystèmes qui rendent de précieux services aux Canadiens, notamment en leur fournissant les aliments et les médicaments dont ils ont besoin, en contrôlant les inondations, et en polonisant les cultures. Maintenir la biodiversité —la variété de gènes, d'espèces et d'écosystèmes et les processus écologiques qui leur permettent d'évoluer et de s'adapter — aide à faire en sorte que les écosystèmes puissent continuer à fonctionner et à rendre les services dont dépendent notre économie et notre bien-être.

Des populations d'espèces sauvages et des habitats en santé sont une importante partie de la biodiversité. Malheureusement, certaines espèces au Canada ont connu un déclin de leur population et pourraient maintenant disparaître. Les espèces peuvent devenir menacées à la suite de la perte d'habitat ou de la détérioration par les activités humaines—par exemple, le développement urbain, les espèces exotiques envahissantes, la pollution et les changements climatiques. Les changements climatiques peuvent également affecter la santé des espèces sauvages et contribuer à la propagation de maladies des espèces sauvages.

CIBLES À MOYEN TERME

- ♦ D'ici à 2020, les espèces qui sont protégées demeurent protégées, et les populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion
- ♦ D'ici à 2025, la taille de 59 % des populations d'espèces d'oiseaux migrateurs gérées est d'un niveau acceptable

JALONS À COURT TERME

- ♦ Les espèces en péril montrent une stabilisation ou une amélioration depuis leur inscription sur la liste
- ♦ Les espèces d'oiseaux migrateurs dont la taille des populations n'est pas à un niveau acceptable montrent des tendances vers des limites acceptables
- ♦ D'ici à 2018, éliminer le nombre d'espèces en attente pour lesquelles des stratégies de rétablissement ou des plans de gestion sont nécessaires en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, et publier toutes les stratégies et plans sur le registre public des espèces en péril
- ♦ D'ici à 2018, les espèces en péril admissibles ont été examinées en vue de leur inscription sur la liste

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique / Agence canadienne d'inspection des aliments; Agence des services frontaliers du Canada; Défense nationale; Environnement et Changement climatique Canada; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada

NOTRE PLAN D'ACTION



Principales priorités

La mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril est l'une des principales stratégies dont nous disposons pour protéger les espèces sauvages en péril. Afin de garantir son efficacité, nous travaillons activement avec les provinces et les territoires pour achever plus rapidement les stratégies robustes de rétablissement des espèces en péril qu'exige la Loi.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique—notamment en veillant à ce que les stratégies de rétablissement et les plans de gestion nécessaires soient en place, et en aidant à prévenir les impacts des espèces exotiques envahissantes avec d'autres espèces.

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Afin de mesurer les progrès accomplis dans la **protection des espèces sauvages**, nous suivons l'évolution du pourcentage d'espèces considérées comme étant en péril ou préoccupantes; le succès des efforts visant à les aider à se rétablir; leurs risques de disparaître du Canada. Parmi les espèces sauvages évaluées en 2010, 77 % étaient considérées comme étant « en sécurité ». En outre, au mois de mai 2015 :
 - 688 espèces sauvages étaient considérées comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes; sur les 436 espèces qui avaient été évaluées plus d'une fois, 66 % ne montraient aucun changement entre les deux évaluations les plus récentes, 14 % étaient dans une catégorie à faible risque, et 19 % dans une catégorie à risque élevé.
 - Sur les 112 espèces en péril pour lesquelles il y avait des stratégies et des plans de gestion en place, et dont les objectifs axés sur la population avaient été réévalués, 38 % montraient des tendances démographiques conformes aux objectifs des programmes de rétablissement.
- ♦ Pour évaluer notre **mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril**, nous suivons le pourcentage d'espèces sauvages avec une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion sur le Registre public des espèces en péril dans les délais prescrits. Environnement et Changement climatique Canada est en train de travailler sur l'accumulation des 192 espèces nécessitant des stratégies de rétablissement ou un plan de gestion; présentement, 72 stratégies de rétablissement ou plan de gestion restent à être publiés.
- ♦ Pour nous aider à comprendre l'état des populations d'**oiseaux migrateurs** au Canada, nous suivons l'évolution du pourcentage de ces espèces dont les populations se situent dans une fourchette acceptable, ni trop basse, ni trop élevée. En 2013, 57 % des espèces d'oiseaux migrateurs gérées que l'on trouve

régulièrement au Canada avaient des populations acceptables.

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin de protéger et de conserver les espèces sauvages au Canada, nous allons :

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les espèces en péril est les oiseaux migrateurs

Mettre en œuvre les lois et les règlements, par exemple, en :

- ♦ Élaborant des stratégies de rétablissement et des plans d'action pour les espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril;
- ♦ Protégeant, d'ici à mars 2018, les lieux patrimoniaux où l'on trouve trois ou plusieurs espèces en péril, et en soutenant des activités susceptibles d'avoir un effet sur les espèces en péril;
- ♦ En faisant la promotion de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs;
- ♦ En modifiant le Règlement sur les oiseaux migrateurs.

Utiliser les lois et les règlements pour contrôler les espèces exotiques envahissantes

Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'analyse des risques et une approche des parcours de la réglementation des espèces exotiques envahissantes au Canada. Prévenir l'introduction et la propagation rapide des espèces envahissantes et des maladies au Canada par voie terrestre, aérienne et maritime.

Travailler avec les partenaires pour protéger les espèces et leurs habitats

Travailler avec les autres niveaux de gouvernement et d'autres partenaires pour protéger les espèces en péril et leurs habitats, en mettant l'accent sur une action intégrée sur les paysages qui sont prioritaires en raison de la valeur de leur biodiversité.

Travailler avec les partenaires pour accroître la conservation des espèces en péril sur le terrain grâce à des mesures d'intendance ciblées, et pour coordonner la réponse du gouvernement à la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes adoptée en 2004.

Renforcer la capacité des partenaires et promouvoir l'éducation

Renforcer la capacité des partenaires à protéger, conserver et rétablir les espèces et leur habitat — par exemple :

- ♦ le Programme d'intendance de l'habitat fera participer les Canadiens aux mesures de conservation qui profitent aux espèces sauvages;
- ♦ le Fonds autochtone pour les espèces en péril soutient la participation des peuples autochtones aux activités de conservation.

Respecter nos engagements internationaux liés aux espèces sauvages

Travailler avec les partenaires internationaux pour protéger et conserver les espèces en péril et remplir les obligations du Canada en vertu des accords internationaux.

PARTENAIRES À L'ACTION - ENTENTE SUR LA FORÊT BORÉALE CANADIENNE

L'Entente sur la forêt mondiale canadienne a élaboré et mis en œuvre, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, indigènes et autres, des modifications à des enjeux clés concernant la forêt, les espèces en péril, et les zones protégées dans toute la forêt boréale. Ces derniers voient l'économie et l'environnement comme étant fondamentalement liés, et se sont engagés à fonder les stratégies et les résultats sur les meilleures données scientifiques et informations disponibles, y compris les connaissances traditionnelles autochtones.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

La protection des espèces sauvages du Canada est étroitement liée aux cibles de la SFDD concernant les zones côtières et marines, les zones terrestres et forestières, l'alimentation durable, l'énergie propre, et l'innovation :

- ♦ [La conservation des zones terrestres et forestières](#) ainsi que des zones côtières et marines du Canada aide à protéger l'habitat dont les espèces en péril ont besoin pour se rétablir et se développer
- ♦ Les [pratiques agricoles durables](#) peuvent aider à rendre les terres agricoles plus hospitalières pour les espèces sauvages
- ♦ [Rendre l'exploration de l'énergie plus durable](#) comprend la réduction de son impact sur le terrain, aide à la protection des espaces naturels et de la biodiversité
- ♦ [Le rapprochement avec la nature](#) peut motiver les Canadiens à aider à conserver les écosystèmes et les espèces

LE CANADA DANS LE MONDE

La protection des espèces sauvages du Canada soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable — notamment l'ODD 15, Vie terrestre. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).



AGISSEZ!

- Découvrez les espèces sauvages et la biodiversité, par exemple, en visitant une réserve nationale de faune, un refuge d'oiseaux migrateurs, ou un parc national, provincial ou territorial
- Prenez des mesures pour protéger les espèces en péril et leur habitat, et lorsque cela est nécessaire, demandez de l'aide dans le cadre de programmes tels que le [Programme d'intendance de l'habitat](#) ou le [Fonds autochtone pour les espèces en péril](#)
- Respectez les lois et règlements en place pour protéger la biodiversité, tels que la [Loi sur les espèces en péril](#) et la [Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#)

NOS PARTENAIRES

La responsabilité de la conservation des espèces sauvages est une compétence partagée. Les provinces et les territoires protègent les espèces en péril sur les terres provinciales, territoriales et privées. Plusieurs ont également mis en place des stratégies et des politiques sur la biodiversité, ainsi que d'autres initiatives qui soutiennent la biodiversité et les espèces sauvages, telles que :

- ♦ les politiques de conservation des milieux humides;
- ♦ les stratégies relatives aux aires protégées;
- ♦ les initiatives pour prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes, de les éradiquer et de les contrôler.

Les peuples autochtones jouent un rôle clé en conservant des espèces sauvages et leur habitat. À titre d'exemple,

- ♦ le Conseil autochtone national sur les espèces en péril conseille la ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur l'application de la *Loi sur les espèces en péril*;
- ♦ tandis que le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones sur les espèces en péril facilite l'accès aux meilleures connaissances traditionnelles autochtones disponibles et l'intégration de ces connaissances dans le processus d'évaluation du Comité sur les espèces en péril au Canada;
- ♦ les programmes des gardiens de territoire autochtones participe et renforce les capacités de conservation sur le terrain dans les régions à travers le Canada

Les mesures de protection des espèces sauvages et de leurs habitats peuvent aussi transcender les frontières internationales. À titre d'exemple, pour protéger les oiseaux migrateurs, le Canada s'associe aux États-Unis et au Mexique afin de mettre en œuvre le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.



EAU POTABLE



OBJECTIF À LONG TERME

Tous les Canadiens ont accès à une eau potable saine et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

L'eau potable propre est essentielle à la santé. En revanche, l'eau polluée véhicule des bactéries, des virus et d'autres contaminants pouvant provoquer des maladies graves. La plupart des avis concernant la qualité de l'eau potable sont émis par mesure de précaution; ils peuvent toutefois indiquer que l'eau pourrait être contaminée et qu'il faut la faire bouillir avant de la consommer, de ne pas la consommer ou que son utilisation est dangereuse.

Si l'eau potable du Canada est parmi les plus sûres au monde, son accès demeure un défi dans les collectivités des réserves des Premières Nations. Cela n'est pas acceptable. Veiller à ce que tous les Canadiens—y compris les peuples autochtones—aient accès à une eau potable propre est une priorité du gouvernement fédéral.

CIBLE À MOYEN TERME

D'ici au 31 mars 2019, 60 % d'ici 31 mars 2021, 100 % des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable touchant les systèmes de distribution d'eau potable des Premières Nations qui bénéficient du soutien financier d'Affaires autochtones et du Nord Canada doivent avoir été résolus

JALONS À COURT TERME

- ◆ Sur les 77 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable touchant les systèmes de distribution d'eau potable des Premières Nations qui bénéficient du soutien financier d'Affaires autochtones et du Nord Canada au mois d'avril 2016, 30 (40 %) doivent avoir été résolus d'ici au 31 mars 2018
- ◆ Jusqu'à cinq lignes directrices/ documents d'orientations nationaux sur la qualité de l'eau potable seront approuvés par les provinces et les territoires d'ici au 31 mars 2018

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre des Affaires autochtones et du Nord / Affaires autochtones et du Nord Canada; Agence de la santé publique du Canada; Santé Canada; Statistique Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ◆ Pour connaître la mesure dans laquelle les **avis concernant l'eau potable** sont conformes à la contamination de l'eau (contrairement aux mesures de précaution à prendre pour répondre aux problèmes d'équipements ou des procédés de traitement de l'eau potable), nous avons suivi les avis d'ébullition de l'eau et leurs causes. En 2015, basé sur un sous-ensemble d'administration canadiennes, 78 % des avis ont été émis en tant que mesures de précaution.
- ◆ Pour comprendre les **difficultés auxquelles font face les collectivités autochtones** pour accéder à une eau potable sûre, nous avons suivi le nombre d'avis de longue durée concernant les systèmes d'eau potable des Premières Nations bénéficiant du soutien financier d'Affaires autochtones et du Nord Canada —77 au mois d'avril 2016.

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Nous nous sommes engagés à travailler avec les Premières Nations pour garantir l'accès à une eau potable dans les collectivités dans les réserves. Par conséquent, le budget de 2016 a fourni :

- 2,24 milliards de dollars sur cinq ans aux collectivités des Premières Nations pour améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des déchets dans les réserves;
- 1,8 milliard de dollars sur cinq ans pour répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, pour assurer l'exploitation et l'entretien efficaces des installations, pour mettre fin aux avis de longue durée concernant l'eau potable dans les réserves;
- 141,7 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la surveillance et l'analyse de l'eau dans les réserves.



MESURES DE CONTRIBUTION

Pour garantir que tous les Canadiens ont accès à une eau potable saine, nous allons :

Fournir un soutien aux services d'eau potable et des eaux usées

Grâce à un financement et à une aide financière en nature, permettre la prestation de services d'eau potable et d'eaux usées dans les collectivités des Premières Nations, en commençant par les systèmes d'eau et d'eaux usées présentant le plus de risques. Le financement garantira également l'accès permanent dans les réserves à un surveillant formé en qualité de l'eau ou à un agent en santé environnementale. Cela nous permettra :

- ♦ De faire passer de 27 % en 2011 à 65 % d'ici au 31 mars 2019 le pourcentage de systèmes d'eau potable dans les réserves présentant de faibles taux de risques.
- ♦ De faire passer de 35 % en 2011 à 65 % d'ici au 31 mars 2019, le pourcentage de systèmes d'eaux usées dans les réserves présentant de faibles taux de risques.

Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'eau potable

Soutenir les collectivités des Premières Nations dans la surveillance continue de la qualité de l'eau dans les réserves. Cela inclut de travailler avec les provinces et les territoires afin d'élaborer et mettre à jour des lignes directrices/ documents d'orientation nationaux sur la qualité de l'eau axés sur la santé.

Utiliser des règlements pour garantir l'accès à l'eau potable

Travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des documents d'orientation nationaux sur la qualité de l'eau, qui seront utilisés par les provinces et les territoires comme base pour établir leurs propres exigences pour l'eau potable.

Au niveau fédéral, les inspections et les audits concernant l'eau potable sont effectués dans les trains, les bateaux de croisière, les traversiers et les autobus internationaux et interprovinciaux afin de protéger la santé des voyageurs, en veillant à ce que les violations graves soient réfrénées rapidement.

PARTENAIRES À L'ACTION - FLOW

Le Forum for Leadership on Water (FLOW) est un groupe indépendant d'experts des politiques de tout le Canada qui encourage et soutient les mesures du gouvernement pour protéger notre eau fraîche. Les membres de FLOW ont mené diverses analyses de politiques et contribué à la résolution d'un grand nombre d'enjeux liés à l'eau au cours de la dernière décennie. Les [travaux de FLOW](#) ont consisté notamment à examiner les effets des changements climatiques sur les charges de phosphore dans les lacs et les cours d'eau du Canada, la gouvernance de l'eau potable et l'épuration des eaux usées sur les terres autochtones, et la création d'emplois liés aux dépenses du gouvernement sur l'infrastructure durable de l'eau.

Effectuer des recherches et des analyses scientifiques pour soutenir la gestion des ressources hydriques

Fournir des informations et des statistiques sur l'utilisation de l'eau, y compris sur les stations d'épuration municipales.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Assurer l'accès à une eau potable propre pour tous les Canadiens soutient les cibles de la SFDD liées aux collectivités en santé et durables, et est possible grâce à une infrastructure verte et à des lacs et des cours d'eau sains :

- ◆ [Investir dans l'infrastructure de l'eau et des eaux usées](#) est essentiel pour garantir l'accès à une eau potable propre et saine, tandis que les enquêtes menées sur les infrastructures aident à protéger les sources d'eau potable contre la pollution;
- ◆ [Les lacs et les cours d'eau](#) sont des sources importantes d'eau potable pour les Canadiens, tandis que l'intendance de l'eau peut aider à protéger les réserves en eau potable contre la contamination;
- ◆ [Les Pratiques agricoles](#) durables peuvent améliorer la qualité du ruissellement ou du drainage des terres agricoles, aidant ainsi à protéger les sources d'eau potable.

LE CANADA DANS LE MONDE

Assurer l'accès à l'eau potable pour tous les Canadiens soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —notamment l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, et l'ODD 6 de développement durable, Eau propre et assainissement. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD et autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Les Premières Nations sont des partenaires essentiels pour fournir une eau potable propre aux collectivités dans les réserves. Elles construisent, possèdent, exploitent et entretiennent les systèmes d'eau dans leurs collectivités. Elles prélèvent également des échantillons et analysent l'eau potable et diffusent des avis concernant l'eau potable, lorsque cela est nécessaire. Les municipalités exploitent des systèmes d'eau potable dans d'autres régions.

Les provinces et les territoires travaillent en étroite collaboration avec nous pour établir et mettre à jour les Lignes directrices pour la qualité de l'eau potable au Canada —qui constituent le fondement des normes sur la qualité de l'eau potable au Canada, —et les mettent en œuvre conformément à leurs priorités de protection de la santé publique.



ALIMENTATION DURABLE



OBJECTIF À LONG TERME

L'innovation et la créativité contribuent à une économie agricole et alimentaire dominantes au niveau mondial dans l'intérêt de tous les Canadiens

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le système alimentaire canadien, y compris l'agriculture, l'aquaculture et les pêches, fournit des aliments sains et sûrs pour les Canadiens, et aide à assurer la sécurité alimentaire à long terme. Il contribue également à notre économie. Par exemple, en 2014 les produits agricoles et agroalimentaires ont généré plus de 100 milliards de dollars, soit près de 7 % du PIB du Canada et employaient 2,1 millions de Canadiens.

Préserver les côtes et les océans et protéger la qualité de l'eau douce et des sols aideront à faire en sorte que nos systèmes alimentaires continuent à nourrir les Canadiens et à créer des emplois à long terme. Les nouvelles technologies numériques joueront un rôle clé, permettant aux producteurs de fournir plus d'aliments et des aliments plus sains avec moins d'impact sur l'environnement.

Afin d'assurer l'approvisionnement en aliments sûrs, durables et sécuritaires, nous devons protéger les systèmes alimentaires contre les menaces à la santé animale et aux ressources végétales, telles que les maladies, les ravageurs et les espèces exotiques envahissantes. Nous devons également veiller à ce que tous les Canadiens —y compris ceux qui vivent dans les localités nordiques isolées— aient accès à des aliments nutritifs. Pour les peuples autochtones, cela inclut les aliments traditionnels ou prélevés dans la nature, ainsi que les aliments achetés en magasin.

Le gaspillage alimentaire est un autre enjeu important pour le système alimentaire canadien. En 2014, la valeur des aliments gaspillés au Canada se chiffrait à 31 milliards de dollars —plus que le PIB combiné des 29 pays parmi les

plus pauvres, et une augmentation de 15 % par rapport aux quatre années précédentes ([VCM International, 2014](#)). Outre ses coûts économiques, le gaspillage alimentaire contribue aux changements climatiques : lorsque les aliments se décomposent, ils émettent du méthane, un puissant gaz.

CIBLES À MOYEN TERME

- ◆ Assurer un approvisionnement en aliments sûrs et accessibles, en atténuant les risques pour les ressources animales et végétales liés ravageurs, aux maladies et autres dangers pour la santé, et prévenir les risques pour la santé des Canadiens
- ◆ D'ici à 2030, les paysages agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et une gestion efficace vers une qualité de l'eau et des sols pour la production alimentaire
- ◆ D'ici à 2020, toute l'aquaculture au Canada est gérée en vertu d'un régime fondé sur la science, qui favorise l'utilisation durable des ressources aquatiques (marines et d'eau douce) de façon à protéger la biodiversité

JALONS À COURT TERME

- ◆ D'ici à 2019, élaborer une politique alimentaire, qui comprend la promotion d'un mode de vie sain et d'une alimentation sûre
- ◆ En 2016-2019, continuer à élaborer des programmes pour améliorer la qualité des sols et de l'eau et accroître la capacité de l'habitat dans les paysages agricoles. Agriculture et Agroalimentaire Canada fera l'objet d'un renouvellement de financement dans la troisième année de la SFDD 2016 à 2019, ce qui pourrait avoir des implications pour les actions contribuant à ces jalons à court terme
- ◆ Maintenir des taux élevés de conformité aux règlements de la *Loi sur les pêches* concernant l'aquaculture
- ◆ En 2016, accroître le nombre de collectivités nordiques isolées qui ont accès à des aliments sains à un tarif subventionné dans le cadre de Nutrition Nord Canada

PARTENAIRES À L'ACTION - AGRIMUM

Agrium a travaillé avec les intervenants pour élaborer un protocole permettant aux producteurs de réduire leurs émissions d'oxyde nitreux—un gaz à effet de serre—associé aux applications d'engrais azotés sur les exploitations agricoles. Les chercheurs estiment que la mise en œuvre du protocole pourrait réduire les émissions dans les champs d'oxyde nitreux de 15 % à 25 % sans diminuer les rendements.

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Nous nous sommes engagés à élaborer une politique alimentaire qui comprend la promotion d'une mode de vie sain et d'une alimentation sûre.

Nous continuerons de soutenir l'agriculture, les pêches et l'aquaculture durables en investissant dans la science et la recherche. À titre d'exemple, le budget a fourni :

- 30 millions de dollars sur six ans pour soutenir la recherche avancée en génomique agricole;
- 197,1 millions de dollars sur cinq ans pour les sciences des océans et des eaux douces, qui aideront à assurer que les poissons sauvages et l'aquaculture sont durables.

Dans le cadre de notre engagement à travailler avec les États-Unis et le Mexique en vertu du Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement, nous élaborerons et mettrons en œuvre des stratégies afin de réduire les émissions de méthane produites par les secteurs de l'agriculture et de la gestion des déchets —y compris les déchets alimentaires— parmi d'autres secteurs.

Afin d'aider les Canadiens du Nord à avoir accès à des aliments sains, nous nous sommes engagés à mettre à jour et à élargir Nutrition Nord Canada, un programme visant à atténuer les coûts élevés des aliments dans le Nord. Le budget de 2016 a fourni 64,5 millions de dollars sur cinq ans, et 13,8 millions de dollars continus, au titre de l'élargissement du programme pour soutenir les collectivités isolées du Nord.

Nous nous sommes également engagés à rejoindre dans les meilleurs délais la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les principaux objectifs de la convention sont de contrer et de prévenir la désertification et la dégradation des terres, et d'atténuer les effets de la sécheresse—des enjeux importants pour l'agriculture.

Enfin, nous nous sommes engagés à aider à faire des secteurs canadiens des ressources, y compris l'agriculture, l'aquaculture et les pêches, des chefs de file dans l'utilisation et le développement de technologies et de procédés propres et durables.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici à 2020, et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies—notamment en améliorant le niveau de diversité biologique et de capacité d'habitat des espèces sauvages sur les terres agricoles, et en maintenant ou améliorant la qualité de l'eau et des sols.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; Ministre de la Santé; Ministre des Pêches et Océans et la Garde côtière canadienne/ Affaires autochtones et du Nord Canada; Agence canadienne d'inspection des aliments; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Agence des services frontaliers du Canada; Pêches et Océans Canada; Technologies du développement durable Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Afin d'évaluer la mesure dans laquelle **l'agriculture au Canada est gérée de façon durable**, nous suivons l'évolution des indicateurs qui incluent la qualité des sols et de l'eau. En 2011, les résultats de l'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité des sols pour les zones agricoles du Canada étaient cotés « bons » (77), et les résultats de l'Indice de la qualité de l'eau étaient également cotés « bon » (74). Ces valeurs de référence historiques de 1981 pour ces données

se situaient dans la catégorie « souhaitables » pour la qualité de l'eau (92) et de « bon » pour la qualité des sols « 64 ».

- ♦ Afin d'évaluer la mesure à laquelle **l'aquaculture au Canada est gérée de façon durable**, nous suivons l'évolution de la conformité des exploitants aquacoles aux règlements de la *Loi sur les pêches*. Entre 2011 et 2014, le taux de conformité était de plus de 99 %.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour nous assurer que les Canadiens ont accès à des systèmes alimentaires sûrs, sécuritaires et durables, nous allons :

Utiliser les lois et les règlements pour garantir l'accès à des aliments sûrs et sécuritaires

Élaborer les règlements et promouvoir les mécanismes de conformité et de contrôle de leur application afin de garantir que des aliments sûrs et sécuritaires parviennent aux Canadiens. À titre d'exemple,

- ♦ élaborer des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de faire avancer la durabilité de l'aquaculture;
- ♦ mettre en œuvre des rapports publics sur le Règlement sur les activités aquacoles nouvellement émis.

Assurer un approvisionnement d'aliments sûrs en atténuant les risques pour la base de ressources animales et végétales (y compris le bétail, les animaux aquatiques, les cultures et les forêts), grâce à un contrôle, une surveillance et des règlements efficaces pour les produits animaux et végétaux.

Accroître les connaissances de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture durables

Mener des recherches scientifiques pour accroître les connaissances des effets de l'agriculture et de l'aquaculture sur l'environnement. Ces recherches peuvent aider à relever les défis agroalimentaires, tels que la qualité de l'eau et l'utilisation de l'eau, le développement de la résilience au climat changeant, et à maintenir la santé des écosystèmes.

Mener des recherches réglementaires ciblées sur les parasites du poisson et les interactions pathogènes, la gestion des écosystèmes, et les interactions avec les populations, ainsi que des recherches collaboratives pour améliorer la prise de décisions et la durabilité de l'industrie aquacole contribuant à la production des poissons et fruits de mer.

Promouvoir l'innovation et les pratiques durables

Renforcer la capacité du secteur des produits agricoles et agroalimentaires de promouvoir l'innovation et d'encourager l'adoption de pratiques agricoles durables aux niveaux des exploitations agricoles et des terres agricoles, en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires. Par exemple, travailler pour amener le nombre de pratiques de gestion bénéfiques mises en œuvre à 17 600 d'ici au 31 mars 2019, dans le cadre du programme à coûts partagés en vertu du programme Cultivons l'avenir (2013-2018).

Travailler avec les partenaires pour l'alimentation durable

Travailler en étroite collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux pour soutenir une base de ressources végétales et animales durable, et prendre des décisions reposant sur des avis scientifiques rigoureux afin de mettre en œuvre des processus et des systèmes modernes

pour gérer la sécurité alimentaire. Par exemple, en 2016-2017, continuer également de travailler pour élaborer le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial de gestion des urgences en vue d'élaborer une stratégie nationale sur la santé végétale et animale.

Fournir des subventions à l'alimentation

Fournir une subvention pour les aliments périssables, nutritifs, afin que les populations du Nord vivant dans des collectivités isolées aient un plus grand accès à des aliments sains abordables.

Travailler avec les partenaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Travailler en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux pour prévenir l'introduction et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, et élaborer des normes et des processus internationaux qui prennent en compte les intérêts du Canada. Par exemple, travailler avec les États-Unis et d'autres pays pour assurer la conformité aux règlements phytosanitaires canadiens et partager des informations sur les meilleures pratiques et les taux de conformité.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Veiller à ce que l'alimentation durable soit conforme aux cibles de la SFDD liées à l'action climat, aux écosystèmes sains, à l'eau propre et aux collectivités durables :

- ♦ Les pratiques agricoles durables peuvent accroître la [séquestration du carbone dans le sol](#), améliorer la [qualité de l'eau](#) qui ruisselle ou qui est drainée des terres agricoles, et fournir un environnement plus [hospitalier pour les espèces sauvages](#);
- ♦ Les pêches durables, y compris l'aquaculture, contribuent à des écosystèmes [d'eau douce](#) et [marins sains](#)
- ♦ Un accès à des aliments sûrs et sains aide les [collectivités](#) à prospérer
- ♦ [Investir dans les technologies propres](#) aide les secteurs, tels que l'agriculture, à devenir plus durables et compétitifs.

LE CANADA DANS LE MONDE

Veiller à ce que l'alimentation durable soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —notamment l'ODD 2, Faim zéro. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

L'agriculture est de compétence partagée, et les provinces et les territoires ont un important rôle à jouer dans la promotion d'un système alimentaire durable – par exemple, avec nous, ils mettent en œuvre des programmes qui encouragent une intendance environnementale au niveau de l'exploitation agricole.

Les collectivités et les organisations non gouvernementales aident activement à construire des systèmes d'alimentation durable au Canada. À titre d'exemple, des villes comme Toronto et Vancouver ont lancé des stratégies alimentaires qui comprennent des mesures pour accéder à des aliments abordables et sains. Les organisations non gouvernementales contribuent également —par exemple, en collectant les surplus d'aliments et en les distribuant à ceux dans le besoin.

Les pêcheurs et producteurs agricoles du Canada répondent aux défis environnementaux en adoptant des technologies et des pratiques innovatrices pour produire des aliments, tout en réduisant les effets sur le climat, l'eau, le sol et la biodiversité. À titre d'exemple, les agriculteurs utilisent des approches intégrées pour la gestion des ravageurs et pour réduire la dépendance aux pesticides chimiques et diminuer le labour pour garder le carbone séquestré dans le sol.

AGISSEZ!

- Utilisez les ressources disponibles pour prendre des décisions réfléchies lorsque vous choisissez des aliments
- Réduisez le gaspillage d'aliments en achetant uniquement ce dont vous avez besoin



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE



OBJECTIF À LONG TERME

Les Canadiens sont informés de la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le rapprochement avec la nature profite aux Canadiens, à leurs collectivités et à l'environnement. Passer du temps dans la nature peut améliorer la santé physique et mentale et contribuer au développement des enfants, tandis que le tourisme axé sur la nature présente des avantages économiques pour le Canada. Les sorties en plein air incitent également les Canadiens à aider à la protéger.

Maintenir un environnement sain dépend de l'engagement actif des Canadiens dans son intendance. La plupart des Canadiens possèdent déjà des liens étroits avec la nature qu'ils entretiennent en visitant des parcs et des espaces verts et en participant à des activités axées sur la nature, telles que la détente en plein air, la randonnée pédestre, l'équitation ou le jardinage. Plusieurs prennent également des mesures pour protéger l'environnement.

Nous pouvons soutenir les Canadiens en accroissant les possibilités d'expérience dans la nature et de participation à la conservation.

CIBLE À MOYEN TERME

D'ici à 2020, maintenir ou augmenter le nombre des Canadiens qui sortent en nature —par exemple, en allant visiter des parcs et des espaces verts—et en accroissant la participation aux activités visant la conservation de la biodiversité, comparé au niveau de référence de 2010.

JALONS À COURT TERME

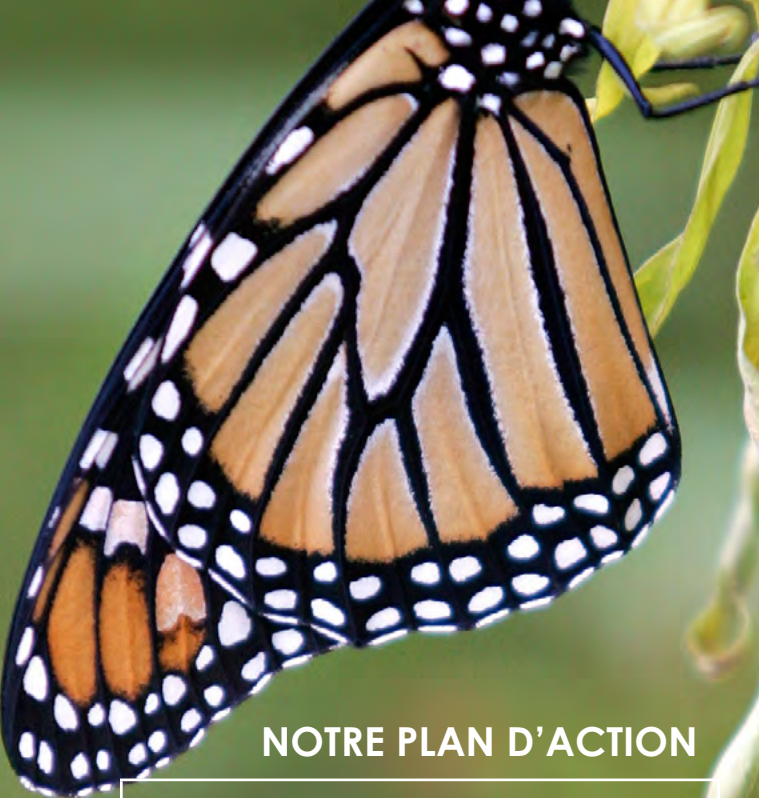
En 2017, augmentation des visites dans les aires protégées fédérales, telles que certaines réserves nationales de faune, des parcs nationaux et des aires nationales de conservation marine.

MINISTRE RESPONSABLE/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique / Environnement et Changement climatique Canada; Parcs Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Pour évaluer la mesure dans laquelle **les Canadiens sortent en nature**, nous suivons l'évolution du pourcentage de Canadiens qui visitent des parcs et des espaces verts publics près de chez eux. C'est ainsi qu'à partir de 2016, nous suivons le nombre de visiteurs dans les aires fédérales protégées, telles que les parcs, les aires nationales de conservation marine et les réserves nationales de faune. En 2013, 85 % des ménages canadiens ont dit vivre à proximité d'un parc ou d'un espace vert. Parmi eux, 85 % ont déclaré qu'ils visitaient un parc ou un espace vert près de leur maison au moins une fois au cours de l'année.
- ♦ Pour évaluer dans quelle mesure **les Canadiens participent à la conservation**, nous suivons l'évolution du pourcentage de Canadiens qui disent prendre des mesures précises pour protéger l'environnement. En 2013, 18 % des ménages canadiens ont participé à des activités non rémunérées visant à conserver ou à protéger l'environnement ou les espèces sauvages.



NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Les parcs nationaux, les réserves nationales de faune, et autres aires protégées permettent de découvrir la nature et de s'en rapprocher. Afin d'accroître ces privilèges et de supprimer les obstacles à leur accès, le budget de 2016 a fourni :

- Jusqu'à 83,3 millions de dollars sur cinq ans pour donner l'accès gratuit à tous les visiteurs des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en 2017, et offrir l'accès gratuit aux enfants de moins de 18 ans en tout temps dès 2018; et
- 16,6 millions de dollars sur cinq ans pour élargir le programme Initiation au camping, élaborer un nouveau programme pour raconter des histoires sur le Canada, et encourager les récits autochtones et les possibilités d'écotourisme.

Les autres priorités comprendront l'achèvement du remembrement des terres pour le parc urbain national de la Rouge, le premier parc urbain national du Canada (situé dans la région du Grand Toronto); la mise en œuvre d'améliorations aux infrastructures pour faciliter aux Canadiens la fréquentation et l'accès à certaines réserves nationales de faune, et travailler avec les collectivités près des aires protégées pour stimuler le développement économique.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs de conservation mondiaux de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies—notamment en encourageant les Canadiens à participer à des activités de conservation de la biodiversité.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour donner aux Canadiens la possibilité de se rapprocher de la nature, nous allons :

Renforcer les activités de conservation

Faire participer les Canadiens à des activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat, en fournissant un financement dans le cadre :

- ♦ du Programme d'intendance de l'habitat;
- ♦ du Fonds autochtone pour les espèces en péril;
- ♦ du Fonds national de conservation des milieux humides.

Encourager la participation du public

Donner aux Canadiens la possibilité de se rapprocher de la nature en soutenant des initiatives d'éducation, de sensibilisation et de multimédia dans leurs localités, et en offrant l'admission gratuite aux sites de Parcs Canada en 2017 pour venir célébrer le 150e anniversaire du Canada

Travailler avec les partenaires, faciliter des possibilités spécifiques pour les jeunes, les jeunes adultes et les néo-Canadiens d'apprendre, de vivre et de partager leurs expériences avec Parcs Canada et son réseau de lieux historiques.

Poursuivre les efforts pour accroître la participation à des programmes dans la nature et la visite de réserves nationales de faune.

Améliorer les programmes et les services pour les visiteurs

Renforcer le lien avec la nature et la culture en élargissant et en améliorant les programmes et les services qui répondent aux besoins des visiteurs des lieux historiques administrés par Parcs Canada, et favoriser des expériences positives, par exemple

- ♦ en offrant des expériences de camping uniques;
- ♦ en élargissant le programme Initiation au camping;
- ♦ en élaborant des programmes pour les enfants et les familles;
- ♦ en élaborant un programme unique pour le 150e du Canada, qui comprendrait des contes autochtones, pour encourager les Canadiens à célébrer le 150e anniversaire du Canada dans des lieux administrés par Parcs Canada.

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

Les cibles de la SFDD concernant les zones terrestres, les forêts et la biodiversité, ainsi que la santé et la durabilité des collectivités, aident les Canadiens à se rapprocher de la nature :

- ♦ Le rapprochement avec la nature peut motiver les Canadiens à aider à [conserver les écosystèmes et les espèces](#).

PARTENAIRES À L'ACTION - ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉSERVES DE LA BIOSPHERE

Le réseau mondial des réserves de la biosphère se trouve au cœur de la contribution de l'UNESCO au développement durable et du façonnement d'un agenda ambitieux d'objectifs de développement durable pour l'après 2015. Au Canada, [18 réserves canadiennes de la biosphère](#) ont mis en place des zones de démonstration et des sites d'apprentissage interactifs d'un océan à l'autre, et des régions urbaines aux régions nordiques

- ♦ [La protection des zones terrestres et forestières](#) ainsi que des [zones côtières et marines](#) permet aux Canadiens de [se rapprocher de la nature](#) et aide à [construire des collectivités durables](#).

LE CANADA DANS LE MONDE

Aider les Canadiens à se rapprocher de la nature soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —en particulier l'ODD 11, Villes et communautés durables. Cela soutient également une cible spécifique des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir [l'annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Les provinces, les territoires et les municipalités, tout comme les organisations autochtones et non gouvernementales, aident à faire en sorte que les Canadiens sortent en nature et participent à des activités de conservation. Par exemple :

- ♦ Les parcs provinciaux et territoriaux offrent des possibilités d'activités, telles que le camping, la randonnée pédestre et l'observation de la faune.
- ♦ Les peuples autochtones travaillent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour établir, gérer et présenter les aires protégées.
- ♦ Les parcs municipaux et les espaces verts aident les Canadiens vivant en milieu urbain à profiter du temps passé dans la nature.
- ♦ Les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement font participer les Canadiens à des initiatives de sciences citoyennes pour suivre les changements dans l'environnement et la biodiversité.

AGISSEZ!

- Sortez dans la nature, spécialement avec les enfants—visitez un parc national, une réserve nationale de faune ou d'autres aires protégées, et faites du camping, du vélo, de la randonnée, du canot, allez en pique-nique la famille et participez à un défi Xplorers
- Tirez profit des expériences offertes par Parcs Canada, telles que le programme [Initiation au camping](#)
- Participez aux sciences citoyennes
- Offrez de travailler bénévolement pour Parcs Canada
- Participez à un BioBlitz de Parcs Canada
- Téléchargez l'application [Initiation au camping et profiter de camping sous les étoiles](#);
- Passez du temps dans un parc ou un espace vert de votre localité
- Prenez des mesures pour prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes lorsque vous êtes en nature —par exemple, nettoyez vos bottes et votre équipement, évitez de déplacer le bois de chauffage, et signalez toutes observations aux gouvernements fédéral ou provinciaux et aux conseils sur les espèces envahissantes.



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ



OBJECTIF À LONG TERME

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être.

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Nous nous sommes engagés à faire en sorte que les Canadiens vivent dans des environnements propres et sains qui contribuent à leur santé et à leur bien-être. Cela passe notamment par des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et à protéger les Canadiens contre les substances nocives, et à prévenir les urgences environnementales ou à atténuer leurs effets si elles surviennent.

Pour que les Canadiens soient en santé, l'air qu'ils respirent doit être propre. Cependant, à mesure que nos villes s'agrandissent, l'augmentation des besoins en transport et la croissance de l'industrie peuvent exercer une pression sur la qualité de l'air.

L'exposition à des concentrations élevées de pollution atmosphérique — particulièrement de manière régulière — est dangereuse, et les problèmes de santé qu'elle cause imposent des coûts économiques, allant d'une perte de productivité aux décès prématurés, en passant par les besoins accrus de soins médicaux et une diminution de la qualité de vie. En 2008, l'[Association médicale canadienne](#) a estimé ces coûts à plus de 8 milliards de dollars par année.

Si les produits chimiques font partie de notre vie quotidienne et présentent de nombreux avantages, ils peuvent également être nocifs s'ils ne sont pas gérés de façon appropriée. La gestion de ces substances, ainsi que l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés, protège notre santé et l'environnement et profite à l'économie canadienne.

CIBLES À MOYEN TERME

- ◆ Mettre en œuvre le système de gestion de qualité de l'air pour :
 - Diminuer la moyenne sur trois ans des particules fines, l'oxyde d'azote et les émissions de composés organiques volatils provenant de sources réglementées et/ou ciblées en-dessous de la moyenne des trois années précédentes
 - Augmenter le pourcentage de la population canadienne vivant dans les zones où les concentrations mesurées en plein air sont en deçà des normes canadiennes de l'air ambiant de qualité (NCQAA) pour les particules fines et de l'ozone par rapport à l'an 2000
- ◆ D'ici à 2020, traiter les 4 300 substances identifiées comme des priorités d'action dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques

JALONS À COURT TERME

- ◆ Les NCQAA pour les particules fines et l'ozone sont examinées en 2017. Des normes concernant le dioxyde de soufre seront élaborées d'ici à 2017 et des normes concernant le dioxyde d'azote le seront d'ici à 2018.
- ◆ Introduire des contrôles de gestion du risque pour 100 % des risques détectés pour l'environnement et la santé humaine associés à des substances chimiques dans les 42 mois suivant leur confirmation.
- ◆ D'ici à 2019-2020, assainir 599 des sites les plus prioritaires dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.
- ◆ D'ici à 2020, achever la réévaluation des pesticides rémanents qui persistent dans le sol.

NOTRE PLAN D'ACTION

Principales priorités

Le budget de 2016 a fourni 345,3 millions de dollars sur cinq ans pour lutter contre les polluants atmosphériques—par exemple, pour effectuer des recherches et une surveillance; faire rapport aux Canadiens sur la pollution atmosphérique et la qualité de l'air; mettre en oeuvre le Système de gestion de la qualité de l'air conjointement avec les provinces et les territoires; administrer et appliquer les règlements et les instruments non réglementaires pour réduire la pollution atmosphérique; et maintenir les capacités d'exécution et les capacités en matière de politique climatique.

En juin 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques*, qui établit les toutes premières normes nationales obligatoires pour les émissions de polluants atmosphériques pour les grandes installations industrielles. Les règlements devraient prévenir :

- Des centaines de décès prématurés;
- Plus de 350 000 jours avec des symptômes d'asthme;
- Plus d'un million de jours d'activités restreintes en raison d'une mauvaise qualité de l'air.

Le règlement aidera à réduire significativement les émissions qui contribuent au smog et aux pluies acides, y compris 2 000 kilotonnes d'émissions d'oxyde d'azote au cours des 19 premières années — ce qui équivaldrait à retirer de la circulation toutes les automobiles et tous les camions actuellement au Canada pendant environ 12 ans.

En outre, les NCQAA pour les particules fines et l'ozone—les principales composantes du smog—ont été mises en place, et d'autres normes concernant le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre seront élaborées dans le cadre d'un processus multipartites.

Nous poursuivons la mise en oeuvre du Plan de gestion des produits chimiques, dont la phase suivante a été lancée en mai 2016. Nous devons notamment nous pencher sur les 1 550 substances chimiques prioritaires restantes (des 4 300 substances initiales), et évaluer les nouvelles substances à mesure qu'elles sont introduites au Canada. Le budget de 2016 a fourni jusqu'à 217 millions de dollars pour évaluer et assainir les sites qui ont été contaminés par des substances chimiques nocives, comme des métaux ou des produits pétroliers.

MINISTRES RESPONSABLES/ PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique;
Ministre de la Santé/Affaires autochtones et du Nord Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Commission de la capitale nationale; Conseil national de recherches Canada; Défense nationale; Environnement et Changement climatique Canada; Ministère des Finances Canada; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Ponts Jacques Cartier et Champlain; Ressources naturelles Canada; Santé Canada; Sécurité publique Canada; Service correctionnel Canada; Services publics et Approvisionnement Canada; Statistique Canada; Transports Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- ♦ Afin de mesurer les **changements dans la qualité de l'air**, nous suivons l'évolution des niveaux d'émission des principaux polluants atmosphériques et substances nocives. Les émissions de la plupart de ces polluants ont diminué considérablement entre 1990 et 2014, y compris les émissions de particules fines (diminution de 9 % en 2014 par rapport à 1990), d'oxydes de soufre (diminution de 63 %), d'oxydes d'azote (diminution de 33 %), de composés organiques volatils (diminution de 50 %) et de monoxyde de carbone (diminution

de 62 %). Entre 2012 et 2014, les concentrations extérieures de matières particulaires fines et d'ozone troposphérique étaient généralement en dessous des NCQAA de 2015.

- ♦ Afin de mesurer les **effets de la pollution atmosphérique**, nous suivons l'évolution de la proportion des décès causés par des maladies cardiaques et pulmonaires qui peuvent être attribués à l'exposition à la pollution atmosphérique. Selon l'indicateur de la santé de l'air, la proportion de décès attribuables à l'ozone a augmenté entre 1990 et 2010, alors que la proportion des décès attribuables à l'ozone a augmenté, tandis que celle attribuable aux particules fines est demeurée stable de 2001 à 2010.
- ♦ Afin de mesurer les **risques que posent les substances nocives pour l'environnement et la santé**, nous suivons l'évolution des concentrations des principales substances dans le sang et l'urine des Canadiens ainsi que dans l'environnement. Selon l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé 2012-2013, les Canadiens présentaient des concentrations moyennes de 34 µg/L de cadmium, de 11 µg/L de plomb et de 0,81 µg/L de mercure dans leur sang et de 1,1 µg/L de bisphénol A dans leur urine.

- ◆ Pour ce qui est de l'environnement, les mesures de surveillance indiquent que les concentrations de PBDE dans le poisson et les sédiments diminuent, et que les concentrations de SPFO dans l'eau et les tissus de poisson respectent les limites recommandées pour la qualité de l'eau et la santé des poissons (toutefois, dans certaines régions, les valeurs dépassaient les seuils de nocivité pour la faune se nourrissant de poisson). Par ailleurs, de 1990 à 2013, les émissions atmosphériques de mercure, de plomb et de cadmium ont diminué de 88 %, 90 % et 90 %, respectivement.

COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES DURABLES

Les collectivités autochtones et nordiques font face à de nombreux défis, y compris la gestion des impacts du changement climatique, les coûts élevés et souvent fluctuants de l'énergie, et la promotion du développement durable qui concilie les considérations environnementales, sociales et économiques du bien-être.

Les collectivités autochtones et nordiques du Canada sont particulièrement sensibles à ces défis en raison de facteurs tels que l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, une infrastructure vieillissante et inefficace, et le recours au diesel pour la production d'électricité et le chauffage.

Les mesures dans le cadre de la SFDD 2016-2019 contribueront à soutenir les collectivités autochtones durables. Celles-ci visent à :

- Renforcer la résilience dans le Nord et les collectivités autochtones;
- Fournir un financement aux collectivités des Premières nations pour améliorer les infrastructures de l'eau et des eaux usées et la gestion des déchets dans les réserves;
- Aider les collectivités autochtones et nordiques à réduire leur dépendance au diesel pour le chauffage et l'électricité; et
- Mettre à jour et étendre le Nutrition Nord Canada, un programme visant à atténuer les coûts élevés des denrées alimentaires dans le Nord.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour protéger les Canadiens et construire des collectivités en santé, nous allons :

Leadership fédéral en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés –

Montrer la voie en évaluant et en assainissant les sites contaminés fédéraux dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Prévention des urgences environnementales ou l'atténuation de leurs répercussions –

Collaborer avec les provinces, les territoires et les autres partenaires pour protéger les Canadiens et leur environnement contre les effets des urgences liées à des incidents de pollution urgents, en fournissant des avis et des règlements fondés sur des informations scientifiques.

Mieux comprendre les polluants atmosphériques et les substances nocives

Mener des recherches et des analyses scientifiques afin de mieux comprendre les sources et les effets des polluants de l'air extérieur, des polluants de l'air intérieur et des substances chimiques. Les activités de recherche sur les polluants atmosphériques seront axées sur :

- ◆ l'acquisition de connaissances sur les effets de la production agricole sur l'air;
- ◆ les effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et les espèces sauvages.

Dans le cadre des activités destinées à réduire et, dans la mesure du possible, à éliminer les contaminants et les substances commerciales existantes qui représentent un risque potentiel, mener des recherches et évaluer 100 % des nouvelles substances et des 1 500 des substances existantes ciblées jugées comme présentant un risque pour la santé et l'environnement pendant 2016-2017 et 2020-2021

Faire des recherches et suivre les produits nocifs dans l'environnement, y compris les niveaux de contaminants dans le Nord canadien.

Fournir des informations pour éclairer l'action et la prise de décision –

Fournir des informations pour :

- ◆ Aider les Canadiens à comprendre la qualité de l'air dans leur région
- ◆ Permettre aux gardiens fédéraux des sites contaminés de prendre des décisions éclairées
- ◆ Aider les Canadiens à prendre des mesures pour réduire leur exposition aux substances nocives et aux polluants atmosphériques, par exemple au sujet du radon.

Utiliser les lois et les règlements sur les émissions de polluants atmosphériques et de substances nocives

Élaborer et mettre en œuvre des lois et des règlements destinés à limiter les émissions de polluants atmosphériques, comme :

- ◆ Les oxydes d'azote;
- ◆ Le dioxyde de soufre;
- ◆ Particules fines
- ◆ Composés organiques volatils
- ◆ Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Gérer les substances nocives qui représentent un risque, comme les pesticides; veiller à ce que des mesures de gestion des risques soient en place pour les substances jugées comme nocives; faciliter la présentation de données par les organisations; mener des activités de promotion de la conformité et d'application de la loi dans le secteur industriel et le secteur des transports, notamment les secteurs ferroviaire et aérien.

Collaborer avec les provinces et les territoires pour minimiser et réduire les émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et leurs remplacement par le biais du Plan d'action national pour le contrôle environnemental des substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs halocarbures de remplacement.

Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'air extérieur et la gestion des produits chimiques

Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants pour mettre en œuvre des approches transfrontalières communes destinées à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de GES provenant des secteurs des transports, de l'industrie et de l'énergie.

Participer à des initiatives conjointes destinées à gérer les risques que présentent les substances nocives pour la nature et l'eau, et travailler avec des partenaires nationaux et internationaux, dans le cadre de programmes comme Ordinateurs pour les écoles et l'Inventaire national des rejets de polluants.

Fournir un leadership et une expertise aux initiatives de l'Organisation mondiale de la Santé sur la gestion des produits chimiques et la sensibilisation à la pollution atmosphérique et les stratégies de réduction.

Soutenir les mesures volontaires pour réduire les émissions de polluants atmosphériques extérieurs

Encourager les entreprises et les Canadiens à réduire les émissions de polluants atmosphériques, y compris par l'utilisation d'instruments économiques ciblés. Cette approche comprend l'imposition d'une redevance à payer par les fabricants ou les importateurs de certains véhicules de passagers énergivores.

Fournir un soutien en nature pour réduire les polluants atmosphériques

Soutenir les projets et les activités qui aident à réduire les polluants atmosphériques provenant du secteur marin en finançant l'installation de systèmes d'alimentation à quai pour les navires dans les ports canadiens.

Investir dans les technologies afin d'améliorer la qualité de l'air extérieur

Faire des investissements stratégiques dans le développement, la commercialisation et l'adoption de technologies qui améliorent la qualité de l'air.

Assumer un rôle de chef de file dans les initiatives et les accords internationaux sur la pollution atmosphérique transfrontalière –

Négocier au nom du gouvernement du Canada, représenter les intérêts du gouvernement au sein d'autres instances internationales et mettre en œuvre les accords internationaux au sujet de la gestion de produits chimiques.

Tirer parti de la collaboration internationale afin de maximiser l'accès à la science mondiale pour l'évaluation des risques des substances potentiellement nocives.

Négocier au nom du Canada et de mettre en œuvre et/ou renforcer les accords pour réduire la pollution atmosphérique transfrontière

LIENS AVEC LES AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

La construction de collectivités sûres et en santé est liée aux cibles de la SFDD en matière d'action sur les changements climatiques, de protection des habitats et de soutien aux personnes et aux secteurs vulnérables :

- ◆ [Investir dans les infrastructures](#) verte et résiliente au climat peut aider à protéger les collectivités contre les effets des changements climatiques
- ◆ [Les technologies propres](#) peuvent réduire les émissions de polluants atmosphériques
- ◆ Accroître les possibilités de [se connecter avec la nature](#) contribue à bâtir des collectivités saines et durables
- ◆ Gérer les risques associés aux substances nocives aide à protéger les [lacs et cours d'eau](#)
- ◆ L'accès à des [aliments sains et nutritifs](#) aide les collectivités à s'épanouir
- ◆ [Les changements climatiques](#) aggravent les problèmes de qualité de l'air dans certaines régions du Canada

LE CANADA DANS LE MONDE

La construction de collectivités sûres et sécuritaires soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable —en particulier l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, et l'objectif de développement durable 12, Consommation et production durables. Elle soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.



Pour plus d'informations sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'[annexe 3](#).

NOS PARTENAIRES

Les provinces et les territoires prennent des mesures pour protéger les collectivités canadiennes contre les polluants atmosphériques et les autres substances nocives. À titre d'exemple, ils prennent des mesures en vertu du Système de gestion de la qualité de l'air, notamment en produisant des rapports sur la qualité de l'air, afin de s'assurer que les concentrations de polluants atmosphériques sont sous les niveaux de la NCQAA. Ils ont également convenu de présenter un rapport annuel sur la qualité de l'air dans les zones d'air locales.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux établissent également des lois et règlements qui interdisent la pollution et fixent des exigences et des normes pour l'assainissement des sites contaminés en dehors des terres fédérales.

Les municipalités sont elles aussi des partenaires clés; leurs décisions en matière de transports publics, de gestion des déchets et de bâtiments parmi d'autres secteurs, ont des effets considérables sur la pollution atmosphérique et la qualité de vie des Canadiens.

PARTENAIRES À L'ACTION – VILLE DE VANCOUVER

La vision de la Ville de Vancouver est de créer des possibilités aujourd'hui, tout en construisant une économie forte, des voisinages vibrants et inclusifs, et une ville reconnue internationalement qui répond aux générations futures. Son [Greenest City Action Plan](#) établit des cibles mesurables et atteignables visant à aider à mettre Vancouver sur la voie de devenir la ville la plus verte du monde.

Depuis que le plan a été établi en 2011, 80 % de ses cibles ont été achevées. Les réalisations à ce jour comprennent la réduction de GES de 15 % dans toute la ville et l'augmentation de la proportion de déplacements effectués par transport durable à l'intérieur de la ville de 50 % de tous les déplacements.

AGISSEZ!

- Si vous le pouvez, déplacez-vous à vélo ou utilisez les transports en commun plutôt que votre voiture
- Si vous conduisez, choisissez un véhicule produisant peu d'émissions, et évitez de laisser tourner le moteur au ralenti
- Surveillez [La cote air santé](#), spécialement en été
- Prenez des précautions spéciales s'il y a des incidents violents près de votre localité
- Gardez les cuisinières au gaz, - à l'huile et au bois, les chauffeuses et les appareils ménagers en bonne condition
- Achetez des produits qui sont faibles en, ou ne contiennent aucun, composé volatil organique
- Plantez des arbres pour accroître le couvert forestier urbain, faire de l'ombre, et améliorer la qualité de l'air
- [Apprenez-en davantage](#) sur les substances chimiques, sur ce que nous faisons, et sur ce que vous pouvez faire



CONCLUSION

La SFDD 2016–2019 marque le début d’une nouvelle approche du développement durable—une approche que nous allons mettre en œuvre ensemble.

En nous inspirant des contributions réfléchies des Canadiens et des intervenants, nous avons amélioré considérablement la version provisoire de la stratégie rendue publique pour consultation en février 2016. Notre nouveau plan présente 13 objectifs ambitieux, à long terme, de nouvelles cibles spécifiques et mesurables, des nouveaux jalons à court terme, et des plans d’action clairs, qui montrent la façon dont nous ferons avancer nos priorités en matière de durabilité au cours des trois prochaines années.

La SFDD 2016–2019 est le fondement de la réponse du Canada aux ODD, et son cadre s’inspire de ces objectifs mondiaux. Par conséquent, elle nous mettra sur la voie pour mettre en œuvre les ODD en nous joignant à nos partenaires internationaux.

Si nous avons fait des progrès, nous savons que nous devons aller plus loin. C’est pourquoi nous vous demandons de vous engager dans le développement durable. Nous espérons que vous continuerez de nous présenter vos observations et vos idées alors que nous mettons en œuvre la SFDD 2016–2019 et que nous préparons sa mise à jour pour 2019–2022.

ANNEXE 1 : À PROPOS DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) est le principal moyen dont nous disposons pour mettre en œuvre des plans de développement durable et en faire rapport. Elle constitue également l'assise de notre contribution aux efforts mondiaux visant à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle établit des priorités fédérales de développement durable, de même que des objectifs et des cibles, et présente les mesures à prendre pour les atteindre.

CADRE JURIDIQUE

La *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008 établit l'exigence de déposer la SFDD. Elle a comme but de présenter le cadre législatif pour l'élaboration et à la mise en œuvre d'une SFDD qui rendra la prise de décisions d'ordre environnemental plus transparente et responsable devant le Parlement. En vertu de la *Loi*, il incombe à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique de déposer une SFDD pangouvernementale tous les trois ans.

RÔLE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Environnement et Changement climatique Canada joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la *Loi*. Le Ministère abrite le Bureau du développement durable qui est responsable de l'élaboration et du maintien de systèmes et de procédures pour faire le suivi des progrès de la mise en œuvre de la SFDD et de la préparation des rapports d'étape de la SFDD au moins une fois tous les trois ans. Le Bureau du développement durable coordonne également l'élaboration de la SFDD.

Le développement durable n'est toutefois pas qu'un enjeu environnemental; son champ d'application touche le mandat de nombreux ministères et organismes. La *Loi* exprime ce fait et exige que les organismes nommés dans l'annexe de la *Loi* et les ministères nommés à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* élaborent des stratégies de développement durable qui sont conformes à la SFDD tout en y contribuant.

Les ministères et organismes doivent aussi :

- ♦ travailler en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada afin d'élaborer la SFDD;
- ♦ intégrer des considérations liées à l'environnement et au développement durable lors de l'élaboration de politiques, de plans et de programmes en procédant à une évaluation environnementale stratégique;
- ♦ produire des rapports annuellement sur leurs contributions particulières à la SFDD.

RÔLE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique est une partie importante de l'élaboration de la SFDD en vertu de la *Loi*. Chacune des SFDD provisoires doit faire l'objet d'une consultation publique d'au moins 120 jours avant d'être finalisée.

Dans le cadre de cette consultation publique, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique présente la version provisoire de la SFDD :

- ♦ au Commissaire à l'environnement et au développement durable, au Comité consultatif sur le développement durable;
- ♦ au Comité consultatif sur le développement durable (un organe consultatif formé de multiples intervenants, qui comprend au moins un représentant de chacune des provinces et de chacun des territoires et trois représentants des groupes qui suivent : Autochtones, organisations environnementales non gouvernementales, organisations représentant le milieu des affaires et organisations représentant la main-d'œuvre);
- ♦ au comité approprié de chacune des chambres du Parlement;
- ♦ au public.

Les résultats de la consultation alimentent la SFDD définitive et sont résumés dans un [rapport de synthèse](#) offert au public.

LA STRUCTURE DE LA SFDD

La SFDD 2016 2019 s'articule autour de 13 objectifs ambitieux qui sont une version canadienne des ODD qui tient compte des responsabilités et du contexte uniques de notre pays :



MESURE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.



GOVERNEMENT À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en rendant ses opérations faibles en émissions de carbone



CROISSANCE PROPRE

Une industrie de technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone



INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉILIENTE

Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale



ÉNERGIE PROPRE

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable



CÔTES ET OCÉANS SAINS

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs



LACS ET COURS D'EAU VIERGES

Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens



TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir



POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ

Toutes les espèces ont des populations saines et viables



EAU POTABLE

Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus



ALIMENTATION DURABLE

L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE

Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et bien-être.

Les objectifs de la SFDD :

- ◆ sont ambitieux;
- ◆ donnent une vision à long terme;
- ◆ s'attaquent à des défis et des problèmes importants;
- ◆ restent harmonisés avec les renseignements, les données et les indicateurs environnementaux;
- ◆ encouragent la souplesse dans le choix des stratégies pour les atteindre; et
- ◆ tiennent compte des priorités et des engagements nationaux et internationaux.

Une ou plusieurs cibles contribuent à chaque objectif. Dans la mesure du possible, les cibles visent à :

- ◆ satisfaire aux critères SMART :
 - Spécifique – Clairement exprimé, bien défini et centralisé.
 - Mesurable – Capable de déterminer la mesure dans laquelle il y a achèvement ou atteinte.
 - Réalisable – Réaliste et pratique; atteignable dans la limite des contraintes opérationnelles dépendant de la disponibilité des ressources, des connaissances et des délais.
 - Pertinent – Lié aux priorités et au mandat du gouvernement, contribue à un résultat souhaité au sein de la société, de l'économie ou de l'environnement du Canada.
 - Limité dans le temps – Exprime des échéances claires.
- ◆ adopter une vision à moyen terme;
- ◆ relever de la compétence fédérale et des mandats des ministères;
- ◆ demeurer éclairée par les données et les indicateurs environnementaux de base;
- ◆ être harmonisée avec les priorités du gouvernement;
- ◆ tenir compte du principe de précaution.

Des jalons à court terme complètent les cibles de la SFDD. Ils constituent des étapes intermédiaires qui contribueront à nous assurer que nous sommes sur la bonne voie en vue d'atteindre nos objectifs à plus long terme.

Des plans d'action exposent les mesures que nous prendrons pour atteindre nos cibles. Ils contiennent des engagements clés comme ceux présentés dans le budget et les lettres de mandats ministériels et d'autres mesures visant l'atteinte de ces cibles. Les plans d'action constituent des stratégies de mise en œuvre, comme l'exige la *Loi*. Les mesures entrent dans l'une des catégories suivantes en fonction de leur but :

Recherche et analyse en matière de politiques
Recherche et analyse scientifiques
Financement et appui non financier
Mesures volontaires de développement durable
Ententes et initiatives internationales
Législation et réglementation

Collaboration à l'échelle nationale et internationale
Investissement dans les infrastructures et les technologies
Protection et gestion des espaces naturels
Faire notre part

Bien que les provinces, les territoires, la population autochtone, les entreprises, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales et les citoyens canadiens contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux, les plans d'action de la SFDD ne contiennent que des mesures fédérales.

Pour la première fois, avec la SFDD 2016-2019 nous nous engageons à faire de notre stratégie «une stratégie évolutive». Notre version électronique interactive nous permettra de mettre à jour la Stratégie de façon continue, non seulement tous les trois ans, afin d'incorporer de nouveaux engagements, décisions et actions. Grâce à la version électronique de la Stratégie, nous allons également donner des mises à jour périodiques sur les progrès vers nos jalons, cibles et objectifs ambitieux.

Les mises à jour de la Stratégie seront informées par notre conversation en cours avec nos partenaires et les Canadiens. Nous allons également mettre à jour la Stratégie pour tenir compte des résultats des processus politiques clés, telles que le travail avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones dans le cadre de l'élaboration d'un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

ANNEXE 2 : MESURE DU RENDEMENT

La mesure du rendement est un élément essentiel de notre approche en matière de développement durable et nous souhaitons pouvoir compter sur votre engagement continu dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016 2019 et de la production de rapports connexes. Il existe trois principaux moyens de mesurer le rendement de la Stratégie fédérale de développement durable :

- ♦ les rapports d'étape;
- ♦ Stratégies ministérielles de développement durable (SMDD)
- ♦ Les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

RAPPORTS D'ÉTAPE DE LA SFDD

La Loi fédérale sur le développement durable exige de nous que nous préparions un rapport d'étape de la Stratégie fédérale de développement durable au moins une fois tous les trois ans. Des rapports d'étape vous expliqueront comment nous entendons mettre en œuvre la SFDD et à quel rythme nous progressons vers l'atteinte de ses objectifs et de ses cibles. Les rapports d'étape de la SFDD seront maintenant élaborés selon une approche dite du tableau de bord afin de s'assurer qu'ils sont clairs et à la portée de tous.

Bien que les rapports d'étape de la SFDD fournissent des renseignements importants sur les résultats environnementaux, il est important de souligner que l'environnement est une responsabilité partagée et que nous soutenons la durabilité de l'environnement dans les limites de nos compétences et pouvoirs. Par conséquent, il peut être difficile d'établir un lien direct entre les mesures fédérales et les résultats environnementaux.

STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Les stratégies de développement durable des ministères et organismes fournissent des renseignements détaillés sur les mesures prises par ceux-ci en vue d'atteindre les objectifs, les cibles et les jalons présentés dans la SFDD 2016 2019. Au cours des trois prochaines années, les ministères et organismes participants, en tenant compte de vos commentaires et idées, élaboreront des stratégies de développement durable qui sont conformes à la SFDD et qui contribuent à sa réussite.

Les SMDD sont liées aux principaux processus ministériels de planification et de production de rapports et comprennent ce qui suit :

- ♦ la vision ministérielle de développement durable;
- ♦ des renseignements sur le processus décisionnel et les pratiques de développement durable des ministères, y compris sur la mise en œuvre d'évaluations environnementales stratégiques;
- ♦ des renseignements sur les activités ministérielles qui contribuent aux objectifs et aux cibles de la SFDD;
- ♦ des indicateurs de rendement qui complètent les indicateurs de durabilité de l'environnement en clarifiant les contributions des ministères aux résultats environnementaux.

Les ministères et les organismes liés par la Loi contribuent différemment aux objectifs et aux cibles de la SFDD selon leur mandat; toutefois, ils ont tous la responsabilité de contribuer à notre objectif visant à faire du gouvernement une organisation à faible émission de carbone.

INDICATEURS

Les indicateurs que nous utiliserons pour mesurer les progrès accomplis et en faire rapport découlent en grande partie du programme Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement. Les indicateurs sont choisis en fonction des critères suivants :

- ♦ leur pertinence stratégique (ils doivent représenter les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable);
- ♦ leur utilité (ils doivent respecter les besoins des décideurs et du public);
- ♦ leur intégrité (ils doivent offrir une méthodologie uniforme, solide et comparable au fil du temps); et
- ♦ la disponibilité et l'intégrité des données (ils doivent utiliser les données de haute qualité existantes avec une couverture adéquate).

Environnement et Changement climatique Canada prépare des indicateurs avec l'appui d'autres ministères et organismes fédéraux dont Santé Canada, Statistique Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada et de gouvernements provinciaux et territoriaux.

Même si un grand nombre d'indicateurs sont disponibles sur le site Web des Indicateurs canadiens de durabilité environnementale, les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et mesurer les progrès accomplis dans la SFDD 2016-2019. Le titre des indicateurs dans le tableau ci-dessous sont liés aux informations disponibles les plus récentes.

TABLEAU 2 : INDICATEURS POUR MESURER LES PROGRÈS LIÉS À LA SFDD 2016-2019

OBJECTIF	INDICATEUR(S)	CYCLE DE MISE À JOUR
Mesures relative aux changements climatiques	Niveau national d'émission de GES	Mise à jour annuelle, au printemps
	Intensité des GES	Mise à jour annuelle, au printemps
Gouvernement à faibles émissions de carbone	Différence en pourcentage des émissions de GES liées à la consommation d'énergie provenant des bâtiments et des parcs de véhicules par rapport à l'exercice financier 2005-2006	À déterminer
Croissance propre	PIB du secteur des technologies propres	Une base de données de 2015 afin de fournir une valeur de référence pour l'industrie sera établi d'ici 2018, après quoi le cycle de mise à jour sera déterminé
	Emplois dans le secteur des technologies propres	Une base de données de 2015 afin de fournir une valeur de référence pour l'industrie sera établi d'ici 2018, après quoi le cycle de mise à jour sera déterminé
Infrastructure moderne et résiliente	% de diminution moyenne du volume de fuite et / ou d'infiltration d'eau qui peut être attribuée aux investissements financés.	Le cycle de mise à jour sera déterminé à la fin du cycle du projet/programme
	Nombre de systèmes qui ont améliorés la qualité des effluents d'eaux usées ou d'évacuation des eaux pluviales à la suite d'investissements financés.	Le cycle de mise à jour sera déterminé à la fin du cycle du projet/programme
Énergie propre	Production d'électricité par source	Mise à jour annuelle, à l'été
Côtes et océans sains	Aires protégées du Canada (marines)	Mise à jour annuelle, à l'été
	Situation des grands stocks de poisson	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Pêche durable	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Qualité des zones de croissance des mollusques	Mise à jour aux deux ans, la prochaine en 2018
	Nombre de déversement et volume des déversements de pollution provenant des navires	Mise à jour aux trois ans, la prochaine en 2018
Lacs et cours d'eau vierges	Concentrations de phosphore dans les Grands Lacs	Mise à jour aux trois ans, la prochaine en 2017
	Réduction des rejets de phosphore dans le lac Simcoe et le sud-est de la baie Georgienne	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Éléments nutritifs dans le lac Winnipeg	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Concentrations de phosphore et d'azote dans le fleuve Saint-Laurent	Mise à jour aux deux ans, la prochaine en 2018
	Rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Qualité de l'eau douce dans les rivières canadiennes	Mise à jour annuelle, en hiver
	Quantité d'eau dans les cours d'eau canadiens	Mise à jour aux deux ans, la prochaine en 2018
	Gestion de la qualité des effluents des mines de métaux au Canada	Mise à jour annuelle, à l'automne
Gestion de la qualité des effluents des usines de pâtes et papiers au Canada	Mise à jour annuelle, en hiver	

TABLEAU 2 : INDICATEURS POUR MESURER LES PROGRÈS LIÉS À LA SFDD 2016-2019

OBJECTIF	INDICATEUR(S)	CYCLE DE MISE À JOUR
Terres et forêts gérées de façon durable	Aires protégées du Canada (terrestres)	Mise à jour annuelle, en été
	Intégrité écologique des parcs nationaux du Canada	Mise à jour aux cinq ans, la prochaine en 2017
	Durabilité de la récolte de bois	Mise à jour aux deux ans, la prochaine en 2018
	Quantité de forêts canadiennes; déforestation	Mise à jour annuelle
	Régénération de la forêt	Mise à jour annuelle
	Changements relatifs à l'utilisation des terres	À déterminer
Populations d'espèces sauvages en santé	Tendances dans les populations d'espèces en péril	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Situation générale des espèces au Canada	Mise à jour aux cinq ans, la prochaine en 2017
	Changements aux risques de disparition des espèces sauvages	Mise à jour annuelle, à l'automne
	Situation des populations d'oiseaux migrateurs du Canada	Mise à jour aux trois ans, la prochaine en 2018
Eau potable	Nombre d'avis de longue durée concernant l'eau potable touchant des systèmes d'eau potable des Premières Nations	Mise à jour annuelle
	Avis concernant l'eau potable au Canada	Mise à jour aux deux ans, la prochaine en 2018
Alimentation durable	Indices agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol	Mise à jour aux cinq ans, la prochaine en 2021
	Planification environnementale de ferme sur des terres agricoles	Mise à jour annuelle
	Gestion de l'aquaculture canadienne	Mise à jour annuelle, au printemps
	Changements relatifs à l'utilisation des terres	À déterminer
	L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs agroenvironnementaux – Rapport numéro 4	Mise à jour aux cinq ans
Rapprocher les Canadiens de la nature	Nombre de visites dans des sites historiques naturels de Parcs Canada	Mise à jour annuelle, en été
	Nombre de visites dans des réserves nationales de faunes sélectionnées	Mise à jour annuelle, en hiver
	Tendances en pourcentage des Canadiens qui disent avoir visité des parcs ou des espaces verts publics	Mise à jour aux deux ans; la prochaine en 2018
	Pourcentage de Canadiens qui affirment avoir pris des mesures précises pour protéger l'environnement	Mise à jour aux deux ans; la prochaine en 2018

TABLEAU 2 : INDICATEURS POUR MESURER LES PROGRÈS LIÉS À LA SFDD 2016-2019

OBJECTIF	INDICATEUR(S)	CYCLE DE MISE À JOUR
Collectivités sûres et en santé	Indicateurs du niveau de particules fines et de la concentration d'ozone dans l'air au niveau du sol par rapport aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant relatives aux particules fines et à l'ozone adoptées en 2015	Mise à jour annuelle, en été
	Émissions de polluants atmosphériques	Mise à jour annuelle, au printemps
	Niveau d'exposition humaine à des substances nocives	Mise à jour aux trois ans, la prochaine en 2019
	Niveaux de substances nocives dans l'environnement	Polybromodiphényléthers (PBDE) et sulfonate de perfluorooctane (SPFO) mise à jour aux trois ans, prochaines mises à jour en 2018 et 2019 Rejet de substances nocives mise à jour annuelle, à l'automne

ANNEXE 3 : LE CANADA DANS LE MONDE – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

Le Canada n'est pas le seul pays à prendre des mesures pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie, le développement durable est une priorité dans le monde entier. En plus de faire avancer nos priorités nationales, les objectifs, les cibles et les mesures de la SFDD appuient l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses objectifs mondiaux de développement durable (ODD) ainsi que d'autres ententes et initiatives internationales.

Les sections suivantes présentent des renseignements détaillés sur l'harmonisation de notre stratégie avec les efforts de la communauté internationale.

MESURES RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques soutient l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable; l'ODD 12, Consommation et production responsables; l'ODD 13, Lutte contre le changement climatique; et l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation d'objectifs. Cet objectif soutient plus particulièrement les cibles suivantes des ODD :

- ◆ Cible 7.3 – D'ici 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- ◆ Cible 12.8 – D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- ◆ Cible 13.1 – Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- ◆ Cible 13.2 – Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- ◆ Cible 13.3 – Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- ◆ Cible 17.16 – Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associés à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des

savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

En outre, le Canada contribue aux objectifs de développement durable additionnels suivants :

- ◆ Objectif 3 – Bonne santé et bien-être
- ◆ Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure
- ◆ Objectif 11 – Villes et communautés durables
- ◆ Objectif 14 – Protection de la flore et de la faune aquatiques
- ◆ Objectif 15 – Protection de la flore et de la faune terrestres

Il appuie aussi d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Cadre d'action du Conseil de l'Arctique sur la réduction accrue des émissions de carbone noir et de méthane
- ◆ Groupe de travail Canada-Chine sur les changements climatiques
- ◆ Coalition pour le climat et l'air pur
- ◆ Initiative mondiale sur le méthane
- ◆ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- ◆ Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- ◆ Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement
- ◆ Protocole d'entente nord américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- ◆ Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
- ◆ Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- ◆ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

GOUVERNEMENT À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Faire notre part en matière de changements climatiques soutient l'ODD 12, Consommation et production responsables et l'ODD 13, Lutte contre le changement climatique. Cet objectif soutient plus particulièrement les cibles suivantes des ODD :

- ◆ Cible 12.7 – Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- ◆ Cible 13.2 – Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Il soutient aussi d'autres ententes et initiatives internationales, notamment le Partenariat nord américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement.

CROISSANCE PROPRE

Investir dans les technologies et l'innovation soutient l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure et l'ODD 12, Consommation et production responsables. Cet objectif soutient plus particulièrement les cibles suivantes des ODD :

- ◆ Cible 9.5 – Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour un million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030
- ◆ Cible 12.6 – Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

En outre, il contribue aux ODD additionnels suivants :

- ◆ Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable
- ◆ Objectif 8 – Travail décent et croissance économique
- ◆ Objectif 13 – Lutte contre le changement climatique
- ◆ Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Il appuie aussi d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Déclaration conjointe sur la coopération en matière de technologies propres Canada-Chine
- ◆ Déclaration commune du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle d'impulsion dans l'Arctique

- ◆ Protocole d'entente des ministres de l'Énergie nord américains sur la collaboration en matière de changements climatiques et d'énergie
- ◆ Protocole d'entente entre le Canada et la République de Corée pour la coopération en matière d'innovation et de technologies énergétiques
- ◆ Mission Innovation
- ◆ Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie

INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE

Investir dans les infrastructures soutient l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure et plus particulièrement la cible suivante :

- ◆ Cible 9.4 – D'ici 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

Cet objectif contribue aussi aux ODD additionnels suivants :

- ◆ Objectif 6 – Eau propre et assainissement
- ◆ Objectif 13 – Lutte contre le changement climatique

Il soutient d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- ◆ Déclaration commune du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle d'impulsion dans l'Arctique

ÉNERGIE PROPRE

Investir dans l'énergie propre soutient l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable et en particulier la cible suivante :

- ◆ Cible 7.2 – D'ici à 2030, accroître nettement la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Cet objectif contribue aussi aux ODD additionnels suivants :

- ◆ Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ◆ Objectif 12 – Consommation et production responsables

Il soutient d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Partenariat nord américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement
- ◆ Partenariat Canada-Mexique

- ♦ Mission Innovation
- ♦ Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- ♦ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CÔTES ET OCÉANS SAINS

La protection des zones littorales et des océans appuie l'ODD 14, Vie aquatique et en particulier les cibles suivantes :

- ♦ Cible 14.1 – D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
- ♦ Cible 14.2 – D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- ♦ Cible 14.4 – D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques
- ♦ Cible 14.5 – D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Cet objectif contribue aussi aux ODD additionnels suivants :

- ♦ Objectif 6 – Eau propre et assainissement
- ♦ Objectif 12 – Consommation et production responsables
- ♦ Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Il soutient d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ♦ Protocole de 1996 sur la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Protocole de Londres)
- ♦ Accord bilatéral Canada-États-Unis sur la salubrité des mollusques
- ♦ Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Convention de Londres)

- ♦ Organisations régionales de gestion des pêches
- ♦ Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique et les objectifs mondiaux et nationaux connexes en matière de biodiversité pour 2020
- ♦ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

LACS ET COURS D'EAU VIERGES

La protection des lacs et des rivières soutient l'ODD 6, Eau propre et assainissement et en particulier les cibles suivantes :

- ♦ Cibles 6.3 – D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- ♦ Cible 6.5 – D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière comme il convient
- ♦ Cible 6.6 – D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Cet objectif contribue aussi aux ODD additionnels suivants :

- ♦ Objectif 8 – Travail décent et croissance économique
- ♦ Objectif 12 – Consommation et production responsables
- ♦ Objectif 14 – Protection de la flore et de la faune aquatiques
- ♦ Objectif 15 – Protection de la flore et de la faune terrestres
- ♦ Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Il soutient d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ♦ Convention relative aux zones humides d'importance internationale de 1971 (Convention de Ramsar)
- ♦ Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans Grands Lacs
- ♦ Commission des pêcheries des Grands Lacs
- ♦ Traité concernant les eaux limitrophes et les questions qui en découlent le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada (Traité sur les eaux limitrophes)

TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

La conservation des terres et la gestion durable des forêts soutiennent l'ODD 8, Travail décent et croissance économique et l'ODD 15, Vie terrestre et en particulier les cibles suivantes :

- ♦ Cible 8.2 – Parvenir à un niveau élevé de productivité

économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

- ◆ Cible 8.3 – Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- ◆ Cible 15.1 – D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- ◆ Cible 15.2 – D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Il contribue aussi à l'ODD 11, Villes et communautés durables.

Cet objectif soutient aussi d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Convention relative aux zones humides d'importance internationale de 1971 (Convention de Ramsar)
- ◆ Travaux du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques
- ◆ Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- ◆ Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
- ◆ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
- ◆ Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique et les objectifs mondiaux et nationaux connexes en matière de biodiversité pour 2020
- ◆ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ

La protection des espèces sauvages soutient l'ODD 15, Vie terrestre et en particulier la cible suivante :

- ◆ Cible 15.5 – Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Il contribue aussi à l'ODD 11, Villes et communautés durables.

Il soutient d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine
- ◆ Accord sur la conservation des ours blancs (polaires)
- ◆ Travaux du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques
- ◆ Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada
- ◆ Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
- ◆ Protocole d'entente entre Environnement Canada et le département de l'Intérieur des États-Unis pour la conservation et la gestion des populations communes d'ours blancs
- ◆ Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- ◆ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
- ◆ Programme panaméricain des limicoles
- ◆ Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique et les objectifs mondiaux et nationaux connexes en matière de biodiversité pour 2020
- ◆ Traité sur le saumon du Pacifique
- ◆ Initiatives dans le cadre de :
 - Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
 - Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
 - International Whaling Commission (Commission baleinière internationale)
 - Organisation maritime internationale
 - Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins

EAU POTABLE

Garantir une eau potable propre pour tous les Canadiens soutient l'ODD 3, Bonne santé et bien-être et l'ODD 6, Eau propre et assainissement et en particulier les cibles suivantes :

- ◆ Cible 3.9 – D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

- ◆ Cible 6.1 – D’ici à 2030, assurer l’accès universel et équitable à l’eau potable, à un coût abordable
- ◆ Cible 6.3 – D’ici à 2030, améliorer la qualité de l’eau en réduisant la pollution, en éliminant l’immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d’eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l’échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l’eau
- ◆ Cible 6.b – Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l’amélioration de la gestion de l’eau et de l’assainissement

Cet objectif soutient aussi d’autres ententes et initiatives internationales, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

ALIMENTATION DURABLE

Garantir une alimentation durable soutient l’ODD 2, Faim zéro et en particulier les cibles suivantes :

- ◆ Cible 2.3 – D’ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l’égalité d’accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d’ajout de valeur et d’emploi autres qu’agricoles
- ◆ Cible 2.4 – D’ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d’accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d’adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d’autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Cet objectif contribue aussi aux ODD additionnels suivants :

- ◆ Objectif 12 – Consommation et production responsables
- ◆ Objectif 14 – Protection de la flore et de la faune aquatiques
- ◆ Objectif 15 – Protection de la flore et de la faune terrestres

Il soutient d’autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Accord bilatéral Canada-États-Unis sur la salubrité des mollusques
- ◆ Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture

- ◆ Traité international sur les ressources phylogénétiques destinées à l’alimentation et à l’agriculture
- ◆ Organisations régionales de gestion des pêches
- ◆ Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement éclairé préalable pour certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international
- ◆ Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- ◆ Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique et les objectifs mondiaux et nationaux connexes en matière de biodiversité pour 2020
- ◆ Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- ◆ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- ◆ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE

Aider les Canadiens à se rapprocher de la nature soutient l’ODD 11, Villes et communautés durables et l’ODD 12, Consommation et production responsables et en particulier les cibles suivantes :

- ◆ Cible 11.4 – Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- ◆ Cible 12.8 – D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Cet objectif soutient aussi d’autres ententes et initiatives internationales, y compris la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique et les objectifs mondiaux et nationaux connexes en matière de biodiversité pour 2020.

COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

Bâtir des collectivités sûres et en santé soutient l’ODD 3, Bonne santé et bien être et l’ODD 12, Consommation et production durables et en particulier les cibles suivantes :

- ◆ Cibles 3.9 – D’ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l’air, de l’eau et du sol
- ◆ Cible 12.4 – D’ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l’air, l’eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l’environnement

Cet objectif contribue aussi aux ODD additionnels suivants :

- ◆ Objectif 2 – Lutte contre la faim
- ◆ Objectif 11 – Villes et communautés durables
- ◆ Objectif 13 – Lutte contre le changement climatique
- ◆ Objectif 15 – Protection de la flore et de la faune terrestres
- ◆ Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Il soutient d'autres ententes et initiatives internationales, notamment :

- ◆ Protocole de 1996 sur la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Protocole de Londres)
- ◆ Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis sur la qualité de l'air
- ◆ Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux
- ◆ Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination
- ◆ Conseil Canada États-Unis de coopération en matière de réglementation – Énoncé de partenariat en matière de réglementation sur les produits chimiques
- ◆ Coalition pour le climat et l'air pur, une initiative qui vise à réduire les polluants de courte durée de vie
- ◆ Entente de coopération entre le National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme de l'Australie et les ministères Environnement Canada et Santé Canada visant à accroître la coopération technique et le partage de renseignements sur les produits chimiques industriels
- ◆ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- ◆ Protocole d'entente entre l'Agence européenne des produits chimiques et Environnement Canada / Santé Canada
- ◆ Convention de Minamata sur le mercure
- ◆ Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- ◆ Décisions relatives au Programme sur la sécurité des produits chimiques de l'Organisation de coopération et de développement économique
- ◆ Partenariat nord américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement
- ◆ Protocole d'entente nord américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- ◆ Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement éclairé préalable pour certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international
- ◆ Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- ◆ Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
- ◆ Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
- ◆ Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (Protocole de Göteborg)
- ◆ Protocole sur les métaux lourds de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
- ◆ Protocole sur les produits organiques persistants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
- ◆ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- ◆ Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
- ◆ Feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé pour lutter contre les risques pour la santé de la pollution atmosphérique mondiale

ANNEXE 4 : LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Les ministères et organismes suivants sont tenus de présenter des stratégies de développement durable conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*.

1. Agriculture et Agroalimentaire Canada
2. Agence de promotion économique du Canada atlantique
3. Agence des services frontaliers du Canada
4. Développement économique Canada pour les régions du Québec
5. Agence du revenu du Canada
6. Patrimoine canadien
7. Ministère des Finances Canada
8. Ministère de la Justice du Canada
9. Emploi et Développement social Canada
10. Environnement et Changement climatique Canada
11. Pêches et Océans Canada
12. Affaires mondiales Canada
13. Santé Canada
14. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
15. Affaires autochtones et du Nord Canada
16. Innovation, Sciences et Développement économique Canada
17. Ministère de la Défense nationale
18. Ressources naturelles Canada
19. Parcs Canada
20. Agence de la santé publique du Canada
21. Sécurité publique Canada
22. Services publics et Approvisionnement Canada
23. Transports Canada
24. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
25. Anciens Combattants Canada
26. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Bien que les organisations suivantes ne soient pas liées par la loi, elles ont contribué à l'élaboration de la SFDD 2016-2019 provisoire :

1. Garde côtière canadienne
2. Agence canadienne d'évaluation environnementale
3. Agence canadienne d'inspection des aliments
4. Agence canadienne de développement économique du Nord
5. Service correctionnel du Canada
6. Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
7. Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
8. Infrastructures Canada
9. Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
10. Commission de la capitale nationale
11. Conseil national de recherches du Canada
12. Gendarmerie royale du Canada
13. Conseil canadien des normes
14. Statistique Canada
15. Technologies du développement durable Canada

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMP : Aire marine protégée

É.-U. : États-Unis

GES : Gaz à effet de serre

HFC : hydrofluorocarbure

NCQA : Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant

ODD : Objectifs de développement durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PBDE : Polybromodiphényléthers

PIB : Produit intérieur brut

R.-U. : Royaume-Uni

SFDD : Stratégie fédérale de développement durable

SMART : Spécifique, mesurable, réalisable/réaliste, limité dans le temps

SMDD : Stratégies ministérielles de développement durable

SPFO : Sulfonate de perfluorooctane

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

GLOSSAIRE

Adaptation : L'adaptation suppose des rajustements à nos décisions, nos activités et nos façons de penser en fonction des changements observés ou prévus au climat, afin d'atténuer les dommages ou de tirer avantage de nouvelles possibilités

Aire protégée : Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par des outils juridiques ou par d'autres moyens efficaces, dans le but d'assurer la conservation de la nature, notamment des services rendus par l'écosystème et des valeurs culturelles ([UICN, 2016](#))

Biodiversité : La variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris des écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et des complexes écologiques dont ils font partie; ces termes comprennent aussi la diversité au sein des espèces et entre espèces de même que celle des écosystèmes

Développement durable : Développement qui répond aux besoins actuels sans nuire à la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Écosystème : Association d'un environnement avec une communauté écologique

Énergie propre : Sources d'énergie renouvelables, nucléaire et technologies de captage et de stockage du carbone ainsi que la réduction de la demande d'énergie grâce à l'efficacité énergétique

Énergie renouvelable : Énergie issue de ressources naturelles pouvant être naturellement reconstituées ou renouvelées au cours de la durée de vie d'un être humain

Infrastructure verte : Infrastructure qui protège les collectivités et appuie la transition en cours du Canada vers une économie de croissance propre.

Intégrité écologique : L'intégrité écologique existe lorsque les éléments naturels d'un écosystème, y compris les éléments physiques, la diversité des espèces et des habitats et les processus écologiques, sont susceptibles de persister

Intendance : Gestion des ressources de façon à pouvoir les transmettre intactes aux générations à venir

Résilience : La capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations tout en conservant la structure de base et les façons de faire, la capacité de s'auto-organiser et la capacité de s'adapter au stress et au changement ([Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2014](#)) en anglais

Sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Services écosystémiques : Services que les humains tirent des fonctions écologiques comme la photosynthèse, la production d'oxygène et la purification de l'eau

Technologies propres : Technologies qui améliore la productivité d'une entreprise en favorisant une exploitation plus responsable de ses ressources et en réduisant, voire en éliminant, l'impact environnemental ([Technologies de développement durable Canada, 2016](#))

RÉFÉRENCES

- Biodivcanada.ca. 2014. [Enquête canadienne sur la nature de 2012.](#)
- Biodivcanada.ca. 2015. [Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020.](#)
- Conference Board du Canada. 2016. [How Canada Performs.](#)
- Conseil canadien des ministres de l'environnement. 2008. [No Breathing Room – National Illness Costs of Air Pollution.](#) En anglais
- Conseil canadien des ministres des forêts 2016. [Aperçu - Gestion durable des forêts.](#)
- Conseil canadien des ministres des forêts. 2014. [Connecter les Canadiens à la nature.](#)
- Environnement et Changement climatique 2010. [Les responsabilités partagées.](#)
- Environnement et Changement climatique. 2015. [Assainissement du lac Winnipeg - Initiative du bassin du lac Winnipeg.](#)
- Environnement et Changement climatique. 2015. [Au sujet du monitoring et de la surveillance de la qualité des eaux douces.](#)
- Environnement et Changement climatique. 2015. [Éléments nutritifs.](#)
- Environnement et Changement climatique. 2016. [Indicateur air-santé – ozone et particules fines.](#)
- Gouvernement de l'Ontario. 2009. [Plan de protection du lac Simcoe.](#)
- Gouvernement du Canada. 2015. [Évaluation des risques.](#)
- Gouvernement du Canada. 2015. [Les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020.](#)
- Gouvernement du Québec 2011. [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.](#)
- Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. 2010. [Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010.](#)
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2014. [Résumé à l'intention des décideurs – Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité.](#)
- Nations-Unies. 2015. [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.](#)
- Pêches et Océans Canada. 2015. [Faits sur les pêches canadiennes.](#)
- Pêches et Océans Canada. 2015. [Statistiques, faits et chiffres sur l'aquaculture.](#)
- Ressources naturelles Canada. 2014. [Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatifs aux impacts et à l'adaptation.](#)
- Ressources naturelles Canada. 2016. [Certification des forêts au Canada.](#)
- Ressources naturelles Canada. 2016. [L'État des forêts au Canada.](#)
- Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Durand-Delacre, D. and Teksoz, K. 2016. [SDG Index and Dashboards – Global Report.](#) En anglais
- Technologies du développement durable du Canada. 2016. [Qui nous sommes.](#)
- Transports Canada. 2013. [Un examen du régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures par des navires - Mettre le cap sur l'avenir.](#)
- Transports Canada. 2015. [Sources de pollution marine et règlements.](#)
- UICN. 2016. [Qu'est-ce qu'une aire protégée?](#)
- VCM International. 2014. ["\\$27 Billion" Revisited – The Cost of Canada's Annual Food Waste.](#) En anglais
- Yale University. 2016 [Environmental Performance Index.](#) En anglais